



TRAVAIL DE FIN D'ÉTUDES

**Master 2 Gestion des territoires et développement local,
Parcours Aménagement Durable des Territoires
Université Lyon 3 – Jean Moulin**

Années 2020 – 2021

Mémoire de recherche, contrat d'apprentissage chez SOLIHA Isère Savoie

Maintenir la cohabitation des activités industrielles et des populations sur un territoire en voie de densification :

Une analyse des représentations du risque technologique, via
l'exemple de la sécurisation des logements dans le cadre d'un
dispositif PPRT sur la Métropole de Grenoble

Soutenu le 9 juillet 2021

par **JULIE DOUR**

devant le jury composé de :

Muriel MAILLEFERT, tutrice universitaire

Edith DUMAZOT, tutrice entreprise

REMERCIEMENTS

Ce travail de recherche représente la dernière pierre posée sur le sentier de mes (longues) études universitaires. Six années sur les bancs de la fac, entre Grenoble, Karlstad et Lyon. Cette dernière année de master s'est révélée complexe. En grande partie dû au contexte de crise sanitaire qui a impliqué une adaptation des cours en visioconférence une partie de l'année, loin de l'émulsion universitaire, des échanges spontanés avec le corps enseignant et mes camarades. Et pourtant voici que j'arrive au bout de ce processus, non seulement en un morceau, mais grandie. Il convient donc de remercier les personnes qui m'ont permises d'aboutir à ce résultat.

Tout d'abord, ma tutrice universitaire, Muriel Maillefert, qui a su me conseiller tout au long de l'écriture et m'apporter un éclairage complémentaire à chaque conversation. Mais aussi, le corps enseignant de l'université : Christophe Jannon et François Giannoccaro pour le contenu de leurs cours, les références qu'ils m'ont transmises et le temps qu'il ont accepté de m'accorder.

Ensuite, mes remerciements vont à ma tutrice chez SOLIHA Isère Savoie, Edith Dumazot, qui a su me guider dans choix et me remotiver dans la dernière ligne droite. Mais aussi, toute l'équipe de SOLIHA Isère Savoie qui m'a accompagnée et formée dans mes missions autour du PPRT de Pont-de-Claix. Cette présence continue et cet esprit d'équipe a largement favorisée l'orientation de mon sujet et a nourri mes réflexions tout au long de l'année. J'aimerais tout particulièrement remercier Virginie Coing-Maillet, ma collègue et guide dans ce projet, pour son écoute et l'intérêt qu'elle a toujours porté à mes contributions.

Enfin, ce travail n'aurait pas pu voir le jour sans le soutien et l'aide de mes proches. Le rythme de télétravail leur a permis de suivre l'évolution de mon travail (et de mes humeurs), je leur dois donc ces derniers remerciements.

Table des matières

Remerciements.....	3
Index.....	7
Introduction.....	9
I. Éléments de contexte et problématisation.....	9
II. Définition des concepts-clés.....	12
PARTIE 1 : les politiques publiques de gestion du risque technologique : quels dispositifs opérationnels pour quels enjeux ?.....	15
I. Contexte historique, définitions et enjeux.....	15
A. Les évolutions dans l'analyse des risques industriels : du déterminisme au probabilisme.....	15
1. Les « potentiels de dangers », à la source de l'analyse des risques.....	16
2. Un tournant déterministe conflictuel.....	17
3. Le renforcement de la critique du déterminisme.....	18
4. Le virage probabiliste des analyses de risques.....	19
B. Les avancées législatives en matière de gestion des risques technologiques.....	21
1. La Directive européenne SEVESO.....	21
2. La Loi de 2003 sur les Risques.....	22
C. Les Plans de Préventions des Risques Technologiques : la prise en compte des risques dans l'urbanisme.....	24
1. Principes généraux des PPRT.....	24
2. Élaboration des PPRT : le rôle des différents acteurs.....	26
3. Le financement des mesures PPRT.....	27
1. Mise en œuvre des mesures PPRT.....	27
II. Le PPRT de Pont-de-Claix : un dispositif opérationnel de gestion du risque industriel.....	30
A. Le bassin grenoblois : éléments de contexte territoriaux.....	30
1. Grenoble : métropole alpine et technologique.....	30
2. La Plate-forme chimique de Pont-de-Claix.....	33
B. Pont-de-Claix : 1444 logements à sécuriser.....	37
III. Méthodologie du mémoire.....	44
A. Histoire de la Théorie des Grandeurs : objet et mobilisation dans l'analyse critique.....	44
1. Fondements de la théorie : justification, grandeur et principe supérieur commun.....	44
2. Les cités de Thevenot et Boltanski.....	45
3. Un modèle basé sur l'économie des conventions.....	47
B. Une interprétation de la théorie des grandeurs, par l'angle de la représentation des risques.....	48
C. Principes méthodologiques de recherche.....	49
PARTIE 2 : Des représentations du risque multiples.....	55
I. analyse et approfondissements des représentations du risque par les acteurs concernés.....	55
A. Les populations locales : habitants, ouvriers, destinataires et contestataires.....	56

1. Les travaux de sécurisation : de la valorisation du bien aux « mesures pansements ».....	58
2. L’habitat, une question transversale et structurante chez l’individu.....	62
3. « On n’accepte pas le risque, on le comprend et on s’y habitue ».....	64
B. Les industriels : manufactures d’emplois et de risques.....	68
1. Mesurer le risque, informer les populations.....	70
2. Grenoble, terre d’innovations et de technologies.....	72
C. Les collectivités locales : dynamisme de territoires et protection des habitants.....	74
1. Grenoble-Alpes-Métropole : chef de file du suivi-animation du PPRT.....	75
2. La résilience au cœur des stratégies métropolitaines.....	76
3. Quand gérer le risque devient une opportunité.....	79
4. Les enjeux de la densification urbaine : l’exemple de la ZAC des Minotiers.....	82
II. Analyse des convergences et divergences des postures des acteurs : quel terrain d’entente est-il possible ?.....	86
A. Dynamisme de territoire : quand l’activité économique réconcilie tous les acteurs.....	86
B. Des représentations du risques divergentes.....	87
1. Les habitants, un groupe non hétérogène.....	87
2. Les industriels : une gestion statistique du risque.....	88
3. Les collectivités locales : une vision globale du risque.....	89
Conclusion.....	91
Bibliographie.....	95
Documents opérationnels.....	95
Références bibliographiques.....	95
Sites internet.....	97
Annexes.....	98
Annexe 1 : résumé des cités de Thevenot et Boltanski.....	98
Annexe 2 : Plaquette d’information sur le PPRT de Pont-de-Claix à destination des populations...	102

INDEX

Index des figures

Illustration 1: Bassin grenoblois - Source : site de la Métropole.....	9
Illustration 2: Définitions d'aléa, enjeu et risque (Source : AMARIS & INERIS).....	12
Illustration 3: Définition de l'aléa technologique (Source : AMARIS & INERIS).....	13
Illustration 4: Résumé des évolutions dans l'analyse des risques en France.....	21
Illustration 5: Source : Ministère de la Transition Écologique.....	22
Illustration 6: Explosion à l'usine AZF le 21/09/01 (Source : archives DDM, Thierry Bordas).....	23
Illustration 7: Schéma zonages et restrictions d'un PPRT (Source : Site du Ministère de la Transition Écologique).....	25
Illustration 8: Répartition des financements du PPRT de Pont-de-Claix - Plaquette d'information à destination des habitants.....	27
Illustration 9: Bassin de vie grenoblois. Source : La Métropole.....	30
Illustration 10: La métamorphose des Jeux Olympiques (Source : AMMG, Site de la Ville de Grenoble.	31
Illustration 11: Le bassin grenoblois (Source : Les bons réflexes).....	32
Illustration 12: Les établissements à risques majeurs (Source : Les bons réflexes).....	33
Illustration 13: La commune de Pont-de-Claix / A gauche : 1948 / A droite : 2018.....	34
Illustration 14: La plate-forme chimique de Pont-de-Claix.....	35
Illustration 15: La plate-forme chimique de Pont-de-Claix.....	36
Illustration 16: Périmètre du PPRT de Pont-de-Claix.....	38
Illustration 17: SECUR'HABITAT, le service d'accompagnement des habitants, dans leurs démarches de sécurisation de leur logement.....	39
Illustration 18: Dispersion atmosphérique d'un nuage toxique.....	42
Illustration 19: Pièce de confinement.....	42
Illustration 20: Lutter contre le risque de surpression : charpente traditionnelle à gauche, ajout d'une ferme à droite.....	43
Illustration 21: plate-forme chimique de Jarrie (38).....	61
Illustration 22: plate-forme de Salaise-sur-Sanne (38).....	61
Illustration 23: Un pan de la culture ouvrière à Salaise : les jardins ouvriers.....	66
Illustration 24: Boussole de la résilience - Cerema 2020.....	79
Illustration 25: Prix de l'immobilier sur la commune du Pont-de-Claix.....	80
Illustration 26: Prix de l'immobilier sur le bassin grenoblois.....	80
Illustration 27: Plan des lignes de bus sur le bassin grenoblois : Pont-de-Claix, à l'extrémité, reste bien desservie. (Source : La Métro).....	81
Illustration 28: Le projet de la ZAC des Minotiers.....	82
Illustration 29: <i>Le mécanisme d'îlot de chaleur urbain.</i> (Source : Météo France, 2020).....	84

Index des tableaux

Tableau 1: Résumé des entretiens réalisés.....	50
Tableau 2: Grille d'entretiens.....	52
Tableau 3: Grille habitants.....	56
Tableau 4: Grille industriel.....	68
Tableau 5: Grille collectivité locale.....	74

INTRODUCTION

I. ÉLÉMENTS DE CONTEXTE ET PROBLÉMATISATION

Située au cœur du massif alpin, la région Grenobloise est un bassin de vie regroupant 49 communes et plus de 450 000 habitants. Première grande agglomération de France à avoir élu un maire « vert », c'est par ailleurs un territoire qui s'est largement développé grâce au secteur industriel et technologique. Les traces de cette histoire sont encore visibles dans les paysages et s'incarnent à travers les friches industrielles, les carrières de pierre en fin de vie, les tunnels de mines souterraines, les cheminées qui se dressent encore parfois en cœur de ville, d'autre part dans les populations ouvrières et/ou issues de l'immigration arrivées au siècle dernier. Cette histoire est primordiale puisqu'elle est le socle sur laquelle continuent de se développer la ville et sa population c'est par conséquent un élément contextuel central dans l'analyse qui sera proposée par la suite.



Illustration 1: Bassin grenoblois - Source : site de la Métropole

Héritages de la puissance industrielle française, nos usines voient leur productivité largement challengée par une compétition internationale féroce et sont forcées d'améliorer leur compétitivité pour ne pas disparaître ou d'être délocalisées. Les usines du XXème siècle se perfectionnent, développent des technologies de pointe se transforment en entreprises innovantes et « d'excellence ».

De leur côté, les collectivités locales subissent à la fois la diminution des dotations de l'État et une compétition grandissante entre les territoires eux-mêmes. Développer les facteurs d'attractivité, voire en faire une priorité en compromettant d'autres enjeux, devient alors une nécessité dans le jeu de la lutte des territoires.

Un territoire attractif, dans le modèle économique actuel, c'est une région « dynamique », à fort taux d'emplois, où l'offre de logement est suffisante, le cadre de vie est favorable. Dans ce schéma ; la région grenobloise coche de nombreuses cases : jouissant d'un bassin d'emploi important et centré sur la recherche scientifique et le développement de technologies de pointe¹, Grenoble se perçoit comme une terre d'innovation. La nouvelle métropole met en avant cet atout pour opérer son rayonnement national et international et attirer de nouveaux investissements. Pour accueillir les nouveaux habitants la ville doit se densifier, chaque surface de foncier est un potentiel pour construire des logements, des équipements ou des bureaux. La stratégie en œuvre tend plutôt à encourager l'implantation de nouvelles entreprises et favoriser la concentration des sites industriels sur les plate-formes chimiques existantes, afin de mutualiser les procédés et les services.

Du fait de cet important capital industriel, plusieurs milliers de communes sont exposées au risque industriel en France, qu'il soit de nature chimique, thermique ou de sur-pression. La Loi de 2003 sur les risques imposent aux territoires de trouver des aménagements autour des sites SEVESO Seuil haut afin de mettre en sécurité les habitants voisins. Un double enjeu se pose pour les territoires : permettre le maintien sur place d'entreprises compétitives, tout en répondant aux besoins de ses habitants et en préservant leur cadre de vie.

La présence de risques majeurs questionne à la fois les motivations du développement territoriale, les stratégies mises en place pour atteindre ces objectifs et surtout, les espaces sur lesquels on choisit de s'étendre ou de ne pas le faire. On peut se demander par exemple, s'il est raisonnable de densifier les bassins de vie à proximité immédiate d'un site à risques majeurs ? Les méthodes probabilistes actuelles nous permettent d'analyser et de mesurer l'aléa, les enjeux et les risques présents sur et autour des sites industriels. En se basant sur les périmètres sécurisés et sur l'aménagement de mesures de protection, pourquoi alors se priver d'urbaniser les parcelles autour des sites industriels ? Cela pose bien évidemment la question de la fiabilité des mesures, de la confiance qu'on leur accorde, de comment nos sociétés choisissent de cohabiter avec la source du risque, mais aussi de la forme que nous souhaitons donner à nos villes.

Par ailleurs, cette recherche s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de Prévention

1 INSEE Analyses Rhône-Alpes, n°6 Grenoble-Alpes Métropole : une agglomération jeune, spécialisée dans les activités scientifiques, 2014

des Risques Technologiques (PPRT), l'opération de sécurisation des logements situés à proximité du site SEVESO seuil haut de la plate-forme chimique de la ville de Pont-de-Claix, dans le sud de l'agglomération grenobloise. Initiée par la Loi de 2003, cette mise en œuvre a des impacts directs sur les acteurs du territoire. La Métropole (surnommée « La Métro » par ses habitants), en tant que détentrice de la compétence habitat, est la coordinatrice de l'opération. L'industriel concerné est à l'origine des risques en question et s'est vu contraint de réaliser des travaux de réduction du risque sur site, en plus de financer une partie des travaux de sécurisation des logements dans un second temps. Les habitants, directement concernés par la présence de la plate-forme dans leur environnement et donc par les travaux d'aménagement, représentent le groupe plus hétérogène dans leurs visions.

Ces trois groupes feront l'objet d'une analyse quant à leurs motivations et leurs intérêts dans la maîtrise du risque industriel, la façon dont ils se représentent le risque et leurs actions dans cette opération PPRT :

- Quels intérêts nourrit chaque acteur à prendre part au PPRT ? Quel rôle joue-t-il dans l'opération ? Comment parvient-on à convaincre les financeurs d'aller au-delà de leurs part obligatoire ? Quels leviers mobiliser pour que les habitants acceptent de réaliser les travaux dans leur logement ?
- Quels paramètres rentrent en compte dans la construction de leur représentations des risques majeurs ? Quelle perception du danger développe-t-on quand on vit à proximité immédiate d'un site dangereux ?
- Quels intérêts entrent en jeu quand on fait le choix d'urbaniser les zones limitrophes des sites à risques ? Pourquoi densifier les villes usines ? Comment caractériser les transformations des villes qui sont à l'œuvre ?

A travers ces interrogations, nous chercherons à répondre à la problématique suivante : **Comment faire cohabiter sites industriels et habitants dans un contexte de densification urbaine ? Une analyse croisée des représentations du risque technologique, via l'exemple de la sécurisation des logements dans le cadre d'un dispositif PPRT sur la Métropole de Grenoble.**

Le déroulé s'organise en deux parties. Nous chercherons dans un premier temps à contextualiser la problématique et les enjeux mis en exergue : en exposant le cadre législatif actuel, les évolutions majeures en termes d'analyse des risques technologiques et en présentant le territoire dans lequel s'ancre le dispositif PPRT qui retiendra notre attention. Dans un second temps, l'analyse proposée tendra de faire ressortir les rôles des différents acteurs (collectivité territoriale, industriel, habitants) dans le PPRT, leur intérêts qui parfois divergent et les représentations qu'ils développent quant au risque. Cette analyse croisée se

base sur une interprétation de la théorie des grandeurs de Thevenot et Boltanski et prend la forme de grille d'analyse qui chercherons à dresser le portrait de « l'univers » de chaque acteur. L'analyse se poursuit en approfondissant des concepts ressortis lors des entretiens dans le but de comprendre quels caractéristiques propre à chaque acteur peuvent se rejoindre ou s'opposer.

II. DÉFINITION DES CONCEPTS-CLÉS

Il convient en premier lieu d'éclaircir les concepts au cœur du sujet proposé. Tout d'abord, le risque s'appuie sur deux composantes : l'aléa, associés à des enjeux ou des vulnérabilités. Une variété de qualificatif s'ajoute au risque : on parle ainsi de risque alimentaire, sanitaire,, économiques, naturel, industriel.² Nous nous intéresserons ici au **risque technologique majeur**, dont nous retiendrons la définition suivante : « un événement accidentel pouvant se produire sur site industriel mettant en jeu des produits et/ou des procédés dangereux et

pouvant entraîner des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens ou l'environnement. On regroupe en trois typologies les conséquences d'un accident industriel : les effets thermiques, les effets de surpression et les effets toxiques. »³. Afin d'en limiter la survenue et les conséquences, les établissements les plus dangereux, appelés site SEVESO seuil haut, sont soumis à une réglementation particulière et à des contrôles réguliers⁴.

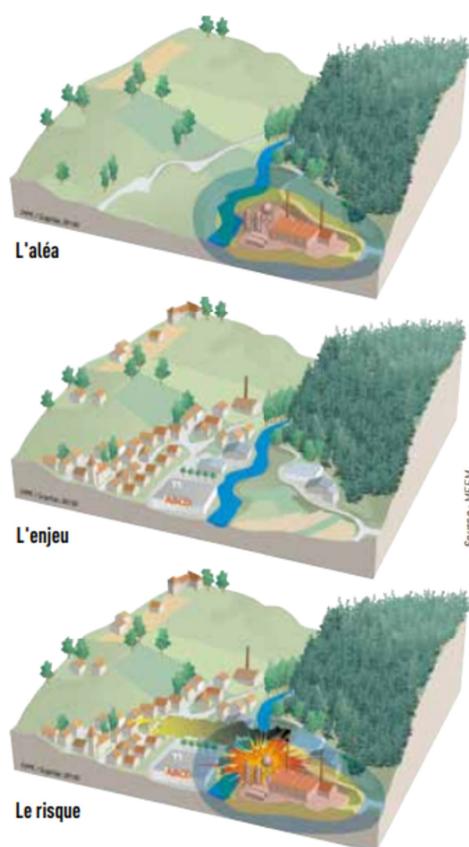


Illustration 2: Définitions d'aléa, enjeu et risque (Source : AMARIS & INERIS)

L'**aléa** désigne la probabilité qu'un phénomène dangereux impacte une zone donnée. Si celle-ci comporte des biens ou des populations appelés **enjeux**, l'aléa aura des **effets** sur eux : destructions, blessures, intoxications, etc.

La **prévention des risques technologiques** regroupe ainsi toutes les dispositions à mettre en œuvre pour réduire la probabilité de survenue et

2 Herbert V., Maillefert M., Petit O., Zuindeau B., Risque environnemental et action collective : l'exemple de la gestion du risque d'érosion à Wissant (Côte d'Opale), 2009

3 Site du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire. Consulté le 21/06/21

4 AMARIS & INERIS, Resiguide n°1, Se protéger face aux risques industriels

les conséquences d'un accident. Elle repose sur quatre outils⁵ :

- la maîtrise du risque à la source par l'exploitant,
- la maîtrise de l'urbanisation (éloigner les populations du danger),
- l'organisation des moyens de secours,
- l'information du public

Dans le cadre de la démarche PPRT, le choix a été fait d'agir non seulement sur l'aléa en réduisant le risque généré par le site SEVESO seuil haut, mais aussi sur les enjeux en maîtrisant l'urbanisation et en incitant à la mise en œuvre de mesures.⁶

L'**aléa technologique** est défini par trois caractéristiques :

- l'**intensité** qui correspond à la puissance et la portée du phénomène dangereux
- la **cinétique**, c'est-à-dire la vitesse de développement du phénomène. L'accident peut être immédiat (cinétique rapide) ou survenir plusieurs heures (cinétique lente) après les premiers signes
- la **probabilité** ou fréquence de survenue du phénomène dangereux au cours d'une période donnée.

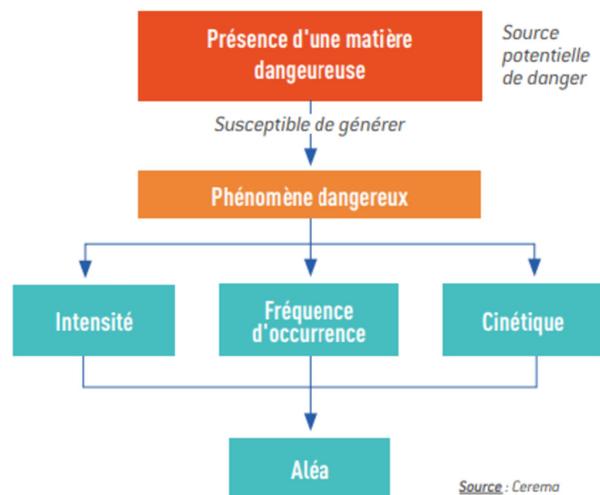


Illustration 3: Définition de l'aléa technologique
(Source : AMARIS & INERIS)

Les phénomènes dangereux, à l'origine des accidents majeurs, sont identifiés dans les **études de dangers** réalisées par les industriels. Ils sont parfois cités dans le règlement PPRT.

Au cœur des enjeux analysés dans cette recherche, on retrouve le phénomène de **densification urbaine**, qui consiste à faire vivre davantage de population sur un même espace urbain. Cela peut se manifester dans l'évolution d'un quartier en habitat individuel vers un quartier d'habitat collectif, ou par la récupération de friches, autrefois en périphérie de la ville mais aujourd'hui au cœur de la cité, pour y construire des logements. Cette transformation est souvent présentée comme un progrès, nous verrons plus tard quels enjeux de société elle soulève dans le même temps.

5 Site du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire. Consulté le 21/06/21

6 AMARIS & INERIS, Resiguide n°1, Se protéger face aux risques industriels

Dans un second temps, il convient par ailleurs de définir les concepts sociologiques au cœur de la problématique et qui seront mobilisés tout au long de cette analyse critique. Par « **représentations sociales** », nous retiendrons la définition suivante, proposée par le sociologue Christian Guimelli (1999)⁷ : « *Les représentations sociales recouvrent l'ensemble des croyances, des connaissances et des opinions qui sont produites et partagées par les individus d'un même groupe, à l'égard d'un objet social donné.* » Il ajoute qu'on parle aussi de « *théories naïves faisant référence en cela à des constructions plus ou moins élaborées, mais qui s'opposent à celles de l'expert ou du scientifique. Ce dernier point est fondamental. Car c'est en cela que les représentations sociales constituent un lieu privilégié où s'exprime la pensée sociale* ». Si Durkheim (1898)⁸ est le premier à parler de « représentation collective », le concept sera repris par la psychologie sociale et notamment par Moscovici (1961, 1976)⁹ qui proposera un cadre théorique structuré et cohérent, aboutissant à une importante série de recherche. Guimelli précise que les représentations sociales ont pour fonction principale « *d'interpréter la réalité qui nous entoure d'une part entretenant avec elle des rapports de symbolisation et d'autre part en lui attribuant des significations* ».

Les **représentations du risque** désigneront ici les visions, les images, les projections que se construisent chaque acteur occupant le territoire exposé et qui les poussent à agir de telle ou telle façon. Les représentations sont diverses, voire opposées, entre les groupes, mais aussi au sein d'un même groupe d'acteur.

Quant à la **motivation**, concept qu'on retrouvera au centre de l'analyse de la partie 2, afin de comprendre ce qui pousse chaque acteur à agir en ce sens, nous retiendrons les mots d'Aubert (1994, P.91) : « un starter de la démarche vers... ce qui pousse à... ce qui donne de l'élan ». Ou encore ceux d'Houssaye (1993, p.223) : « la motivation est habituellement définie comme l'action des forces conscientes et inconscientes, qui déterminent le comportement ».¹⁰ Du côté des penseurs conventionnalistes, la motivation des actions s'articule autour du débat intérêts/valeurs ou rationalité/normes sociales.

7 Guimelli, Christian. « Les représentations sociales », Christian Guimelli éd., *La pensée sociale*. Presses Universitaires de France, 1999, pp. 63-78.

8 Durkheim E.,(1898), Représentations individuelles et représentations collectives, *Revue de métaphysique et de morale*, in *Sociologie et philosophie*, Paris, puf, 1967

9 Moscovici, S. (1961), *La psychanalyse, son image et son public* Paris, puf, Nouvelle Édition 1976

10 Vianin, P., Les définitions de la motivation, *La motivation scolaire*, 2007

PARTIE 1 : LES POLITIQUES PUBLIQUES DE GESTION DU

RISQUE TECHNOLOGIQUE : QUELS DISPOSITIFS

OPÉRATIONNELS POUR QUELS ENJEUX ?

Cette première partie vise à contextualiser la problématique de cette recherche. Après avoir décrypté les évolutions dans les politiques d'analyse du risque, en particulier le passage de d'un paradigme déterministe à un paradigme probabiliste, nous dressons brièvement le portrait du cadre législatif dans lequel s'inscrivent les PPRT : la directive européenne SEVESO de 1982 et la Loi Risques de 2003.

Nous traiterons ensuite plus particulièrement les dispositifs PPRT, leur fonctionnement, les acteurs qui prennent part, avant de souligner les spécificités de l'opération qui se déroulera à Pont-de-Claix jusque 2026 et de dresser le portrait du territoire dans lequel il s'inscrit : le bassin de vie grenoblois.

I. CONTEXTE HISTORIQUE, DÉFINITIONS ET ENJEUX

La partie historique et contextuelle qui va suivre s'organise en trois temps. Tous d'abord, nous nous attarderons sur les évolutions des approches dans l'analyse des risques industriels (A) : d'une vision déterministe plébiscitée par les autorités d'inspection, nous sommes passés à une vision probabiliste qui favorise les industriels. Ensuite, nous présenterons deux grandes avancées législatives (B), la directive européenne SEVESO et la Loi Risques de 2003. Enfin, nous nous concentrerons sur les dispositifs PPRT (C), leurs acteurs, leur mise en œuvre et leurs modalités de financement.

A. LES ÉVOLUTIONS DANS L'ANALYSE DES RISQUES INDUSTRIELS : DU DÉTERMINISME AU PROBABILISME

Cette partie vise à contextualiser la problématique en exposant les évolutions historiques des visions du risque et des politiques de son évaluation. Ces éléments sont essentiels pour comprendre l'analyse qui suivra en seconde partie. Je m'appuierai particulièrement sur les écrits d'Emmanuel Martinais¹¹, enseignant-chercheur de l'ENTPE, de l'Université de Lyon, spécialiste de la question des politiques de gestion et de l'analyse des risques.

11 Martinais, 2011, 2007, 2001

1. Les « potentiels de dangers », à la source de l'analyse des risques

L'analyse de risque entre en jeu dans le domaine de la prévention des risques avec la Loi de 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement¹² (ICPE). Cette loi fait la promotion des *études de danger*, soit la réalisation d'un diagnostic technique décrivant les effets des accidents potentiels des établissements industriels avant leur autorisations administratives¹³. La directive européenne SEVESO du 24 juin 1982¹⁴ a pour effet la généralisation de ces évaluations en amont, à toutes les industries susceptibles d'être à l'origine d'un accident (incendies, explosions, relâchement de gaz toxiques).

Les standards internationaux de la prévention des risques s'imposent progressivement sur le territoire français, notamment ceux visant à faire une distinction claire entre les activités d'évaluation (*risk assessment*) et des démarches de gestion (*risk management*). Cela se traduit, au sein des entreprises, par la création de ressources organisationnelles dédiées à l'évaluation technique des risques accidentels : se créent des divisions Sécurité, des services spécialisés en toxicologie, en inspection, des méthodes d'analyse de la sûreté des installations. Les administrations de leur côté, développent des moyens d'évaluation et de connaissance ambitieux : recensement des caractéristiques physiques des accidents industriels, définition des objectifs des études de danger dans une circulaire, groupe de travail sur la concertation avec les industriels, régulation des ICPE et mise en conformité.

Les premières analyses de risque auxquelles procèdent les industriels restent très sommaires. Elles se limitent à rappeler les caractéristiques des produits manipulés et à lister les accidents courants sur le site. L'appréciation des phénomènes, la quantification de leurs possibles effets sur l'environnement, ou encore la proposition de mesures compensatoires n'apparaissent nulle part. Ainsi, bien qu'elles représentent un progrès indéniable sur le plan des connaissances, le format de ces études ne satisfait pas les autorités de contrôle. En se concentrant sur les dysfonctionnements courants et peu graves, au détriment de situations plus exceptionnelles, ces études ne permettent pas d'évaluer concrètement le niveau de sécurité de ces établissements et des risques engendrés.

L'administration étudie alors un autre moyen pour contraindre les exploitants à présenter les potentiels de danger de leurs installations et à les intégrer dans le dimensionnement de leurs dispositifs de sécurité. A partir de ce moment, l'analyse de risque devient un sujet conflictuel entre les services de l'inspection (DREAL, DDT), cherchant à imposer l'étude des potentiels de

12 Loi n°76-663 du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement

13 Galland, J.-P., Évaluer les risques et mieux prévenir les crises modernes, Regards sur l'actualité, n°328, pp. 5-12, 2007

14 Directive n° 82/501/CEE du 24/06/82 concernant les risques d'accidents majeurs de certaines activités industrielles

danger, et les industriels, essayant d'échapper à cette demande en avançant la complexité des calculs et les coûts de réalisation.

2. Un tournant déterministe conflictuel

Après l'introduction des potentiels de dangers, la deuxième avancée majeure correspond à l'introduction dans l'analyse des risques de la *maîtrise de l'urbanisation* avec la Loi du 22 juillet 1987¹⁵. Cette loi implique de compléter le travail d'inventaire et de description des accidents possibles des industriels, par la production de données chiffrées permettant de représenter spatialement les risques. Cartographies, zonages, restrictions de droit à construire sur les documents d'urbanisme sont introduits. L'objectif étant d'associer aux accidents potentiels, la mesure de leurs effets sur l'environnement urbain et humain. A cela s'ajoutent deux principes méthodologiques notables : la qualification des potentiels de danger devient systématique, l'industriel doit à présent décliner un ensemble de scénarios-type des accidents les plus graves, supposés décrire l'ensemble des possibilités d'accidents générés par les ICPE.

Ces scénarios de référence sont définis comme des accidents « majorants », dont « les effets sur l'environnement sont supposés plus graves que ceux de n'importe quel autre accident susceptible de se produire dans une même unité de fabrication ou de stockage ». C'est le début de l'approche qualifiée de « déterministe » : on cherche à « scénariser le pire »¹⁶, en considérant que « si l'environnement est protégé contre le plus grave des dangers, alors cette protection demeure efficace contre tous les autres dangers considérés comme moins graves mais sans doute plus probables »¹⁷.

Cette approche comporte plusieurs atouts : elle fournit tout d'abord une base de calcul ; grâce aux cartographies, elle permet de visualiser les dangers et de les spatialiser ; enfin, elle permet de modéliser les distances d'effets, puis de délimiter les zones géographiques potentiellement exposées, c'est-à-dire, les *zones de danger* pouvant être

Un responsable d'industrie du secteur de l'armement dans une publication spécialisée

« Compte tenu du fait que l'administration française a pour habitude de considérer les hypothèses les plus pénalisantes, alors qu'à l'étranger, on prend les hypothèses les plus probables pour les scénarios d'accidents, on aboutit à des résultats irréalistes et très pénalisants, propres à terroriser un public incompetent et à pousser les industriels à l'expatriation vers des pays plus raisonnables »

15 Loi n°87-565 du 22 juillet 1987 relative à l'organisation de la sécurité civile, à la protection de la forêt contre l'incendie et à la prévention des risques majeurs

16 Jouzel, J.-N., « La politique du pire. Un cas de controverse autour d'une usine à risques », pp. 27-133, 2005.

17 Martinais, E., L'évaluation des risques industriels : une histoire des analyses de risques de 1970 à nos jours, Responsabilité & Environnement, n°62, 2011

affichées dans le cadre d'une démarche de maîtrise de l'urbanisation.

Si l'approche déterministe est souvent présentée comme idéologique, certains chercheurs s'accordent à penser qu'elle relèverait d'une réponse pragmatique de l'administration au problème posé par la maîtrise de l'urbanisation¹⁸. Dans le contexte de l'époque, où les connaissances en matière de sécurité industrielle étaient peu développées, cette approche a permis aux services de l'État, en considérant le scénario le plus grave, de mieux absorber les incertitudes inhérentes à l'analyse de systèmes techniques complexes et à la mesure encore mal maîtrisée de ces phénomènes.

Les administrations se sont positionnées en faveur de l'approche déterministe, mais c'est loin d'être le cas au sein des industriels. Ces derniers lui reprochent d'être à la fois peu performante sur le plan technique et pénalisante sur le plan économique. Ils dénoncent ses principes méthodologiques qui ont pour effet de dimensionner les investissements de sécurité sur quelques situations extrêmes peu réalistes, au détriment des situations plus ordinaires, souvent moins graves, mais plus préoccupantes de leur point de vue. Le déterminisme est très vite associé à un déficit de compétitivité des entreprises françaises, au sein d'une Europe qui privilégie son opposé, l'approche probabiliste.

Cette contestation résonne auprès des exploitants locaux qui voient dans cette méthodologie une remise en question de leurs actions en matière de sécurité de la part des partisans du déterminisme. Nombre d'entre eux revendiquent les efforts consentis pour contenir les dangers sur l'enceinte des sites et n'acceptent pas que les distances d'effets de leurs activités soient rendues publiques. Il s'agit pour eux de la crédibilité et de l'image de leur entreprise ; problématique à laquelle les industriels vont se montrer de plus en plus attentifs au fil des années. Cela explique les réactions parfois violentes que suscitent la maîtrise de l'urbanisation auprès de ceux qui s'en trouvent pénalisés, ou encore les difficultés pour les services de l'État à récupérer des analyses de risques conformes à la réglementation auprès des industriels¹⁹.

3. Le renforcement de la critique du déterminisme

La troisième phase dans l'évolution de l'analyse des risques s'ouvre dans les années 1990 avec la réalisation du programme de maîtrise de l'urbanisation²⁰. Ce dernier joue un rôle

18 Martinais (2011, 2007, 2001), Chantelauve & Martinais (2009), Jouzel (2005), Deharbe (2004), Bonnaud (2008, 2002)

19 Martinais, E., Les sociétés locales à l'épreuve du risque urbain. Un siècle de gestion du danger dans deux contextes de l'agglomération lyonnaise (fin XIXe — fin XXe siècle), Thèse de géographie, Université Jean Monnet, Saint-Étienne, 2001.

20 Martinais, E., L'évaluation des risques industriels : une histoire des analyses de risques de 1970 à nos jours, Responsabilité & Environnement, n°62, 2011

central dans la perte de terrain de la démarche déterministe dans l'échiquier de l'analyse des risques. La remise en cause progressive des *scénarios de référence* s'explique notamment par la montée en compétence des industriels dans l'élaboration d'un appareillage statistique, de méthodes et d'outils probabiliste entièrement dédiés à la production de sécurité. Par ailleurs, les lobbying industriels vont agir activement en faveur de ces nouveaux outils. Ces derniers font notamment valoir le fait que la France s'enfoncé dans une position de moins en moins tenable au sein de l'Europe, communauté où les modes d'expertise se standardisent afin d'améliorer les conditions de sécurité des installations industrielles. La Commission européenne donne raison aux industriels en réclamant l'harmonisation des pays dans leurs pratiques d'analyse de risques, et favorise ainsi la diffusion d'une culture probabiliste.

A la fin des années 1990, l'administration n'a finalement plus le choix que d'envisager un changement de doctrine en matière d'analyse des risques. Le bilan du programme de maîtrise de l'urbanisme se révèle mitigé : beaucoup lui reprochent son approche déterministe contraignant les services de l'État à se référer à des situations accidentelles aussi extrêmes qu'improbables²¹.

4. Le virage probabiliste des analyses de risques

En 2001, la catastrophe d'AZF donnera une nouvelle impulsion au débat sur l'apport de l'approche probabiliste dans le domaine de la prévention des risques industriels. L'événement est immédiatement suivi d'enquêtes et de consultations diverses²², qui seront une véritable tribune à l'argumentaire des probabilistes. Le virage est alors clairement amorcé par la Loi du 30 juillet 2003²³, dont l'article 4 est consacré aux études de danger et introduit un nouveau système de mesure des risques industriels. Il fait de la probabilité une valeur incontournable dans le dimensionnement de la plupart des mesures de prévention²⁴.

A l'exception de l'examen des potentiels de danger où l'étude du pire scénario reste utile pour préparer les plans particuliers d'intervention susceptibles d'être déclenchés en cas d'accident, les règles d'élaboration et d'utilisation des analyses de risques sont entièrement révisées. Le principe des scénarios de référence est remplacé par un inventaire exhaustif des phénomènes

21 Mathieu, B., Levy, F., Risque industriel et maîtrise de l'urbanisation, Rapport au ministre de l'Équipement, des Transports et du Logement, 2002.

22 La commission d'enquête parlementaire constituée à la suite de la catastrophe insiste sur les avantages de l'approche probabiliste dans le domaine du nucléaire (Loos, Le Déaut, 2002).

La synthèse de la grande consultation nationale engagée par le Gouvernement à l'automne 2001 présente la probabilité comme la condition d'une amélioration de la sécurité industrielle (Essig, 2002)

23 Loi n° 2003-699 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages

24 Bonnaud, L., Martinais E., Les leçons d'AZF. Chronique d'une loi sur les risques industriels, Paris, La Documentation française, 2008

dangereux et de nouveaux outils sont mis en avant pour envisager les possibilités d'accidents (les « arbres de défaillances et d'événements », grilles de criticité). Ces outils permettent de hiérarchiser les phénomènes dangereux, afin de prendre des décisions et de mettre en œuvre des mesures de prévention permettant de neutraliser le danger dans des proportions acceptables.

Au cœur du débat, les enjeux sont profondément politiques et économiques : ils concernent la répartition des tâches entre industriels, qui réalisent les études afin de les traduire en dispositifs de sécurité, et les services d'inspection, qui utilisent ces études pour mener à bien leurs tâches de contrôle, d'inspection et d'instruction des procédures de prévention. Loin d'avoir résolu les conflits entre les acteurs de la prévention et les services de l'État, ce changement de doctrine a simplement déplacé les débats, sans modifier l'enjeu : derrière la maîtrise des formes de l'analyse des risques, c'est bien la maîtrise des niveaux d'exigences en matière de réduction des risques, et par conséquent le pouvoir de décider des implications sécuritaires et économiques de la prévention qui se jouent.

Aujourd'hui, des désaccords au sein même des approches probabilistes resurgissent. D'une part, on fait face à une conception industrialiste où le recours à la probabilité est une façon de soustraire les possibilités d'accidents les plus pénalisantes pour recentrer les actions sur les situations ordinaires et plus préoccupantes. D'autre part, une conception réglementariste où les outils probabilistes incitent les industriels à exposer davantage leur système interne de sécurité afin d'augmenter les possibilités de contrôle et donc les exigences en termes de prévention.

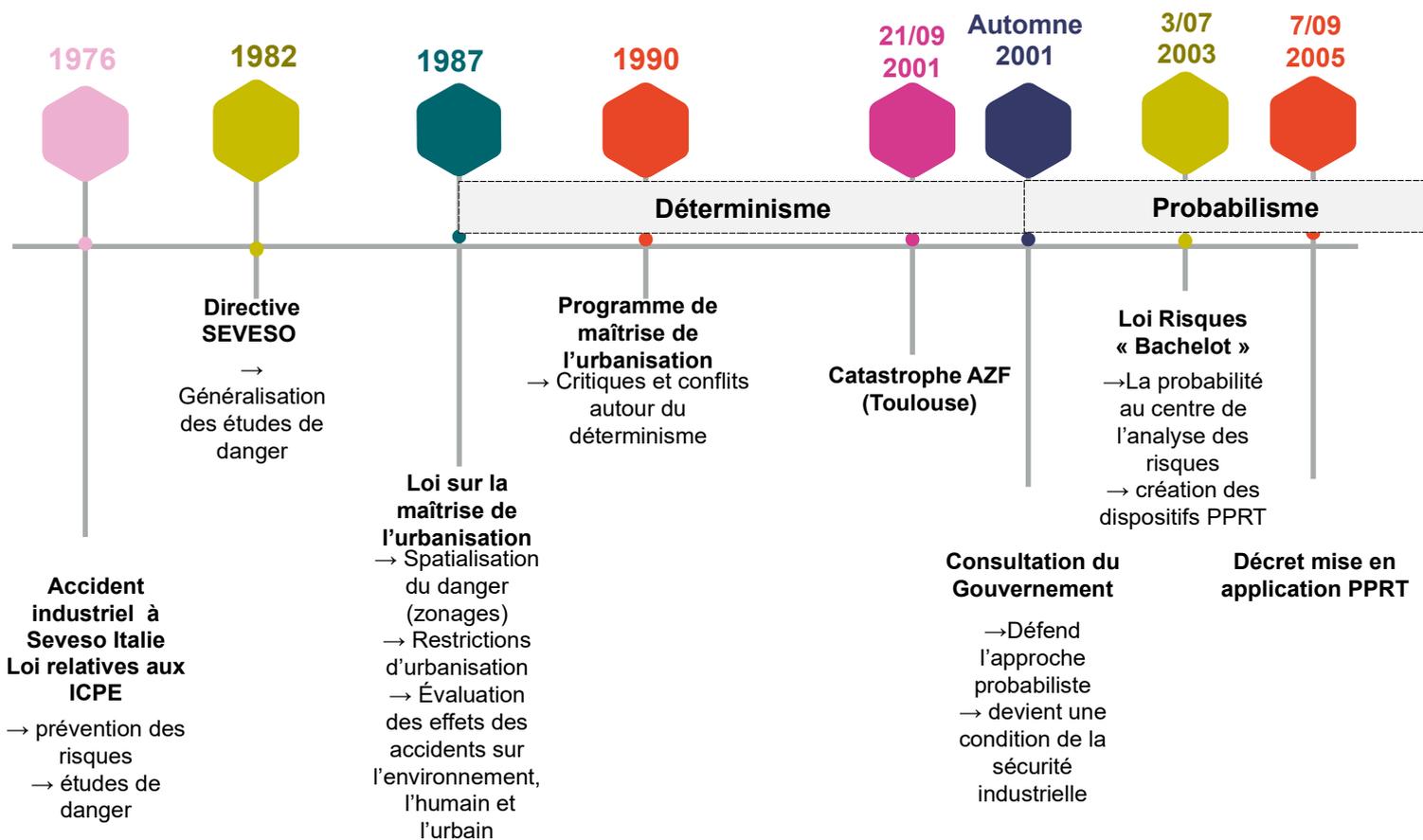


Illustration 4: Résumé des évolutions dans l'analyse des risques en France

B. LES AVANCÉES LÉGISLATIVES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES

C'est souvent à la suite d'une catastrophe que les pouvoirs publics s'emparent pleinement de l'encadrement des risques industriels. Les textes de Loi décrits dans la partie suivante ne dérogent pas à la règle : la directive européenne SEVESO de 1982 prend son nom de la ville italienne qui a subi en 1976 une catastrophe d'une violence sans précédent ; à l'échelle nationale, la Loi « Risques » de 2003 est écrite en réaction à l'accident, également très violent, de l'usine AZF à Toulouse.

1. La Directive européenne SEVESO

La directive SEVESO est probablement le texte européen le plus connu dans l'encadrement des risques liés aux installations industrielles. Adoptée en 1982, elle a depuis été révisée par deux fois, la dernière version (SEVESO3) date du 12 juillet 2012²⁵.

²⁵ Site Ministère de la Transition Écologique - Risques technologiques: la directive SEVESO et la loi Risques - Consulté le 17/06/21

La directive incite les États européens à se doter d'une politique commune en matière de prévention des risques industriels majeurs. Elle distingue deux types d'établissements, en fonction de la quantité totale de matières dangereuses, les sites SEVESO seuil haut et les sites SEVESO seuil bas. Les mesures de sécurité et les procédures prévues par la directive varient selon le type d'établissements (seuil haut ou seuil bas), afin de considérer une certaine proportionnalité.

La dernière version, SEVESO 3, a pour objectif premier d'aligner la liste des substances concernées sur le nouveau système de classification des substances dangereuses du règlement CLP²⁶. Ce règlement établit de nouvelles méthodes de classification des substances et il crée de nouvelles dénominations de dangers. D'autre part, la directive SEVESO 3 renforce encore les dispositions relatives à l'accès du public aux informations en matière de sécurité, sa participation au processus décisionnel et l'accès à la justice. Le but est ainsi d'aligner la directive sur les exigences de la convention d'Aarhus. Les citoyens ont ainsi un accès direct, via Internet, aux informations relatives aux installations SEVESO situées à proximité de leur domicile, aux programmes de prévention des accidents et aux mesures d'urgence pour mieux réagir en cas de nécessité.

Le recensement des établissements SEVESO est effectué tous les 4 ans par la Direction générale de la prévention des risques (DGPR), ci-joint la dernière mise à jour des établissements des exploitations concernées.

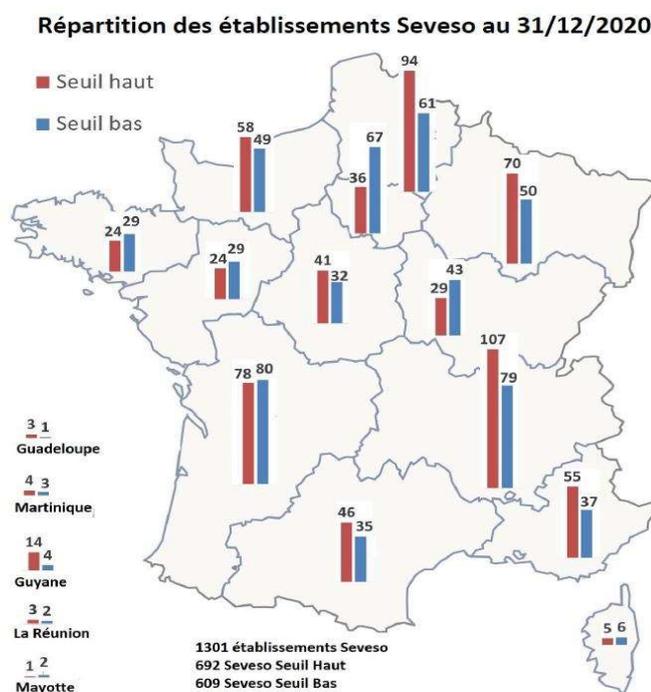


Illustration 5: Source : Ministère de la Transition Écologique

2. La Loi de 2003 sur les Risques

Considérée par de nombreux acteurs comme une évolution normative majeure en termes de

26 Règlement sur la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges.

gestion des risques technologiques, la Loi « Bachelot » du 30 juillet 2003²⁷ sur les risques industriels mérite une attention particulière dans cette recherche. La Loi fait suite à l'accident de l'usine AZF en 2001 à Toulouse : ses premières orientations prendront formes seulement deux mois après la catastrophe et elle sera votée en 2003²⁸.

Cette catastrophe continue de marquer les esprits par le nombre important de décès et de blessés et les destructions spectaculaires causées. Dans la matinée du 21 septembre 2001, un stock important de nitrate d'ammonium (produit destiné à la production d'engrais chimiques) explose sur site, entraîne la mort de 31 personnes et fait 2500 blessés. Les dégâts matériels sont estimés à 2 milliards



Illustration 6: Explosion à l'usine AZF le 21/09/01 (Source : archives DDM, Thierry Bordas)

d'euros, dont 33 millions d'euros pour des bâtiments publics (lycée, piscine, gymnase). S'en est suivie une crise sociale relativement inédite, dont les mobilisations de grande ampleur contre le pôle chimique visaient en partie à faire fermer les usines²⁹. De nombreux chercheurs et chercheuses de disciplines diverses se sont penchés sur l'événement. L'accident a mis en lumière, une fois de plus, les dangers d'une intrication mal maîtrisée entre la ville et ses industries³⁰.

La raison d'être de cette Loi consistait à tirer les enseignements de la catastrophe, en cherchant à territorialiser la prévention du risque industriel et à s'inscrire dans l'urbanisme, notamment par le biais du Plan de prévention des risques technologiques (PPRT). Cette loi propose un changement de paradigme à plusieurs égards³¹ :

- En reprenant le modèle des risques naturels, ce nouveau cadre réglementaire appréhende le risque industriel en termes d'aléas (technologiques) et de vulnérabilités (territoriales). Cette approche impose d'identifier les enjeux locaux et leur sensibilité

27 Loi n° 2003-699 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages

28 Bonnaud, L., Martinais E., Les leçons d'AZF. Chronique d'une loi sur les risques industriels, Paris, La Documentation française, 2008.

29 Surraud, M.-G., La catastrophe AZF. De la concertation à la contestation, La Documentation française, coll. « Réponses environnement », 2007

30 Galland, J.-P., Martinais E., Les enjeux d'une gestion territorialisée des risques technologiques. Spécificités françaises et mise en perspective internationale, 2009, Compte-rendu de séminaires, Paris

31 *Ibid.*

aux aléas en amont de la mise en règlement du PPRT.

- Les mesures visant à réduire la vulnérabilité ne portent plus uniquement sur l'urbanisation future des territoires exposés, mais également sur l'existant.
- Ces dispositions (expropriation, délaissement, travaux de sécurisation) doivent être financées, portées et mise en œuvre localement. Elles impliquent généralement l'État, l'industriel et la collectivité locale concernée. Les actions sur l'habitat dit « vulnérable » devront être précédées d'une solution de réduction du risque « à la source » dans l'entreprise à l'origine du PPRT.
- Un ensemble d'acteurs locaux devra être impliqué, dans le cadre d'une procédure d'élaboration conçue comme démocratique et transparente, notamment via la mise en place de Comités Locaux d'Information et de Concertation (CLIC).

C. LES PLANS DE PRÉVENTIONS DES RISQUES TECHNOLOGIQUES : LA PRISE EN COMPTE DES RISQUES DANS L'URBANISME

1. Principes généraux des PPRT

Fréquemment désignés par le sigle « PPRT », les Plans de Préventions des Risques Technologiques³² sont des outils de maîtrise de l'urbanisation et constituent la mesure phare de la loi « Risques » du 30 juillet 2003. Ils participent à la politique de maîtrise des risques sur les territoires accueillant des sites industriels à haut risque, sites correspondant au régime « SEVESO seuil haut ». Leur objectif est de résoudre les situations difficiles en matière d'urbanisme héritées du passé et mieux encadrer l'urbanisation future. Cela passe par l'amélioration de la coexistence des sites industriels à hauts risques existants avec leurs riverains, en faisant de la protection de ces derniers une priorité tout en pérennisant les premiers³³.

Après une phase de réduction des risques à la source, le PPRT est prescrit sur un périmètre d'étude issu de l'étude de dangers du site. Après instruction technique, concertation et enquête publique, le PPRT est approuvé. Il peut prévoir plusieurs types de mesures, illustrées dans le schéma ci-dessous :

- des mesures foncières sur l'urbanisation existante la plus exposée (expropriations, droit de délaissement) ;

32 Les dispositions législatives et réglementaires encadrant l'élaboration et la mise en œuvre des PPRT sont définies aux articles L.515-15 à L.515-26 et R.515-39 à R.515-50 du code de l'environnement.

33 Site Ministère de la Transition Écologique - Risques technologiques: la directive SEVESO et la loi Risques - Consulté le 17/06/21

- des mesures supplémentaires de réduction du risque à la source sur les sites industriels (modification de procédé, déplacement d'unité...), si elles sont moins coûteuses que les mesures foncières qu'elles permettent d'éviter ;
- des travaux de renforcement à mener sur les logements voisins existants vis à vis des effets (en lien avec ces effets) en cas d'accidents technologiques ;
- des restrictions sur l'urbanisme futur (restrictions d'usage, règles de construction renforcées...) ³⁴.

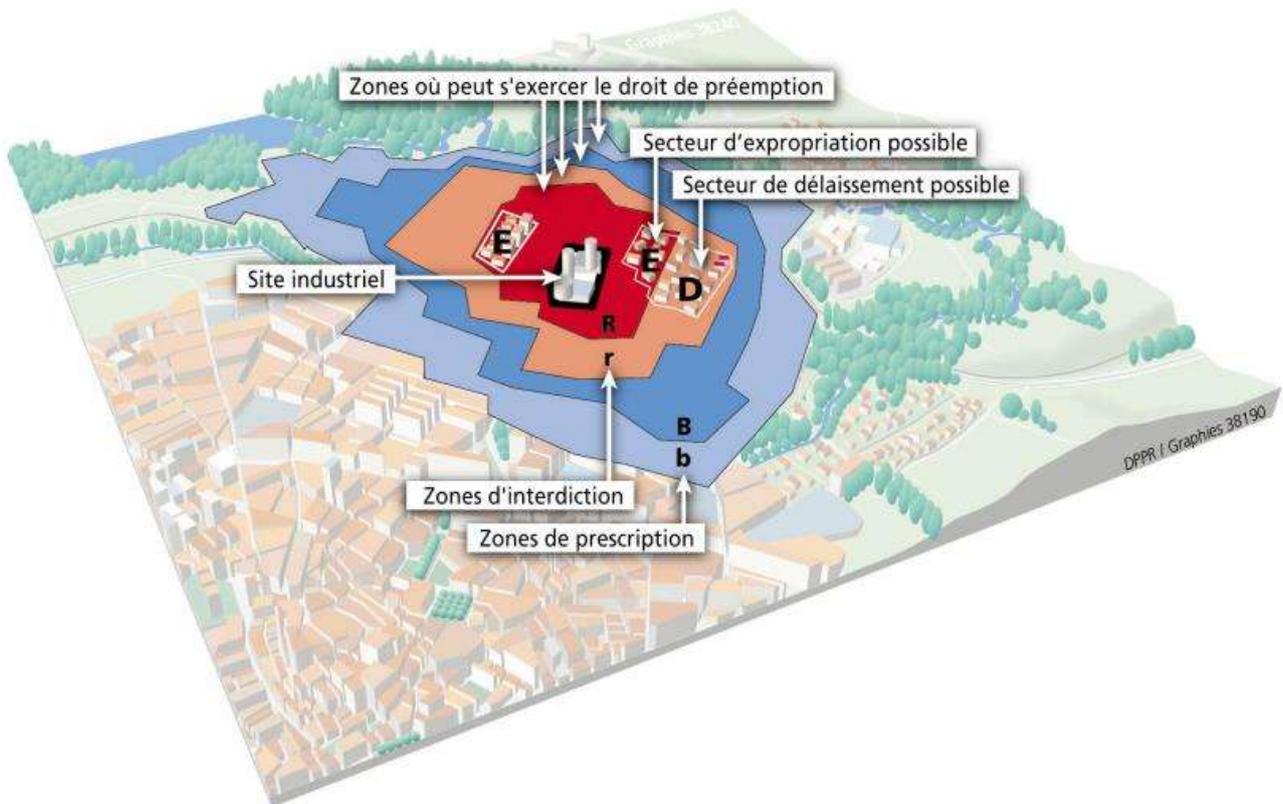


Illustration 7: Schéma zonages et restrictions d'un PPRT (Source : Site du Ministère de la Transition Écologique)

Le guide d'élaboration des PPRT ³⁵ donne les outils méthodologiques d'élaboration des plans, de l'examen des études de dangers à la définition de la stratégie du plan, combinant réglementation de l'urbanisme, de la construction et des usages, mesures foncières et actions de réduction des risques à la source.

34 Voir le Guide de prise en compte des risques technologiques dans la conception des logements neufs, Cerema, INERIS, Ministère de la Transition Écologique et Solidaire

35 Guide méthodologique du Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT), Ministère de l'écologie, du développement, du développement et de l'aménagement durables

Sur un total de 390 PPRT à élaborer, on compte en 2020 :

- 385 PPRT approuvés,
- plus de 800 communes concernées,
- plus de 600 biens immobiliers (logements et activités) fortement exposés donc potentiellement concernés par des mesures foncières (expropriation ou délaissement)
- plus de 16 000 logements concernés par des prescriptions de travaux.

2. Élaboration des PPRT : le rôle des différents acteurs

L'État, représenté par le préfet, est en charge de l'élaboration du PPRT. Il met en œuvre les procédures et conduit l'association des personnes publiques et la concertation après en avoir défini les modalités. Sous l'autorité du préfet, les services de l'inspection des installations classées (DREAL) et le service de l'équipement (DDT) sont les principaux services de l'État impliqués dans l'élaboration du PPRT, en plus des autres acteurs associés qui sont a minima :

- la ou les communes sur le territoire desquelles le plan doit s'appliquer ;
- le ou les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) compétents ; en matière d'urbanisme et dont le périmètre d'intervention est couvert en tout ou partie par le plan ;
- les exploitants des installations à l'origine du risque ;
- la commission de suivi de site (CSS) composée notamment des riverains de l'installation ou d'associations de protection de la nature, ainsi que des acteurs locaux³⁶

Les collectivités locales doivent prendre en compte les risques dans les projets de développement et les règles d'occupation du sol, ce qui se concrétise dans la réalisation de leur plan communal de sauvegarde en fonction de la connaissance du risque sur leur territoire.

Les exploitants des sites industriels concernés doivent respecter la réglementation en matière de maîtrise des risques à la source, communiquer sur les phénomènes dangereux que leurs installations sont susceptibles de générer et rechercher de nouveaux moyens pour sécuriser encore davantage leurs installations.

La CSS a pour mission de créer un cadre d'échange et d'information entre ses différents représentants. La CSS n'est pas l'instance de concertation du PPRT, mais une structure pérenne et indépendante du PPRT, associée à l'élaboration des PPRT.

³⁶ Article R. 125-8-2 du code de l'environnement

Les acteurs locaux, publics ou privés, de même que les riverains ont la responsabilité de se tenir informés des risques auxquels ils sont exposés et de ne pas les aggraver dans les projets et démarches qui relèvent de leur initiative.

3. Le financement des mesures PPRT

Les mesures foncières et supplémentaires font l'objet d'un financement tripartite conclu entre l'État, les collectivités locales et les exploitants des installations à l'origine du risque. Pour les mesures foncières, à défaut d'accord sur la répartition du financement entre ces acteurs, la loi prévoit que la répartition s'établit à raison d'un tiers chacun.

En ce qui concerne le financement des travaux prescrits aux logements existants, le dispositif prévoit actuellement que le financement soit assuré par le crédit d'impôts dont le taux est de 40 % du montant des travaux, avec un plafond de 20 000 € ou de 10% de la valeur vénale du bien (l'obligation de réalisation des travaux est limitée au plus petit de ces deux montants). Est également prévue (depuis la loi du 16 juillet 2013) une contribution des industriels et des collectivités locales au financement de ces travaux à hauteur de 25 % chacun en complément du crédit d'impôts. Ceci permet de porter à 90 % l'aide aux particuliers pour la réalisation des travaux de mise en sécurité de leur logement. Les 10 % restant sont soit issus d'une contribution supplémentaire de la part des collectivités locales ou des industriels, soit à la charge des propriétaires.



Illustration 8: Répartition des financements du PPRT de Pont-de-Claix - Plaquette d'information à destination des habitants

1. Mise en œuvre des mesures PPRT

Le 31 mars 2016, le ministère chargé de l'environnement a signé une instruction à destination des préfets de région et de département afin de leur rappeler l'importance d'achever la phase d'élaboration des PPRT rapidement et surtout d'accélérer la phase de mise en œuvre

opérationnelle des PPRT. Pour cela, cette instruction précise les modalités de pilotage, par les préfets de département, de la phase de mise en œuvre et détaille l'ensemble des outils à disposition des services déconcentrés pour mener à bien cette action en collaboration avec les collectivités.

Il s'agit d'accompagner les acteurs concernés notamment par des guides opérationnels et des accompagnements individualisés. En particulier, pour la réalisation des travaux sur les habitations prescrits dans un PPRT, les riverains des sites SEVESO seuil haut en zone bleue peuvent bénéficier d'un accompagnement personnalisé mis en place et financé par l'État. Cet accompagnement est adapté aux risques particuliers de chaque PPRT et consiste à :

- informer sur les obligations liées au PPRT
- réaliser un diagnostic du logement
- proposer le détail des travaux à réaliser et aider dans le choix des travaux
- proposer une assistance dans la consultation des entreprises et l'examen des devis
- faire un bilan financier et proposer des solutions de financement adaptées
- suivre les travaux.

La composante risque technologique a été intégrée dans les opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) pilotée par l'Agence nationale de l'habitat (Anah) ou dans les programmes d'intérêts généraux (PIG) envisagés ou en cours. Cette organisation permet ainsi une approche globale des différentes problématiques d'un logement au bénéfice des propriétaires.

D'un point de vue technique, un guide sur la réalisation des diagnostics des logements ainsi qu'un référentiel travaux à destination des artisans ont été élaborés. La diffusion de cette documentation technique est complétée par des journées de formation et de sensibilisation à destination des opérateurs logements et des artisans.

Par ailleurs, pour les activités existantes riveraines des sites à risque, une ordonnance a été signée le 22 octobre 2015 afin de :

- permettre aux entreprises situées dans des secteurs de mesures foncières de mettre en œuvre des mesures alternatives aux mesures d'expropriation et de délaissement en bénéficiant du financement tripartite ;
- d'assouplir les obligations de travaux de renforcement des locaux des entreprises riveraines dans les zones de prescription, pour rendre possible lorsque cela est pertinent la mise en œuvre de mesures organisationnelles notamment. Ainsi,

désormais, les travaux ne sont plus obligatoires que sur les logements.

Pour les projets d'urbanisation future, le PPRT peut prescrire des interdictions de construire ou les autoriser sous réserve de respecter des règles d'urbanisme (destination du bâtiment, dimensions, hauteur, ouvertures, type de toitures...) et des règles de construction permettant d'assurer la protection des occupants de ces biens pour un ou plusieurs effets. Un guide à destination des architectes, maîtres d'œuvre ou constructeurs de maisons individuelles permet de leur fournir les éléments nécessaires à la réalisation des études préalables prescrites par les PPRT pour les constructions neuves. L'ensemble de ces mesures permet de disposer d'un dispositif améliorant notablement la compatibilité des PPRT avec les activités économiques, tout en garantissant la mise en œuvre de mesures de protection des riverains et des salariés.

Pour accompagner les activités riveraines dans la mise en œuvre des mesures de protection, un guide a été élaboré en partenariat avec l'Association nationale des collectivités pour la maîtrise des risques (AMARIS) et l'INERIS. Il présente notamment les solutions en matière de mesures organisationnelles et/ou techniques pouvant être mises en œuvre afin d'assurer la sécurité des personnes présentes au sein de l'activité économique riveraine, vis-à-vis de l'agression technologique externe.

II. LE PPRT DE PONT-DE-CLAIX : UN DISPOSITIF OPÉRATIONNEL DE GESTION DU RISQUE INDUSTRIEL

Dans le cadre de mes missions chez SOLIHA Isère Savoie, j'ai eu l'occasion de travailler sur l'animation d'un PPRT en particulier, celui de la plateforme chimique de Pont-de-Claix, au sud de l'agglomération grenobloise. J'ai pu avoir accès à un certain nombre de documents opérationnels, en plus d'avoir eu l'occasion d'échanger avec des personnes expertes sur la question (chargée de projet, institutions, associations). La présence sur le terrain de SOLIHA, notamment via des permanences auprès des habitants, m'a également permis d'alimenter mes réflexions.

A. LE BASSIN GRENOBLOIS : ÉLÉMENTS DE CONTEXTE TERRITORIAUX

1. Grenoble : métropole alpine et technologique

Devenue Métropole en 2015, Grenoble-Alpes-Métropole, surnommée « La Métro » rassemble 49 commune sur un bassin de vie de près de 55 000 hectares. La majeure partie de l'urbanisation se situe dans la vallée entre les fleuves du Drac, de l'Isère et de la Romanche, au pied des massifs du Vercors, de Chartreuse, de Belledonne et du Taillefer. Il s'agit de la plus grande agglomération des Alpes, avec plus de 450 000 habitants, lui valant le surnom de « capitale des Alpes ».



Illustration 9: Bassin de vie grenoblois. Source : La Métropole

Ce qu'on connaît de Grenoble remonte à plus de deux mille ans, à l'époque gallo-romaine où elle portait le nom de Gratianopolis, mais son importance grandit au XIe siècle quand elle devient capitale du Dauphiné. Ce statut, consolidé par son annexion à la France, permet à la ville de développer son économie et de devenir une ville parlementaire et militaire, à proximité immédiate de la frontière avec la Savoie. Le XVIIIe siècle signe le début du développement industriel, avec les activités de ganterie, puis au XIXe avec la découverte de la houille blanche, l'énergie hydraulique.

La période des Trente Glorieuses, et tout particulièrement l'organisation des Jeux olympiques d'hiver de 1968, sont signes de grands bouleversements. La ville est en plein essor démographique et économique et la victoire de la candidature aux JO, portée par le maire Albert Michallon, permettra d'engager de grands travaux de modernisation de la ville et de ses infrastructures. Le maire suivant, Hubert Dubedout, fera évoluer le projet et changera l'image de Grenoble : construction d'un nouvel hôtel de ville, d'une nouvelle gare, création de ponts et d'autoroutes, construction du palais des sports, de la Maison de la Culture, du Village Olympique ou encore du quartier Malherbe.



La nouvelle gare



Le palais des glaces et l'anneau de vitesse

Le quartier Malherbe



Grenoble – ville olympique



Illustration 10: La métamorphose des Jeux Olympiques (Source : AMMG, Site de la Ville de Grenoble)

Son développement continue et Grenoble s'affirme aujourd'hui comme un pôle scientifique européen, grâce à son écosystème industriel et de recherche qui en font la renommée. Le développement au XIXe siècle de l'énergie hydraulique, a permis de fournir l'énergie nécessaire à l'alimentation des industries papetières, puis des cimenteries, des usines de

mécanique et plus tard de toutes les autres industries du bassin grenoblois³⁷. La région concentre actuellement le développement de technologies et d'innovations dans cinq domaines principaux : l'électronique et le numérique, l'énergie, la santé, la chimie et l'environnement, la mécanique et la métallurgie³⁸. Ajoutons à ces atouts les prestigieuses écoles d'ingénieurs, d'architecture, de commerce et de communication, Grenoble en tire une image d'innovation singulière.. Aujourd'hui, près d'un habitant sur cinq travaille dans la recherche, l'innovation ou l'enseignement supérieur³⁹.

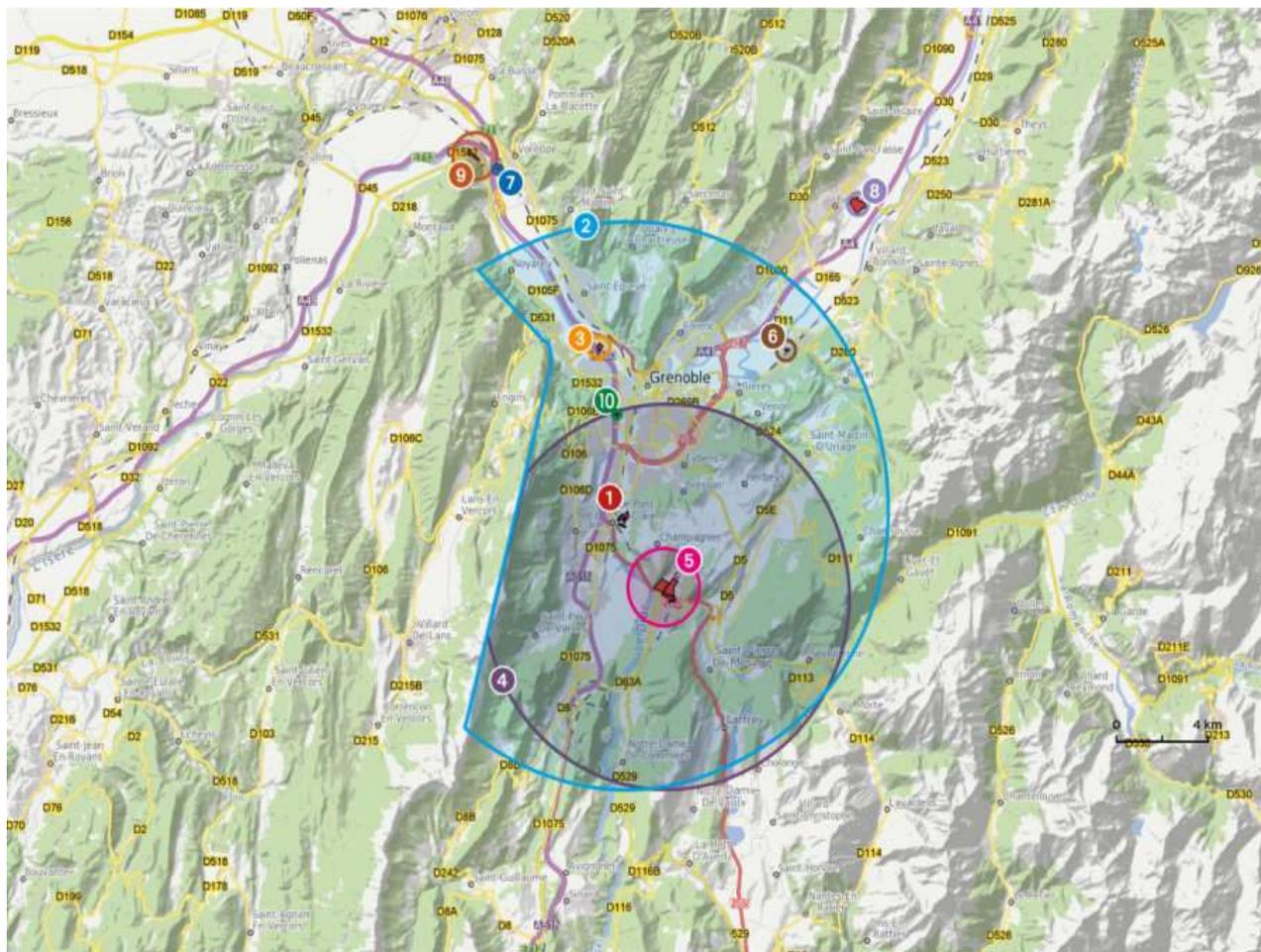


Illustration 11: Le bassin grenoblois (Source : Les bons réflexes)

37 Coeuré, S., André Ducluzaux, Aristide Bergès, du mythe à la réalité. La Houille Blanche de Belledonne à la Romanche, 1998, édition de Belledonne.

38 Site internet de la Métro – article « filières »

39 Site internet de la Métro – article « aux racines du dynamisme grenoblois »

ENTREPRISE	COMMUNE D'IMPLANTATION	PRINCIPAUX DANGERS	PÉRIMÈTRE D'INFORMATION
PLATEFORME CHIMIQUE DU PONT-DE-CLAIX	LE PONT-DE-CLAIX		
1 SUEZ RR IWS – LE PONT-DE-CLAIX	LE PONT-DE-CLAIX		0 m
2 VENCOREX	LE PONT-DE-CLAIX		15 000 m
3 INSTITUT LAUE LANGEVIN	GRENOBLE		500 m
4 ARKEMA – JARRIE	JARRIE		10 000 m
5 FRAMATOME – JARRIE	JARRIE		2000 m
6 SOBEGAL – DOMÈNE	DOMÈNE		501 m
7 STEPAN EUROPE	VOREPPE		280 m
8 ST MICROELECTRONICS	CROLLES		430 m
9 TITANOBEL	VEUREY-VOROIZE		1270 m
10 UMICORE SPECIALTY POWDERS FRANCE	GRENOBLE		183 m

Illustration 12: Les établissements à risques majeurs du bassin grenoblois (Source : Les bons réflexes)

2. La Plate-forme chimique de Pont-de-Claix

La situation géographique de Grenoble n'est pas anodine : elle se trouve au cœur de la région Rhône-Alpes, une des principales régions industrielles françaises pour la chimie, avec plus de 500 établissements employant environ 33 000 salariés. Au sud de l'agglomération, à la confluence de la Romanche et du Drac, se trouve la ville de Pont-de-Claix : elle accueille la plate-forme chimique qui fera l'objet de la suite de cette recherche et dont la spécialité se

trouve dans la chimie du chlore et de la soude, et plus particulièrement dans l'électrochimie.

La fondation de la commune de Pont-de-Claix, à la fin du XIXe siècle, est étroitement liée à l'implantation de la première société industrielle, les papeteries de Pont-de-Claix. Ces dernières seront au centre du développement de la petite ville, et verront leurs portes se fermer en 2008. La géographie du territoire induit que d'autres industries ne tarderont pas à s'implanter sur le bassin. La ville compte aujourd'hui un peu plus de 10 000 habitants et la plate-forme chimique s'étend sur des kilomètres carrés.



Illustration 13: La commune de Pont-de-Claix / A gauche : 1948 / A droite : 2018

Construit à l'origine pour la production de chlore, les activités industrielles de la plate-forme se sont élargies à la production de ses dérivés : électrolyse de la saumure (fabrication du chlore, de la soude et de l'hydrogène), cogénération d'électricité et de vapeur, phosgénation (chimie des isocyanates), distillation, incinération haute température de déchets halogénés. Les produits chimiques produits sur la plate-forme sont utilisés comme matières premières ou composants par des clients internationaux, pour des applications industrielles ou domestiques : hygiène et santé (traitement de l'eau, pharmacie, matériel médical...), ameublement (mousses synthétiques, vernis), électronique et téléphonie (vernis, revêtements plastiques...), automobile et transports (mousses sièges, peintures hautes performances, joints, etc.)⁴⁰.

Chiffres-clés de la plate-forme en 2018 :

550 salariés

1 million de tonnes de matières premières produite chaque année

la valeur des installations est estimée à 1 milliard d'euros

20 millions d'euros d'investissements courants

40 Campagne d'information et de prévention 2018 – Les bons réflexes - Isère

La logique industrielle de la plate-forme repose sur l'intégration et la complémentarité des productions, dans le but d'optimiser les flux de matières d'un atelier à un autre, et d'éviter les stockages et le transport routier ou ferroviaire de certaines matières dangereuses. Cela permet également de mutualiser des moyens de contrôle et d'intervention en matière de sécurité et d'environnement⁴¹.

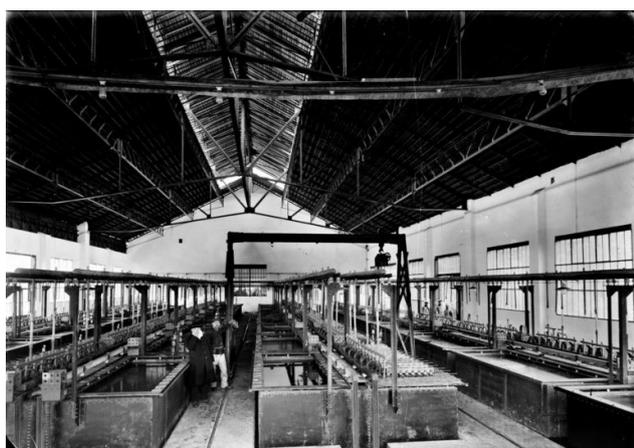
Les entreprises présentes sur site sont :

- **Vencorex** depuis 1916, 400 personnes, anciennement Rhône-Poulenc : fabrication de produits dérivés de la chimie.
- **Suez**, depuis 1991, 48 personnes : opère le traitement des déchets spéciaux liquides à forte teneur en chlore, de la plate-forme mais aussi d'autres industriels français ou européens, production d'énergie et récupération de matière.
- **Extractive** depuis 2017, suite au rachat d'Isochem : développe des activités de recyclage par voie chimique, par exemple de la fibre de carbone.

Chimie de base / chimie de spécialités

La chimie de base (ou amont) fabrique des produits tels que la soude, le chlore, l'éthylène, l'acide chlorhydrique et les monomères, qui sont, le plus généralement, des produits de départ ou de grands intermédiaires servant à la fabrication des principes actifs. Ils sont parfois également utilisés en tant que produits finis.

La chimie aval (ou de spécialités) fabrique, à partir de produits issus de la chimie de base, des composés et des principes actifs très diversifiés qui seront utilisés dans les produits finis.



Hangars de l'usine Vencorex



Usine Rhône-Poulenc – Claude Essertel – 1989

Illustration 14: La plate-forme chimique de Pont-de-Claix

41 Site internet de la Plate-forme chimique. Consulté le 18/06/21.



Usine Vencorex

La plate-forme vue du ciel

Illustration 15: La plate-forme chimique de Pont-de-Claix

En Europe, et particulièrement en France, le secteur de la chimie de base a dû faire face à une concurrence des autres zones de production de plus en plus intense (augmentation des capacités de production dans les pays « émergents », coût de l'énergie)⁴². Plusieurs entreprises de filière chimie ont alors fait face à des difficultés financières importantes. En 2014, l'entreprise Vencorex, dont le siège et la plus grosse usine de production est implantée sur la plate-forme de Pont-de-Claix, est confrontée à un problème majeur de rentabilité de sa production d'isocyanates. A l'issue de négociations pilotées par l'État et ses services déconcentrés et rassemblant des partenaires industriels de la plate-forme, des fonds importants seront levés afin de permettre la reconversion du site de site dans la production d'isocyanates de performance⁴³.

La maîtrise des coûts, grâce à l'anticipation des évolutions du secteur et à la modernisation des outils de production, est un enjeu majeur du maintien de la compétitivité de la filière dans la région. Les objectifs se résument ainsi :

- intensifier, miniaturiser et automatiser les procédés
- Sécuriser les approvisionnement amont à des prix compétitifs (matières premières, énergies)
- développer une logique de mutualisation avec les autres exploitants des plate-formes chimiques, à travers un regroupement d'entreprises

Les entreprises sont tenue d'effectuer des actions de communication : publications annuelle et résultats en matière de sécurité et d'environnement, site internet et réseaux sociaux, visites d'usines, rencontres avec les riverains, sensibilisation du milieu enseignant, partenariat avec l'IRMA.

⁴² Eury, S.-P., Liogier P., Les mutations de l'industrie chimique en Rhône-Alpes, entre défense de l'existant et conquête de l'avenir, Annales des Mines – réalités industrielles, N°2, pp67-72, 2015

⁴³ *Ibid.*

Résumé

Comprendre l'histoire d'un territoire est primordial pour saisir les enjeux actuels, les dynamiques qui l'animent, les stratégies de développement privilégiées et pour quelles raisons. Sur la Métropole grenobloise, on retrouve la pression de la compétitivité des entreprises, particulièrement des secteurs industriel et technologique, mais aussi de la préservation du cadre de vie des habitants.

Le fil rouge de ces stratégies demeure l'impératif de rester un territoire dynamique et attractif, qui poursuit son développement en essayant de se démarquer. Grenoble demeure un pôle scientifique et technologique d'excellence reconnu à l'international.

Le portage et la mise en œuvre d'un dispositif PPRT d'une telle ampleur (1444 logements) est un pari ambitieux. Pour la Métropole, maîtriser les risques permet de continuer de se développer, tout en améliorant la résilience du territoire.

Enfin, si sa situation géographique au cœur des Alpes offre un cadre de vie privilégié et l'accès à des loisirs de pleine nature à portée de mains, c'est aussi un écosystème fragile, directement impacté par les conséquences des changements climatiques.

B. PONT-DE-CLAIX : 1444 LOGEMENTS À SÉCURISER

Le PPRT de Pont-de-Claix a été approuvé le 27 juin 2018 par le préfet et porte sur les établissements industriels VENCOREX et ISOCHEM, implantés sur la plate-forme chimique de la commune du Pont-de-Claix. Les communes concernées par le zonage étant : Pont-de-Claix, Claix et Champagnier. Le règlement⁴⁴ définit l'objectif du PPRT comme celui de « **limiter les effets d'accidents susceptibles de survenir dans ces installations et pouvant entraîner des effets sur la salubrité, la santé et la sécurité publiques directement ou par pollution du milieu** ». Il revient ainsi à définir des mesures de réduction de la vulnérabilité des personnes par la mise en œuvre de travaux de renforcement du bâti.

Le périmètre du PPRT est exposé sur la carte suivante, ainsi que les différentes zones d'aléas.

Trois PPRT ont été prescrits sur le territoire de Grenoble Alpes Métropole :

PPRT de Jarrie (approuvé en mai 2015) mis en œuvre au travers d'un PARI Il comporte 900 logements essentiellement soumis à un aléa toxique et 22 logements soumis à des aléas multiples. SOLIHA a animé le marché pour l'accompagnement qui s'est achevé en Mai 2020.

Le PPRT de Domène approuvé en février 2017. SOLIHA accompagne actuellement la mise en œuvre des actions d'accompagnement auprès des propriétaires privés.

Le PPRT de Pont de Claix approuvé en juin 2018.

⁴⁴ Règlement du PPRT, 27/06/2018

Chaque zonage implique des mesures spécifiques, dont les impacts sur les habitants ainsi que les modalités financières varient.

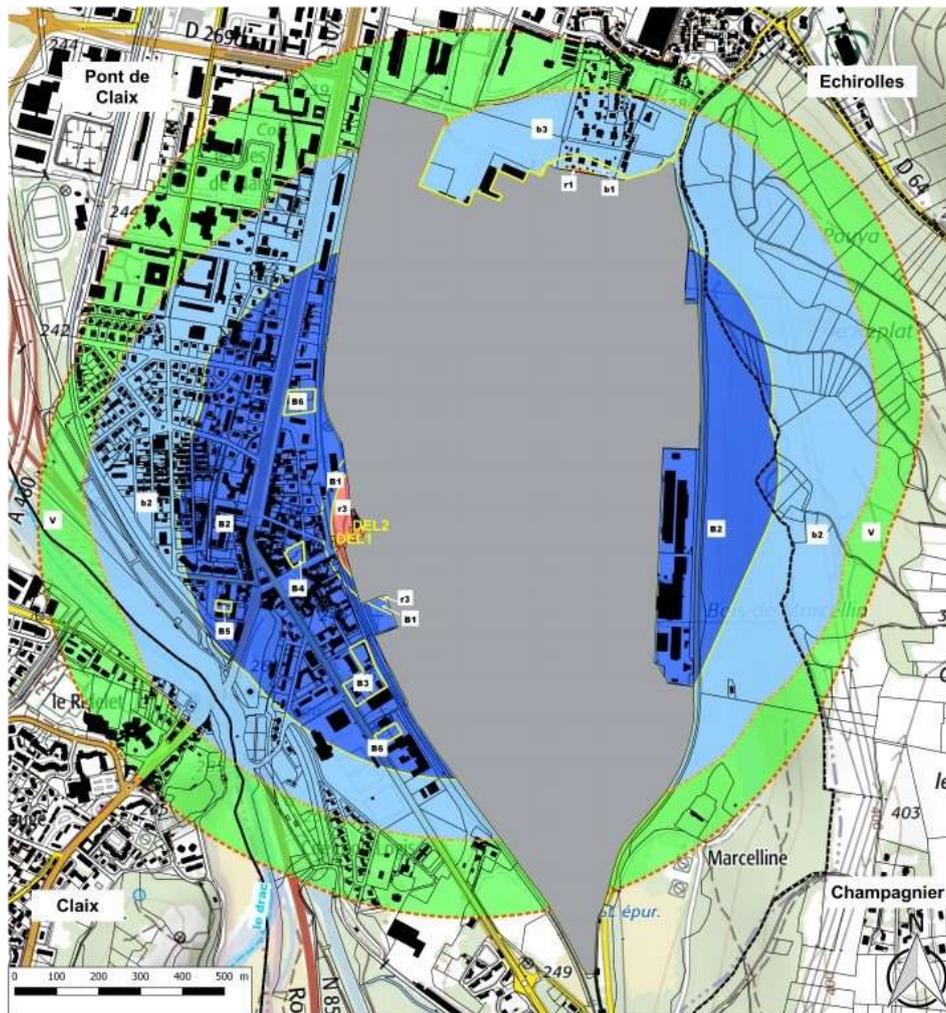


Illustration 16: Périmètre du PPRT de Pont-de-Claix

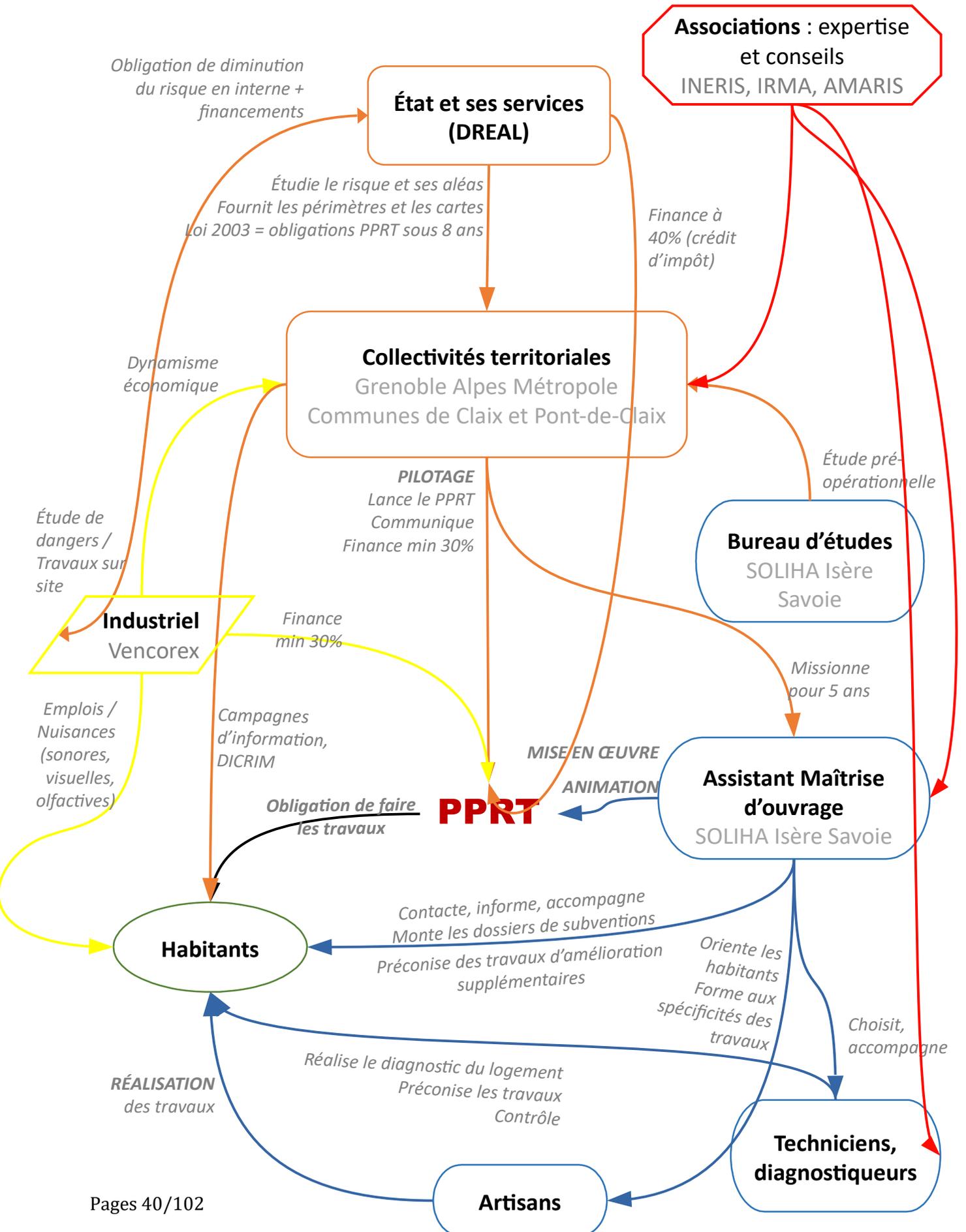
Dans le cadre de ses compétences habitat, l'état a sollicité Grenoble-Alpes-Métropole afin d'assurer une action d'accompagnement globale des logements privés sur lesquels des prescriptions de travaux liés au PPRT sont exigées. Il s'agit de garantir un engagement des travaux par les particuliers, leur bonne réalisation et d'apporter un soutien spécifique aux publics les plus fragiles. Les logements concernés se situent en zone r, b ou B, ceux qui se trouvent sur les zones v n'ont pas d'obligation à réaliser les travaux, il s'agit simplement de recommandations.

Le dispositif PPRT est de type « Programme d'Intérêt Général » (PIG). Pour plus de lisibilité, la Métropole a choisi de renommer le service d'accompagnement à destination des habitants, SECUR'HABITAT. Pour répondre au marché de l'animation du dispositif PPRT, un groupement s'est constitué entre SOLIHA Isère Savoie, sur l'animation spécifique du PPRT, et le bureau d'études Urbanis, sur les missions spécifique de la rénovation du centre-ancien de Pont-de-Claix.



Illustration 17: SECUR'HABITAT, le service d'accompagnement des habitants, dans leurs démarches de sécurisation de leur logement

SCHÉMA DES ACTEURS DU PPRT DE PONT-DE-CLAIX



L'étude pré-opérationnelle, menée par SOLIHA Isère Savoie, a permis de préciser le nombre de logements concernés, d'identifier les besoins de travaux ainsi que leur coût et d'identifier le profil des propriétaires concernés. Un total de 1 444 logements ont été identifiés, ce qui en fait l'un des plus gros dispositifs en France. La plupart sont exposés au risque toxique, les logements les plus proches de la plate-forme sont également concernés par le risque de surpression, une dizaine en tout. Le coût total des travaux s'élève à 2 993 040 €, soit en moyenne 2 073 € par logement. Les modalités de financements sont répartis entre différents partenaires. Les travaux et l'accompagnement sont pris en charge à hauteur de 100 % (le minimum réglementaire étant 90%), selon la répartition suivante : 40 % de l'État, via le crédit d'impôt, 30 % de l'industriel concerné, 30 % des collectivités locales et communes.

Résultats de l'étude pré-opérationnelle

Le diagnostic d'occupation met en évidence une part importante de propriétaires bailleurs sur le périmètre : 33 % de bailleurs, pour 59 % de propriétaires occupants et 8 % de logements vacants.

La majorité des logements sont des appartements (83%), le reste, des maisons (17%). 56 copropriétés situées dans le périmètre devront être accompagnées dans le cadre de travaux des parties communes (sas, coupure de VMC collective). Ces copropriétés correspondent à 1059 logements. L'habitat est relativement ancien, avec 21 % du bâti datant d'avant 1945, 52 % construit entre 1945 et 1975 et 27 % après 1975.

- L'enquête sociale permet d'identifier le profil des propriétaires. Elle a recueilli 24 % de participation (347 ménages) et révèle une relativement bonne implication locale. Les résultats montrent que :
- 2/3 des répondant.es sont des propriétaires occupants
- 27 % de plus de 75 ans
- 50 % des ménages sont potentiellement éligibles Anah
- 89 % savent que leur logement est dans le périmètre, seulement 47 % connaissent les obligations liées
- 1/5 trouvent la démarche inutile

En amont des travaux, des diagnostics seront réalisés dans chaque logement et selon les prescriptions imposées par le PPRT (Plan de Prévention des Risques Technologiques). Des diagnostiqueurs en infiltrométrie, accompagnés par les techniciens PPRT de SOLIHA, se rendent à domicile dans le but d'identifier le niveau de protection du bâti existant face aux différents risques, de faire le choix de la pièce de confinement avec l'occupant et de définir les travaux d'amélioration ainsi que leurs mises en œuvre. Des travaux d'amélioration du logement (chauffage, menuiseries...) pourront être envisagés avec l'aval du propriétaire et de l'opérateur. Pour cette dernière partie, SOLIHA est à même de proposer des solutions d'amélioration de l'habitat.

Exemples de travaux à réaliser pour améliorer l'étanchéité à l'air de la pièce, en fonction de la configuration et de l'état du logement :

- Remplacements des joints au pourtour des menuiseries (porte d'entrée, fenêtres...)
- Système d'obturation amovible en partie basse de la porte
- Remplacement de menuiseries extérieures si ces dernières ne sont plus étanches
- Colmatage au niveau des prises électriques, interrupteurs...
- Arrêt rapide des systèmes de ventilation et de chauffage, de climatisation
- Pose de revêtement de sol étanche à l'air
- Mise en place de sas d'entrée pour les bâtiments collectifs

Tous les logements étant concernés par le risque toxique, aléa qui se manifeste par la dispersion atmosphérique d'un nuage toxique. L'incidence sur les populations exposées au risque à l'extérieur du site est l'inhalation d'une substance toxique qui peut avoir de grave conséquence sur l'humain selon les degrés de concentration.

Les travaux préconisés consistent en la création d'une pièce de confinement dans le logement. Les caractéristiques du local de confinement, conjuguées à celles du bâtiment dans lequel il se situe, doivent

garantir que le taux de renouvellement de l'air est suffisamment faible pour maintenir la concentration en produit toxique dans le local, après 2 heures de confinement, en deçà de la concentration admissible.

Comment savoir qu'une façade est exposée ?

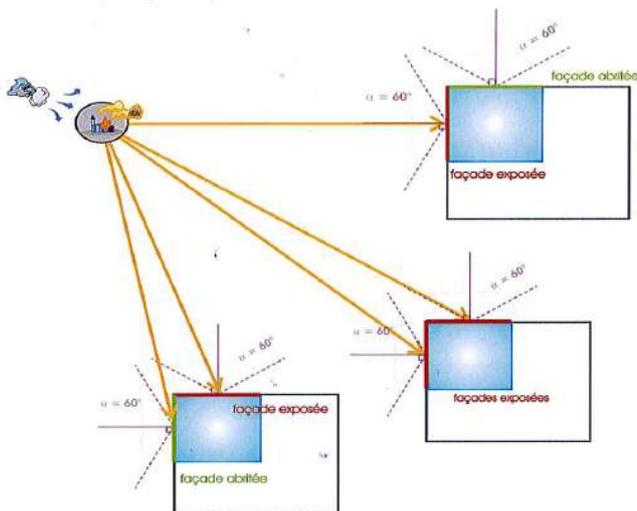


Illustration 18: Dispersion atmosphérique d'un nuage toxique

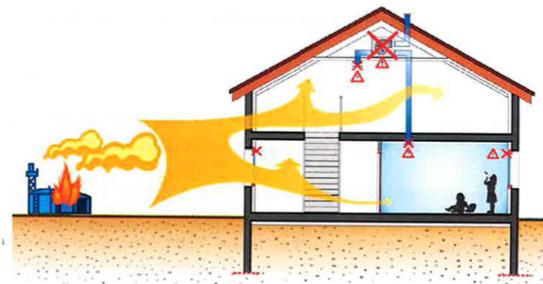


Illustration 19: Pièce de confinement

Une dizaine de logements sont également concernés par un risque de surpression, considéré comme faible sur l'intégralité du périmètre (20 à 50 mbar maximum). Ce qui veut dire que dans cette zone, la protection des personnes se trouvant à l'intérieur de leur habitation, est rendue possible par la tenue des fenêtres et des vitrages à une onde de surpression comprise entre 20 et 50 mbar pendant un temps d'application donné qui est la durée du phénomène. Les travaux de tenue à la surpression seront couplés avec ceux

prescrits pour le local de confinement et prendra en compte cette nécessité d'intégrité de l'enveloppe pour garantir la sécurité des occupants face à l'effet toxique.

Exemples de travaux à réaliser pour limiter le risque de surpression :

- Renforcement de la résistance mécanique des murs
- ... des charpentes
- ... des couvertures
- Mise en place de film protecteur sur les menuiseries
- Renforcement ou remplacement des systèmes de
- fermeture des fenêtres
- Renforcement des systèmes de fixation des menuiseries

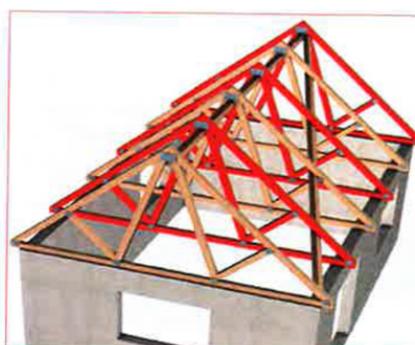


Illustration 20: Lutter contre le risque de surpression : charpente traditionnelle à gauche, ajout d'une ferme à droite

Les entreprises de bâtiment n'ont pas l'habitude de réaliser des travaux de sécurisation des personnes à l'intérieur des logements. Dans le cadre du PPRT, les entreprises travaillent avec des techniques de mises en œuvre qui permettent d'obtenir un niveau d'étanchéité à l'air conforme à l'attente du PPRT et une protection des logements face à l'effet thermique. Pour ce faire, un partenariat avec l'institut national de l'environnement industriel et des risques (INERIS) permet d'organiser des formations spécifiques pour chaque corps d'état (électricité, menuiserie, plaquiste, etc...) et autour des interactions entre chaque métier. Toutes les entreprises qui s'inscrivent dans le dispositif de suivi animation, sont formées, accompagnées et contrôlées dans leurs premières réalisations.

III. MÉTHODOLOGIE DU MÉMOIRE

Il convient à présent de préciser le processus méthodologique retenu pour répondre à la problématique : après avoir présenté la théorie des grandeurs de Thevenot et Boltanski, nous justifierons sa réinterprétation pour le cas présent. Nous proposerons ainsi de nouvelles grilles d'analyse que nous mobiliserons pour dérouler les réflexions.

A. HISTOIRE DE LA THÉORIE DES GRANDEURS : OBJET ET MOBILISATION DANS L'ANALYSE CRITIQUE

1. Fondements de la théorie : justification, grandeur et principe supérieur commun

L'angle d'attaque proposé dans ce mémoire prend pour cadre d'analyse l'économie des grandeurs élaborée par Luc Boltanski et Laurent Thévenot en 1987 dans leur publication « *De la justification : les économies de la grandeur* ». ⁴⁵ Les auteurs cherchent à répondre aux questions suivantes : *par quels moyens les acteurs peuvent-ils manifester leur désaccord sans recourir à la violence ? Quelles sont les opérations au moyen desquelles ils parviennent à construire, à manifester et à sceller les accords plus ou moins durables ?* ⁴⁶

Pour y répondre, Boltanski et Thévenot se basent sur le principe de la justification : toute action doit être justifiée pour être légitime. Les acteurs cherchent à donner une légitimité à leurs actions, en se référant à régime argumentatif qui s'appuie sur une définition conventionnelle de la valeur. On peut mobiliser pour une même situation des valeurs très différentes les unes des autres (tradition, réalisme économique, justice...).

Pour que la justification fonctionne, il faut trouver des terrains d'ententes consensuels à travers des ordres de valeurs communs. Les auteurs hiérarchisent les registres de justification et identifient certains « principes d'ordre supérieur ou de valeur » (appelé « principe supérieur commun »), auxquels les individus adhèrent pour arriver à un accord et former ainsi une communauté. L'accord de la relation entre des personnes particulières et le fameux « principe supérieur commun » permettant de dépasser les particularités des personnes et de constituer les fondements d'un accord. ⁴⁷

Les auteurs proposent la création de six principes conventionnels des cités, soit un ordre de

⁴⁵ Boltanski Luc et Thévenot Laurent, 1991, *De la Justification. Les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard.

⁴⁶ Parvaux, S., Les Fiches de Lecture de la Chaire D.S.O

⁴⁷ *Ibid.*

justification articulé autour d'une convention de valeurs, auxquels les individus ont recours pour former un accord ou soutenir un litige.

Dans le prolongement de leur réflexion, les auteurs procèdent à l'étude des contraintes pesant sur la formalisation d'accords entre les individus. Pour ce faire, ils s'appuient sur des ouvrages classiques de la philosophie politique, menant à la construction d'un modèle de l'ordre légitime dans la cité. Six régimes politiques distincts se dessinent : la cité « inspirée » de Saint-Augustin, le système domestique (Bossuet), le système de l'opinion (Hobbes), le système civique (Rousseau), le système politique de marché (Adam Smith), et le système politique industriel (Saint-Simon).

Les acteurs mettent en place des situations de justification face à des logiques de valeur qui varient selon les cités dans lesquels ils évoluent. En cherchant à décrypter ces systèmes politiques référés et à en extraire les valeurs communes aux individus qui le composent, on comprend que tous les systèmes justifient leurs actions par le principe supérieur du bien commun. Ces cités impliquent des *formes d'accords*, des objets sociaux différents, qui permettront de reconnaître la nature de la situation et de savoir sur quel mode de résolution des conflits et des controverses il faut se positionner.

2. Les cités de Thevenot et Boltanski⁴⁸

Dans son ouvrage « la cité de Dieu », Saint-Augustin imagine une cité dont les membres fondent leur accord sur une acceptation totale de la grâce à laquelle ils n'opposent aucune résistance. La **cité** dite « **inspirée** » repose sur le sacrifice, l'oubli de soi et la grâce est le véritable fondement qui soustrait les hommes à « l'éternelle misère de la vie terrestre ». Elle s'oppose à une simple cité terrestre qui serait habitée par l'orgueil et dont les habitants ne viseraient que l'autosatisfaction.

La **cité domestique** fondée sur la pensée de Bossuet est un territoire dans lequel s'inscrit la relation de « dépendance domestique ». La grandeur est un état de dépendance, d'où les personnes peuvent tirer une forme d'autorité, autorité à son tour exercée sur d'autres. Bossuet décrit le principe de la parenté, de l'héritage de sang qui donne l'autorité divine à la personne du Prince, à l'incarnation de l'État dans le corps du Roi. Ce Roi est avant tout solitaire et responsable, il n'existe que pour l'État dans lequel il se confond et sa grandeur est à la hauteur de son sacrifice. L'autorité de l'État est le prolongement de l'autorité paternelle. Les grands ne trouvent une justification de leur existence que dans leur volonté de protéger les petits. Finalement, la grandeur de la cité domestique s'inscrit dans une chaîne hiérarchique et se définit comme la capacité de renfermer dans « sa personne » la « volonté

48 Voir le résumé des cités en annexe

des subordonnés ».

Dans la **cité civique** telle que proposée par la pensée de Rousseau, on retrouve le concept de citoyenneté qui sert de base à un ordre politique. La paix sociale et le bien commun reposent sur l'autorité d'un « souverain désincarné ». Quant à la souveraineté, elle se réalise par la convergence des citoyens, soit par l'exercice du suffrage.

Dans le Contrat Social, Rousseau envisage le contrat comme un sacrifice favorable à tous, justifiant la grandeur. Chaque membre de la cité possède trois volontés différentes : la « volonté propre de l'individu » qui tend qu'à son avantage particulier ; la « volonté commune de magistrats » qui se rapporte uniquement à l'avantage du prince ; la « volonté souveraine » qui est générale puisque l'État est considéré comme le tout et que le gouvernement est considéré comme une partie du tout. En somme, la grandeur s'incarne sous la forme d'une qualité de la conscience.

En revanche, dans la **ville de l'opinion** , fondée sur les travaux Hobbes, la construction de la grandeur est liée à la constitution de signes conventionnels qui traduisent l'estime que les gens se portent. Ce qui permet de "faire équivalence entre les personnes" et de "calculer leur valeur", cela en fonction des gestes, des actes, des comportements et des paroles. Selon Hobbes, nous déterminons la valeur d'un homme selon les signes d'honneur et de déshonneur. La grandeur dépend uniquement de l'opinion des autres et elle se mesure via le degré d'exposition au regard d'autrui, à la visibilité qu'on acquiert, c'est à dire être connu grâce à sa fortune, "à sa fonction et des grandes actions honorables". L'obscurité, au contraire est peu honorable.

La **cité de marché** , issue des réflexions d'Adam Smith, est fondée sur l'établissement d'un lien marchand, qui unit les individus grâce à des « biens rares soumis aux appétits de tous » et à la concurrence des convoitises qui subordonne le prix attaché à la possession d'un bien au désir des autres.

La construction de la **cité industrielle** s'élabore chez Saint-Simon par une critique de Rousseau. Dans son ouvrage « Du système industriel », il met en cause des "métaphysiciens et des légistes" qui sont opposés aux "industriels et aux savants". Celui-ci propose une "élaboration du positif tiré de travaux" pour fonder une "physiologie sociale des corps organisés" où la société est décrite sous les traits d'une machine organisée. La cité industrielle est fondée le principe de "l'objectivité des choses où se forment naturellement un système social". Les légistes devront s'occuper de faire les lois qui pourront assumer le mieux la prospérité de l'agriculture, du commerce et de la fabrication. Pour Saint-Simon, l'on doit « considérer une association naturelle comme une entreprise industrielle ».

Pour conclure, Boltanski et Thévenot dans leur théorie de la justification se concentrent sur la façon dont les personnes justifient leurs actions aux autres en faisant appel, à différents principes supérieurs de légitimité ou de grandeur afin de régler un différend ou un conflit. Ils montrent comment les gens se disputent pour légitimer leur point de vue au cours d'une situation d'action et aussi comment ces principes peuvent être mobilisés, voire combinés pour arriver à des compromis stabilisés.

3. Un modèle basé sur l'économie des conventions

Finalement, Thevenot et Boltanski rejettent le clivage entre des explications comportementales qui seraient exclusivement économiques et des explications exclusivement sociologiques. A l'inverse, les auteurs s'inscrivent dans un modèle fondé sur un principe conventionnel transversal : pour qu'il y ait échange, coordination, coopérations entre les agents, il faut qu'il y ait des conventions entre les personnes concernées. C'est-à-dire des systèmes d'attentes réciproques entre les personnes sur leur comportement. Les individus ne peuvent se coordonner que s'ils se font une idée du collectif qu'ils forment ensemble⁴⁹.

La théorie des conventions cherche à la base à comprendre comment les agents parviennent à mettre en place des règles de coopération et de comportements dans des situations d'incertitude. L'hypothèse centrale de cette théorie est celle de la rationalité limitée des individus, en opposition aux théories de l'économie classique (rationalité substantive).

Pour les conventionnalistes, l'unique solution aux problèmes de coordination des individus serait l'élaboration (ou l'appui sur) d'une convention. Il s'agit d'une règle de comportement qui tire sa source dans les interactions sociales, mais qui se présente aux acteurs sous une forme objectivée, naturalisée et dont la dynamique échappe en partie aux acteurs.

David Lewis⁵⁰ (1969) donne l'exemple de la coupure de téléphone : deux personnes s'appellent mais une coupure de téléphone interrompt leur conversation. La convention veut que ce soit que la personne à l'origine de l'appel qui prenne l'initiative de recontacter l'autre personne. Cette convention donne un rôle précis aux deux interlocuteurs pour éviter que les individus ne se rappellent en même temps.

Il est intéressant de souligner que ces conventions peuvent être divergentes, concurrentielles avec d'autres règles de comportement qui auraient également pu permettre aux acteurs de se coordonner. Pour reprendre l'exemple du téléphone, une convention différente aurait pu déboucher, celle où la personne contactée doit prendre l'initiative du rappel.

49 Batifoulier Philippe (ed), 2001, *Théorie des conventions*, Paris, Economica

50 Lewis D. K., (1969), *Convention: A philosophical study*, Harvard University Press,

Ces conventions ne font pas l'objet de loi ou de discussion publique, il s'agit simplement du résultat d'interactions sociales qui s'imposent aux acteurs. Les acteurs ont néanmoins toujours la possibilité de contester ces règles de comportement et de faire émerger de nouvelles conventions.

B. UNE INTERPRÉTATION DE LA THÉORIE DES GRANDEURS, PAR L'ANGLE DE LA REPRÉSENTATION DES RISQUES

En partant des « univers » et des « cités » proposés par Thevenot et Boltanski dans leur théorie, nous proposons une nouvelle grille d'analyse qui consiste en une réinterprétation des critères traditionnellement étudiés par les auteurs, afin de les adapter au cas étudié et à l'angle adopté, celui des représentations.

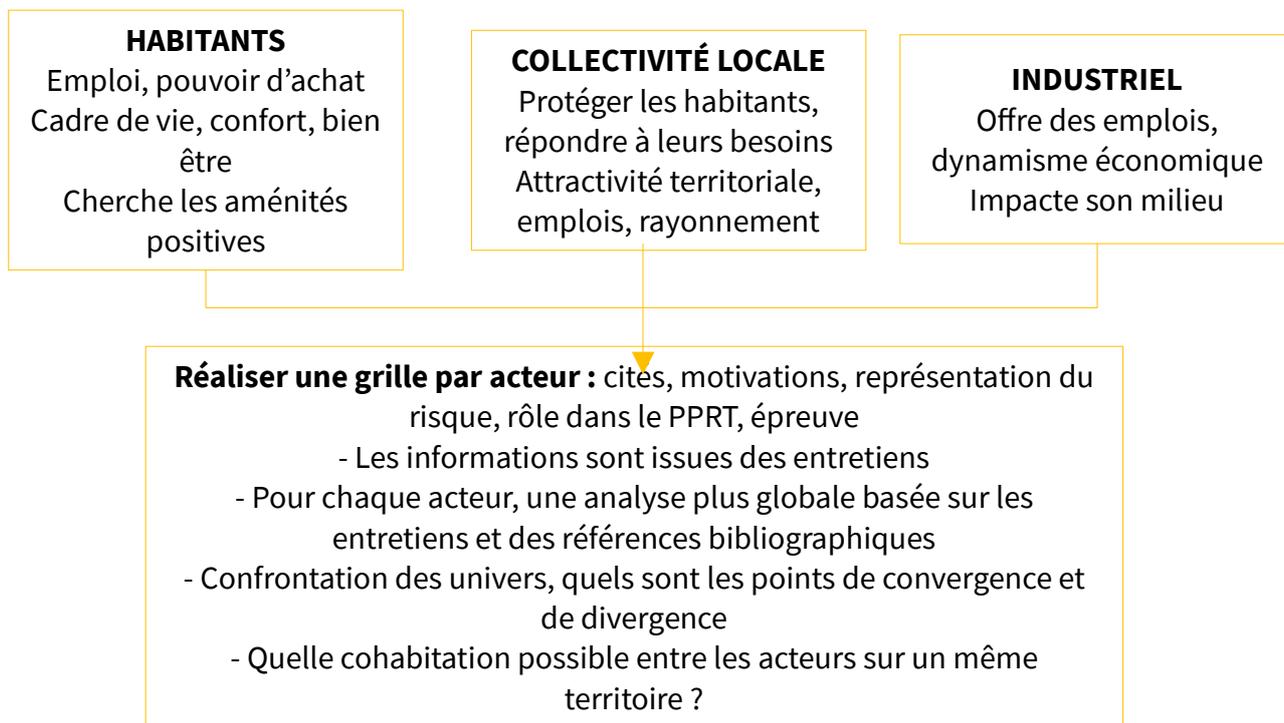
Cette nouvelle grille d'analyse propose d'étudier le risque, par le prisme des représentations sociales, de la perception et des visions des différents acteurs impliqués dans un PPRT, à savoir les habitants, les pouvoirs publics et les industriels. Nous chercherons à analyser les intérêts et les motivations propres à chaque groupe d'acteur, ainsi qu'à décrypter le rôle qu'ils adoptent dans le dispositif du PPRT.

La mobilisation de cette théorie dans cette recherche, qui marque dans le champs de l'économie un changement de paradigme, se justifie car nous chercherons à comprendre comment chaque acteur est convaincu d'agir pour bien commun, comment il justifie ses actions. En regardant la situation de manière globale, on constate que les acteur se forgent des opinions qui sont parfois divergentes les uns envers les autres, quand bien même ils cherchent tous à agir de la façon la plus vertueuse possible. Pour convaincre les autres qu'ils agissent « pour le bien », chaque acteur met en place un argumentaire qui se réfère à un système de valeur qu'il espère pouvoir partager avec les autres.

C'est ainsi qu'une entreprise amène systématiquement l'argument de l'emploi pour justifier sa présence sur un territoire en étant convaincue que cela répondra nécessairement aux attentes des habitants ou de la collectivité locale. L'emploi est alors une justification « supérieure » par rapport aux dégradations environnementales et sur le cadre de vie que l'implantation de l'usine pourrait engendrer.

S'agissant bien d'un cadre théorique, la réalité observée est protéiforme et parfois trop complexe pour pouvoir rentrer dans les cases de la grille retenue. L'enjeu est alors de réussir à apporter de la nuance, à faire ressortir les exceptions ainsi que la complexité des interactions entre chaque acteur et de leurs intérêts propres.

Ci dessous, un schéma résumant la méthodologie de construction des grilles d'analyse, ainsi que des hypothèses émises en amont des entretiens.



C. PRINCIPES MÉTHODOLOGIQUES DE RECHERCHE

Pour rappel, à travers cette recherche, nous chercherons à répondre à la problématique suivante : **Comment faire cohabiter sites industriels et habitants dans un contexte de densification urbaine ? Une analyse croisée des représentations du risque technologique, via l'exemple de la sécurisation des logements dans le cadre d'un dispositif PPRT sur la Métropole de Grenoble.**

Pour répondre aux enjeux posés par la problématique ci-dessus, la méthodologie utilisée se base sur des entretiens qualitatifs semi-directifs, une expérience du terrain issue de mon activité professionnelle chez SOLIHA, l'opérateur du PPRT mandaté par la Métropole, ainsi que des documents opérationnels. Par ailleurs, une lecture croisée de références bibliographiques issues de domaines variés, comme les politiques de maîtrise des risques, l'acceptation sociale, l'aménagement du territoire, l'habitat et la qualité de vie, ou encore la démocratie participative. La liste exhaustive de ces derniers se trouvent en fin de mémoire, dans la partie « références bibliographiques ».

Les entretiens ont été réalisés entre mars et mai 2021. La dizaine de personnes interrogées

ont toutes un lien avec le PPRT de Pont-de-Claix (2021-2026) ou le PARI⁵¹ de Jarrie et Champs-sur-Drac (2015-2020). Les contacts ont principalement été établis grâce à mon activité chez SOLIHA, ou sont en lien avec mon cursus universitaire. Afin d'obtenir un paysage au plus proche de la réalité, qui permettrait de laisser paraître la complexité de la situation, j'ai cherché à interroger des acteurs de chaque groupe: les pouvoirs publics, avec des chargés.e.s de mission de Grenoble Alpes Métropole, la DREAL Isère, l'opérateur SOLIHA, un élu de Jarrie. Mais aussi une habitante de Champs-sur-Drac, l'association IRMA. En l'absence de réponse de la part de deux responsables communication des industriels, aucun entretien exposant directement leur point de vue n'a pu être réalisé. Ci-dessous, un résumé des entretiens réalisés.

Tableau 1: Résumé des entretiens réalisés

Catégories	Intitulé	Fonction	Date	Thèmes abordés
Acteurs publics	Entretien 1 : élu	Adjoint à la Mairie de Jarrie	12/03/21	Sensibilisation des populations aux risques majeurs Formation du personnel à la gestion du risque Réduction du risque à la source
	Entretien 2 : Grenoble-Alpes Métropole	Chargée de mission PPRT du Pont-de-Claix Grenoble-Alpes-Métropole	20/04/21	Répartition des compétences Construction du dispositif SECUR'HABITAT Leviers d'actions pour que le dispositif fonctionne Retours terrains, perception des habitants
	Entretien 3 : Grenoble-Alpes Métropole	Chargé de mission Risques naturels et technologiques Grenoble-Alpes-Métropole	05/05/21	Missions de la Métropole en gestion de risques, plan d'action Comment rendre possible la cohabitation ?
		Chargée de mission industrielle	En attente de réponse	
	Entretien 5 : DREAL	Chargée de mission SPPPY DREAL Isère	11/05/21	Rôle de la DREAL dans les politiques de gestion des risques industriels et missions du SPPPY Relation DREAL/industriels Campagne de d'information

51 PARI : plan d'accompagnement du risque industriel. Il s'agit de dispositifs expérimentaux précédant les PPRT, piloté par l'État, au nombre de 8 en France.

Acteurs opérationnels	Entretien 6 : opérateur terrain	Cheffe de projet PPRT SOLIHA Isère Savoie	07/04/2021	Retour d'expérience sur le PARI Jarrie et Champs-sur-Drac Fonctionnement du dispositif d'animation PPRT Perception du risque par les différents acteurs
	Entretien 7 : opérateur terrain	Technicien SOLIHA Isère Savoie	19/04/21	Retour d'expérience sur le PARI Jarrie et Champs-sur-Drac, la formation PPRT Retours terrain, réactions des habitants
Industriels		Responsable communication à ARKEMA – Jarrie	En attente de réponse par mail	
		Responsable communication à Vencorex – Pont-de-Claix	En attente de réponse par mail	
Habitante	Entretien 8 : habitante	Habitante de Champs-sur-Drac	07/05/21	Retour d'expérience sur les travaux, critique de leur efficacité Habituation au risque
Associations	Entretien 9 : association	Directeur IRMA (association risques majeurs)	19/04/2021	Politiques de gestion des risques, gestion de crise Moyens de communication et de sensibilisation Gestion intégrée et territorialisée des politiques de risque

Tableau 2: Grille d'entretiens

Grille générale	Quel processus a-t-il amené les territoires à faire des PPRT ? Quel est la raison d'être du PPRT de Pont-de-Claix ?
	Quelle analyse faites-vous de l'efficacité des politiques de gestion du risque à l'échelle locale ?
	Selon vous, comment les différents acteurs perçoivent-ils le risque industriel ? Quelle posture adoptent-ils ? Quels intérêts ont-ils à défendre, quelles motivations justifient leur comportement ?
	Comment l'acceptation sociale du risque a-t-elle évolué ? Quels facteurs sont liés à ces évolutions ?
	Selon vous, pourquoi les habitants acceptent-ils de faire les travaux ? Quels retours de ceux qui ne les font pas ?
	Comment les obligations de travaux ont-elles été perçues par les habitants ? ... et par les industriels, qui eux aussi ont dû opérer des travaux de diminution du risque technologique ?
Grille spécifique Grenoble-Alpes-Métropole (GAM)	Quels enjeux pour les collectivités locales et leurs élus à mener les politiques de gestion des risques ? Le PPRT permet-il de répondre à ces enjeux ?
	Quelles actions sont mises en place par GAM pour créer une culture du risque auprès des différents acteurs du territoire : habitants, agents de la métropole, industriels...
Grille spécifique DREAL	Pouvez-vous me décrire vos les missions de la DREAL en rapport avec les politiques de gestion des risques industriels ? Quel rôle de la DREAL dans les PPRT ?
	Quelle articulation avec les collectivités locales ?
	Pouvez-vous m'en dire plus sur les actions de sensibilisation auprès des publics ? Quels retours terrain avez-vous ? Les personnes ont-elles l'impression d'être correctement informées ?
Grille spécifique SOLIHA	Quel retour d'expérience du PARI de Jarrie et Champs-sur-Drac ?, quelles leçons en tirer, quelles améliorations pour la suite ?
	Quelles sont les grandes phases opérationnelles du PPRT Pont-de-Claix ? Quelles missions effectuées SOLIHA dans l'animation du dispositif ?
Grille spécifique habitante	Quels travaux avez-vous réalisés chez vous ? Etiez-vous volontaire ?
	En tant qu'habitant, comment percevez-vous le risque industriel proche de chez vous ?
	Comment se passe la "cohabitation" avec l'usine ?
	Estimez-vous avoir été suffisamment informé.e des risques ?

Des documents opérationnels ont pu être mobilisés grâce au soutien de l'opérateur SOLIHA. Ci-dessous une liste exhaustive des matériaux terrains, qui ont permis de baser ma réflexion sur des chiffres fiables, directement issus d'analyses terrain.

Règlement et zonage du PPRT de Pont-de-Claix
Bilan de l'étude pré-opérationnelle
Note méthodologique : réponse à l'appel d'offre pour l'animation du PPRT de Pont-de-Claix
Rapport de préconisation de travaux de sécurisation d'un logement exposé au risque toxique du PARI de Jarrie et Champs-sur-Drac
Cahier des charges des entreprises
Documents de communication à destination des habitants : plaquette d'information du dispositif PPRT, informations sur les risques toxiques et thermiques,

PARTIE 2 : DES REPRÉSENTATIONS DU RISQUE MULTIPLES

I. ANALYSE ET APPROFONDISSEMENTS DES REPRÉSENTATIONS DU RISQUE PAR LES ACTEURS CONCERNÉS

La partie suivante s'intéresse aux trois groupes d'acteurs identifiés, à savoir les habitants, les pouvoirs publics et les industriels, en cherchant à comprendre leurs logiques d'actions, leur rôle dans le dispositif PPRT, leurs intérêts respectifs et la perception du risque industriel qui en découle.

L'analyse est construite en deux parties : d'une part, la réalisation de grilles d'analyse basées sur le modèle de la théorie des grandeurs et des « cités » développées par Thevenot et Boltanski, cherchant à synthétiser l'univers de chacun des groupes d'acteurs. Les éléments recherchés sont les suivants : les motivations et les intérêts des acteurs ; leur perception, représentation vision du risque industriel ; le rôle de chaque acteur dans le PPRT ; les « épreuves », qui correspondent aux challenges et difficultés rencontrées dans le processus du PPRT. Ils proviennent en partie des grilles théorisées (principe supérieur commun, épreuve) et d'autre part d'une interprétation, afin de correspondre à la situation présente. Les grilles présentés ci-dessous sont donc bien une interprétation de la théorie de Thevenot et Boltanski.

En seconde sous-partie, on trouve une analyse plus approfondie des éléments ressortant des entretiens, appuyés de verbatims et de concepts théorisés, afin de construire un paysage global des enjeux et de comprendre la complexité des points de vue de chaque acteur.

Les éléments ci-dessous expliqués, serviront par la suite à répondre à la problématique centrale, à savoir : **Comment faire cohabiter sites industriels et habitants dans un contexte de densification urbaine ? Une analyse croisée des représentations du risque technologique, via l'exemple de la sécurisation des logements dans le cadre d'un dispositif PPRT sur la Métropole de Grenoble.**

A. LES POPULATIONS LOCALES : HABITANTS, OUVRIERS, DESTINATAIRES ET CONTESTATAIRES

En reprenant la théorie de Thevenot et Boltanski, les populations locales sont identifiées comme faisant partie à la fois des cités domestique (habitants, foyer) et civique (citoyens, électeurs). En effet, on retrouve au cœur des enjeux qui animent ces derniers. d'une part les notions d'habitat, de foyer ou de propriété privé et d'autre part l'appartenance au collectif et la défense des intérêt communs. Les motifs faisant référence quasi-systématiquement aux deux cités, ils sont regroupés dans la même colonne sans distinction de cité.

Tableau 3: Grille habitants

Cités et principe supérieur commun	<p><u>Cité domestique</u> : l'importance du foyer, être bien chez soi</p> <p><u>Cité civique</u> : prééminence du collectif, de l'intérêt général, du bien commun et de la démocratie</p>
Motivations et intérêts	<ul style="list-style-type: none"> - Obligation réglementaire de sécuriser son logement d'ici 2026. Respecter la Loi. Pas encore de recul pour savoir si des sanctions auront lieu si jamais les travaux ne sont pas faits. - Se protéger en cas d'accident sur le site à proximité. Répondre à ses propres besoin de se sentir en sécurité chez soi. - Profiter de l'accompagnement et des financements pour faire ces travaux. Peut être d'autres travaux d'amélioration de l'habitat par la même occasion. - Garantir la valeur du bien immobilier dans les années à venir : en cas de vente, du bien, si les assurances se positionnent sur le marché. - Faire marcher l'économie locale, employer des artisans du coin.
Perception, représentation, vision du risque industriel	<p>Différentes postures selon les habitant.e.es. La perception du risque par les populations locales est forcément biaisée par leur vécu, leurs valeurs, leurs expériences et la proximité avec l'origine du risque.</p> <p>- L'usine représente un danger, il faut tout faire pour se rapprocher du risque 0. Les pouvoirs publics et les industriels sont responsables et doivent mettre en place des actions pour protéger les citoyen.nes.</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - Des nuisances de tout type sont produites par l'industriel (pollutions, bruit, odeurs, impacts sur le paysage), il faut les limiter et préserver l'environnement et le bien commun. - Méconnaissance de la proximité de l'usine et de ses activités, minimisation du risque. - Familiarisation et habitude par rapport à la proximité du site industriel, ils vivent ici depuis des années, y ont parfois travaillé. On sait qu'il y a un risque, mais ça ne fait plus peur, le temps fait qu'on est moins préoccupé. - Scepticisme face aux travaux qu'on leur demande de réaliser : sont-ils vraiment efficaces ? Nous protègent-ils réellement en cas d'explosion à l'usine ?
<p>Rôle et posture dans le PPRT</p>	<p>Les habitants sont les premiers bénéficiaires de l'opération : ils peuvent profiter de l'accompagnement et des financements pour réaliser des travaux de sécurisation de leur logement.</p> <p>Ils peuvent accepter de faire les travaux, ou les refuser.</p> <p>Ils font par ailleurs l'objet de campagne d'information et de sensibilisation face au risque industriel (« Les bons réflexes »).</p> <p>En parallèle, les commerçants présents sur le périmètre ont l'obligation de créer une pièce de confinement sécurisée dans leur locaux pour accueillir le grand public en cas d'accident sur le site industriel à proximité.</p>
<p>Épreuves</p>	<p>Nécessité de faire une avance de trésorerie pour les financements qui n'arrivent pas de suite (les propriétaires bénéficient du crédit d'impôt l'année suivante).</p> <p>Faire les démarches administratives, le moment venu des travaux, voir son intimité et son logement pénétrés par les professionnels et les artisans. Son environnement personnel est modifié par les travaux.</p> <p>Vente du bien : la valeur du bien est-elle affectée par les travaux ou l'absence de leur réalisation ? Il faudra justifier des travaux au moment de la vente.</p> <p>Potentiel accident sur le site industriel à proximité.</p>

A la vue de la grille ci-dessus réalisée en croisant les informations obtenues lors des

entretiens (habitant.e.s, opérateur, collectivité locale), on peut dégager plusieurs grandes tendances dans l'opinion des populations locales quant à la perception du risque industriel à proximité, et à leur vision du PPRT et des travaux de sécurisation.

1. Les travaux de sécurisation : de la valorisation du bien aux « mesures pansements »

Installation porte soufflante



Essai en cours



Calcul du N50



Recherche de fuite



localisation des fuites



Le premier élément qui s'impose comme une évidence, est que si la perception du risque n'est pas homogène parmi les habitants, les travaux de sécurisation sont loin de faire l'unanimité. Certaines personnes voient l'opération comme une opportunité pour améliorer leur bien, le faire prendre de la valeur, favoriser la vente dans les prochaines années, ou bien saisir l'occasion pour effectuer d'autres travaux dans leur logement (isolation, changer de fenêtres, installer une VMC).

« J'étais volontaire pour faire ces travaux, je vais vendre ma maison et je pensais que les travaux deviendraient obligatoires plus tard, j'ai fait ça en anticipation. »⁵²

« S'ils veulent vendre, il faudra justifier des travaux car le PPRT est inscrit dans le document unique. Peut-être que les assurances se mettront aussi sur ce créneau. »⁵³

« Pour les nouveaux arrivants, de savoir que c'est un secteur PPRT peut amener des questionnements. Le vendeur est obligé d'informer l'acquéreur et il arrive qu'il se désiste. La présence du risque sur un territoire peut faire baisser la valeur du bien. »⁵⁴

D'autres estiment les travaux nécessaires et rassurants face à la proximité de l'usine et à la dangerosité des activités menées sur site. Ils sont donc très favorables au dispositif PPRT et aux travaux prescrits : *« Il y a eu des accidents par le passé, on est pas à l'abri que ça se*

52 Entretien n°8 : habitante

53 Entretien n°6 : opérateur terrain

54 Entretien n°2 : Grenoble-Alpes Métropole

reproduise ! », « heureusement qu'ils prennent la question au sérieux et qu'ils font quelque chose de concret », « les gens ne se rendent pas compte de ce qui se passe dans l'usine, les produits manipulés peuvent être réellement dangereux ! Je trouve ça très bien que ces travaux soient proposés »⁵⁵. Si cet argument est largement utilisé par les pouvoirs publics pour encourager les habitants à réaliser les travaux, il n'a pas été explicitement formulé lors d'un entretien formel, mais plutôt par des habitants rencontrés lors des permanences « hors micro ». Cela n'enlève en rien l'importance de ce levier qui pousse les habitants à s'engager dans les travaux.

Enfin, le simple fait de répondre à l'obligation réglementaire en place peut être un levier convaincant chez certains individus : « si c'est la règle, mieux vaut ne pas y déroger ». Néanmoins, il ne s'agit sans doute pas du plus efficace tant qu'on manque de recul sur les sanctions en cas de non-respect de l'obligation : « *La Loi est un levier certes, mais pas sûr que ce soit le plus motivant. On a bien vu chez les collectivités qui attendent le dernier moment [pour mettre en place un dispositif PPRT]* »⁵⁶. Dans les trois cas de figure, les propriétaires adoptent une posture volontariste et accepteront de réaliser les travaux de sécurisation.

Chez les ménages qui refuseront de faire les travaux, la mise en doute de l'efficacité des travaux et de la pertinence du tracé des périmètres reviennent souvent. Entre minimiser le risque et pointer du doigt l'absurdité des mesures techniques « pansements » face à la gravité potentielle d'une catastrophe, que retenir des réactions suivantes ? Les incitations à mener les travaux dits de « mise en sécurité » ne sont-elles pas des promesses fallacieuses ? Les réalisations ne donnent-elles pas l'illusion d'être protégé.e, en sécurité, à l'abri du risque une fois terminés ? Les témoignages suivants illustrent le scepticisme qu'évoquent parfois les travaux :

« Quand on est dans un périmètre comme le nôtre, les travaux qu'on a fait chez moi ils ne servent à rien. Si ça vient à péter à l'usine, j'aurais quand même des dégâts. C'est pas du silicone qui va faire grand-chose pour me protéger. Alors que je me trouve dans la zone à grand risque ou pas. Les gens qui se trouvent juste derrière la limite virtuelle craignent tout autant que moi. »⁵⁷

« Moi j'habite juste à côté de l'usine. Si ça vient à péter, je serais la première à y passer ! »⁵⁸

« La réglementation fixe l'objectif de maintenir en vie les gens pendant 2 heures en cas d'accident industriel. Et après deux heures ? Les données sont arbitraires, je comprends qu'on puisse avoir un doute sur l'efficacité effective du travail réalisé. Les mesures de diminution du

55 Propos recueillis, hors entretien, auprès d'habitants rencontrés dans le cadre des permanences d'information à Pont-de-Claix.

56 Entretien n°6 : opérateur terrain

57 Entretien n°8 : habitante

risque sont-elles assez ambitieuses ? La population saura t-elle juger que l'industriel, les politiques publiques, les élus, ont rempli leur rôle ? Ce sont les objectifs mêmes qui seront perçus comme de l'ordre de la communication, peut-on vraiment s'en satisfaire ? »⁵⁹

« les cartes sont conçues par l'industriel lui-même, avec tous les doutes possibles quant à l'objectivité de la définition du risque sur le territoire concerné et son échelle géographique »⁶⁰

« On vend une protection biaisée aux habitants. Ce n'est pas si étonnant que des gens ne veuillent pas faire les travaux s'ils ne comprennent pas les enjeux du risque. »⁶¹

Le vécu des individus est un élément clé, qui imprègne l'avis qu'ils se forment sur la question du risque. La familiarisation et l'habitation au risque est sans aucun doute un facteur qui les amène à minimiser le risque. Par exemple, un ménage qui vit depuis longtemps à proximité de l'usine, dont les proches y ont peut-être travaillé, sera forcément impacté par cette expérience et son jugement peut se retrouver biaisé. L'usine fait partie du paysage, ils ont l'habitude de la voir, de la sentir ou d'en entendre parler. Loin d'être simplement le lieu de travail de certains, l'usine a un rôle une emprise sociale sur le territoire. Les mesures actuelles peuvent alors leur paraître superflues, inutiles ou encore tardives compte tenu de l'ancienneté de l'implantation de l'usine.

« Les gens qui n'ont pas fait les travaux sont souvent des gens qui ont travaillé à l'usine, ils ont construit autour des logements ouvriers, ils sont là depuis très longtemps. Voir l'usine sous leurs fenêtres, c'est du quotidien. Ils ont toujours vécu avec le risque, ils ne voient pas l'intérêt. »⁶²

« Les habitants ne se sentent pas en danger, ils vivent là depuis très longtemps. La maison est sécurisante, il ne s'est jamais rien passé, l'usine est familière. »⁶³

« La production a énormément diminué par rapport à avant, donc le risque est moindre. Les mesures de sécurité étaient tout autres »⁶⁴

« Les risques étaient plus importants à l'époque. »⁶⁵

58 Propos recueillis, hors entretien, auprès d'habitants rencontrés dans le cadre des permanences d'information à Pont-de-Claix.

59 Entretien n°7 : opérateur terrain

60 *Ibid.*

61 *Ibid.*

62 Entretien n°6 : opérateur terrain

63 Entretien n°3 : Grenoble-Alpes Métropole

64 Entretien n°8 : habitante

65 Entretien n°3 : Grenoble-Alpes Métropole

« C'est compliqué pour les gens qui vivent depuis toujours à côté de l'usine, ils y ont parfois travaillé, certain toute leur vie. Eux-mêmes, comme les politiques et les industriels, savent que le risque est là depuis toujours. »⁶⁶



Illustration 22: plate-forme de Salaise-sur-Sanne (38)



Illustration 21: plate-forme chimique de Jarrie (38)

Enfin, une autre critique des travaux tient aux financements de ces derniers. La Loi impose un minimum de prise en charge par l'industriel de 25 % du montant des travaux des logements situés dans le périmètre. Le reste est pris en charge par les pouvoirs publics (40 % par l'État sous forme de crédit d'impôt, 25 % minimum par les collectivités territoriales), en laissant éventuellement les 10 % restant à la charge des propriétaires si la convention financière ne prévoit pas une prise en charge totale des travaux. La remise en cause de ces modalités de financements est fréquente : le fait que les travaux soient en grande partie réalisés grâce aux financements publics, et donc aux impôts des citoyen.ne.s alors qu'ils sont rendus nécessaires par les activités d'une entreprise privée, pose pour le moins question parmi les habitant.e.s :

« Quand tu vois le prix qu'a coûté la cartouche de silicone, environ 400€, c'est honteux. De toutes façons, tout ce qui est subventionné par l'État il y a je ne sais combien d'augmentation des tarifs, les mecs ils augmentent énormément leurs tarifs. Et puis c'est mes impôts quoi. »⁶⁷

« Quand je vois les travaux réalisés chez moi, les plinthes etc, qui ont coûté extrêmement chers parce que c'était subventionné par l'État, c'est une aberration. »⁶⁸

« Certaines personnes ne veulent pas mettre d'argent, de temps ou d'énergie. Ils estiment que c'est l'État qui devrait s'en charger, ou l'industriel. »⁶⁹

66 Entretien n°7 : opérateur terrain

67 Entretien n°8 : habitante

68 *Ibid.*

69 Entretien n°6 : opérateur terrain

« C'est assez dur pour les gens : c'est une obligation, pas un choix, ça leur est imposé. Ils se demandent pourquoi on ne déménage pas l'industriel ? Pourquoi ce n'est pas lui qui réduit encore plus le risque ? Ils ne trouvent pas normal que ce soit de l'argent public qui finance ça, ça devrait être l'industriel qui finance à 100%. »⁷⁰

« Les gens ont parfois le sentiment que l'argent public est jeté par les fenêtres : ils se disent que s'ils sont amenés à vendre leur logement et que quelqu'un change les fenêtres, les travaux auront été fait pour rien ? »⁷¹

« Les travaux de sécurisation à la source, sur le site de l'usine, sont en grande partie financés par l'État, par de l'argent publique et donc de l'argent du contribuable. Ce dernier peut légitimement se questionner sur l'utilisation des prélèvements obligatoires pour aider des multinationales qui font d'importants profits grâce à leur activité industrielle »⁷²

A la lumière des entretiens, on réalise alors que les habitants se forgent une opinion parfois très différente de celle de leur voisin. Un discours porté sur l'importance de la gestion des risques, sur la protection des citoyens ou encore l'intérêt collectif, se révèle ne pas être le plus convaincant. Finalement, l'obligation réglementaire semble être le levier qui revient le plus souvent (« on n'a pas vraiment le choix de toutes façons », « si on est obligés alors on va y aller », « si c'est obligatoire, autant le faire tout de suite quand on peut avoir les subventions »⁷³). Il est alors difficile d'affirmer que les habitants sont vraiment « d'accords » pour réaliser ces travaux, quand ils le font en se sentant obligés, sous la contrainte de l'obligation réglementaire, par la crainte de la sanction (ne plus pouvoir vendre son appartement par exemple). Il conviendrait de plutôt parler « d'acceptation ». Ce manque d'adhésion volontaire soulève des questions : les habitants comprennent-ils réellement les enjeux du risque sous leurs fenêtres ? Savent-ils comment réagir en cas d'accident, auront-ils les bons réflexes ? Vont-ils effectivement se confiner dans la pièce le jour où l'alarme sonnera ? C'est pourtant tout l'enjeu de créer une véritable « culture du risque » sur les territoires exposés, ambition portée par la Métro et réaffirmée dans son PLU⁷⁴.

2. L'habitat, une question transversale et structurante chez l'individu

Si la question des travaux du PPRT est aussi sujette à interrogations et discussions auprès des

⁷⁰ Entretien n°2 : Grenoble-Alpes Métropole

⁷¹ *Ibid.*

⁷² Entretien n°7 : opérateur terrain

⁷³ Propos recueillis, hors entretien, auprès d'habitants rencontrés dans le cadre des permanences d'information à Pont-de-Claix.

⁷⁴ PLUi Grenoble Alpes Métropole, OPA Risques et résilience, 2019, mai 2021

habitants, c'est en partie car elle touche à la question de l'habiter et du cadre de vie, éléments structurant du développement des individus urbains.

Loin d'être uniquement une question de logement, de mètres carrés au sol ou de qualité architecturale⁷⁵, l'habitat est un lieu de construction de soi et de son rapport au monde. Selon le philosophe Heidegger (1958), « habiter » signifie « être présent au monde et à autrui »⁷⁶, mais également « être parmi les choses, donner au monde son sens et en partager la teneur avec autrui » (Paquot, 2005). Si l'habitat désigne initialement le milieu géographique adapté à la vie d'une espace animale ou végétale, l'expression se généralise au XXe siècle au « milieu dans lequel l'humain évolue », puis aux « conditions de logement ». En remontant la racine du mot, se profile le terme *habitus*, soit la « manière d'être » en latin. Durkheim (1858-1917) en fait un concept clé de la sociologie française, l'*habitus*, qui désigne un ensemble de cadres permettant à un individu de se situer de façon autonome par rapport à eux.⁷⁷ On voit alors que l'habiter, l'habitat, les habitudes, le chez-soi et le soi sont des concepts qui s'entremêlent et conditionnent la perception de notre environnement et les interactions qu'on peut nouer avec lui.

Dans son enquête menée sur près de 600 résidents de quartiers de banlieue parisienne, Barbara Allen, montre à quel point la surface du logement ne désigne pas à elle-seule l'habitat. « Je réside bien dans ces trois pièces de cet immeuble, mais mon véritable habitat embrasse plus large et intègre la cage d'escalier, le hall d'entrée, le local vélo, les abords immédiats de l'immeuble, le cheminement qui mène à la rue, les rues voisines desservant la station de RER, l'école, la boulangerie, le jardin public »⁷⁸ Dans le contexte de Pont-de-Claix, l'usine à proximité pourrait donc faire partie de ce périmètre de l'habitat. C'est du moins le cas pour la vue permanente sur les installations industrielles, en toile de fond du centre-bourg.

L'habitat se façonne et s'étend au gré des humeurs, des relations de voisinages, de la géographie affective, tout comme il peut se rétrécir quand on se replie sur soi, qu'on doit se confiner chez soi, qu'on vit à proximité d'une source de risque, voire qu'on a vécu un accident industriel par le passé. Dans ce contexte, Paquot (2007) insiste sur l'importance de l'aménagement de l'espace pour gérer des interactions qui peuvent devenir des nuisances : une bonne isolation phonique de l'appartement pour ne pas être gêné par des voisins bruyants, un entretien régulier de la voie publique pour se sentir bien dans l'espace public, des voiries privilégiant la circulation des piétons ou des cyclistes aux véhicules motorisés. Les travaux de sécurisation du logement peuvent, chez certains habitants, faire le même effet de

75 Allen, B. « L'habitat, c'est le logement et au-delà », *Urbanisme*, n° 298, janvier-février 1998, p. 68-73

76 Heidegger, M. « Bâtir habiter penser », dans M. Heidegger, *Essais et conférences*, Paris, Gallimard, p. 170-193., 1958

77 Paquot, T., *L'habiter*, Questions de société, pp 87-89, 2019

78 Paquot, T., *Habiter, habitation, habiter*, précisions sur ces trois termes parents, pp. 7-16, 2008

maintien de la qualité de son habitat et de son quartier. Une habitation confortable, qui nous reconforte, est un habitat plaisant, sécurisant, un lieu pour s'épanouir⁷⁹.

Finalement, chacun et chacune cherche à « habiter », c'est-à-dire mobilise une histoire, des ressources qui lui sont propres pour donner au lieu où il ou elle réside un sens sur lequel pouvoir s'adosser et se construire⁸⁰. En ce sens, la sociologie (Allen 2007, Serfaty-Garzon 2005, Winnicott 1971, Grafmeyer 1998) distingue des caractéristiques fondamentales dans l'habiter :

- La protection, l'abri, la qualité protectrice de l'habitat qui procure le sentiment d'être protégé de l'extérieur, de disposer d'un lieu où l'on se sente à l'abri.
- Le ressourcement, l'intimité, au sens d'un lieu où se déploie un rapport privilégié à soi-même et aux autres.
- La confiance, au sens d'un lieu qui ne s'inscrit pas dans une temporalité, qui accueille la personne dans une continuité avec son histoire et permet « le possible ».
- La relation avec d'autres, proches et moins proches.

Habiter rendrait possible l'articulation de ces quatre composantes : « disposer d'un abri qui accueille l'intime et l'ouverture à autrui, demeurer dans un lieu qui permette de se sentir situé dans le temps, porteur d'un passé et ménageant une pensée du devenir. »⁸¹

De nombreux propos récoltés dans les entretiens font échos à ces caractéristiques. La minimisation des risques car on a l'impression d'être en sécurité chez soi, d'être protégé par son habitat, que le danger est invisible au sein des quatre murs de son logement. Le rapport au temps, avec ces maisons qui ont toujours été à proximité de l'usine, paysage auquel on s'est habitué et on qu'on a bien dû accepter. La relation avec ses voisins ou ses proches, qui habitent également sur la commune et qui peuvent avoir un rôle d'influence sur la décision d'accepter les travaux ou non. Par exemple, un habitant qui expliquerait l'intérêt de faire les travaux à son père habitant également la commune ; ou bien une copropriétaire qui tiendrait un discours en faveur des travaux à ses voisins pour les convaincre de voter positif en assemblée générale⁸².

3. « On n'accepte pas le risque, on le comprend et on s'y habitue »

Le rapport au temps qui passe semble être un élément clé dans la perception du risque que se forment les riverains. Comme évoqué plus haut, une personne qui s'installe tout juste sur le

79 *Ibid.*

80 Allen, B. Le quartier, à l'articulation des enjeux spatiaux temporels, La Découverte, pp. 139-150, 2007

81 *Ibid.*

82 Situations recueillies lors d'échanges dans le cadre des permanences d'informations à Pont-de-Claix.

territoire, un jeune ménage par exemple, n'aura pas la même perception qu'un ancien ouvrier de l'usine ou qu'une personne vivant avec l'usine sous ses fenêtres depuis toujours.

De manière plus générale, on retrouve cette familiarisation et habitude au risque dans d'autres crises du passé ou du présent. La pandémie mondiale du covid-19 et la crise sanitaire dans laquelle nous nous trouvons toujours actuellement en est l'exemple. Le souvenir du premier confinement en mars 2020 est encore frais dans tous nos esprits. L'inconnu qui pesait au printemps sur le virus, sa gravité et les conséquences de sa propagation a créé un climat de peur, qui a fortement contribué à faire accepter des mesures contraignantes inédites et ainsi faire respecter le confinement généralisé sur le pays. De nombreuses personnes témoignent de leur peur de tomber malade à cette époque-ci, car on ignorait tout du virus et de ses séquelles. Peur qui, pour certaines personnes, est aujourd'hui moins présente. Une inquiétude qui s'est dissipée, se fait moins sentir dans le quotidien. Le vœux pieu « il faut vivre avec le virus » s'est répandu dans le discours commun, notamment chez nos représentants politiques lors de prises de paroles⁸³. Effectivement, les mesures prises pour limiter la propagation du virus (gestes barrières, test, vaccins, télétravail) et la meilleure connaissance du virus depuis, ont de toute évidence participé à rassurer les populations. Néanmoins, on peut s'interroger sur le facteur temps dans ce « vivre avec le virus ». Voici plus d'un an et demi la crise sanitaire a commencé, nos comportements individuels et nos interactions avec autrui ont été profondément marqués, certaines angoisses du printemps derniers ne sont plus là, et la vie continue.

Un parallèle peut être fait entre la crise sanitaire et le risque industriel, dont le point commun serait la vulnérabilité de la société et des populations dans ces deux cas⁸⁴. Un entretien réalisé avec une habitante⁸⁵, située dans le périmètre d'aléa de la plate-forme chimique de Jarrie et Champs-sur-Drac, décrit ce phénomène. En ressort quelque chose de naturel, voire de fortuit, sans quoi la cohabitation entre l'usine et les riverains serait impossible :

« L'usine fait partie du paysage maintenant, on s'y habitue ! Il y a une familiarisation avec le risque, heureusement parce que sinon il faudrait partir. Avec le temps on s'y habitue, je ne sais pas si on l'accepte vraiment. De toutes façons ça fait partie des aléas de la vie, mais heureusement que ça ne prend plus de grandes proportions, que ça ne me hante plus. Sinon ma vie ne serait pas terrible ! C'est comme le covid, au bout de plus d'un an on est moins marqués, les interrogations elles y sont mais c'est moins traumatisant, il y a plus de réflexions. »

Mais cette habitude ne va pas forcément de pair avec une acceptation de la situation. Comme le témoigne l'habitante ci-dessus, les riverains ne sont pas forcément « d'accord »

83 Propos d'Emmanuel Macron lors d'un conseil de défense sanitaire, Août 2020

84 Nous reviendront sur la vulnérabilité plus loin.

85 Entretien n°8 : habitante

avec la cohabitation avec l'usine. Il s'agirait plus d'un choix contraint (peut-on même parler de choix ?), où les habitants n'auraient de toutes façons pas leur mot à dire, où on leur répond fréquemment « qu'ils n'ont qu'à partir » quand ils questionnent le maintien de l'usine en zone urbaine et où finalement il vaut mieux s'y faire plutôt que de continuer à se faire du souci pour soi ou sa famille.

En 2014, une vaste enquête⁸⁶ a été réalisée à Salaise-sur-Sanne, véritable ville-usine située à 50Km au sud de Lyon, dans le Nord-Isère. L'étude révèle que les enquêtés évoquent l'usine avant tout sur le registre de la confiance. Outre l'assimilation par promiscuité, la construction sociale de la confiance trouve un autre élément structurant : le rapport de compréhension et de partage d'une certaine « culture industrielle ». Cette compréhension est, pour la très grande majorité des Salaisiens rencontrés, liée à leur appartenance directe ou indirecte au personnel de l'usine ou plus tard de la plate-forme. On comprend qu'à ce titre et comme acteur présent ou passé de l'activité à risque, la posture première présentée à l'interlocuteur soit celle de la confiance à la fois dans l'outil de production en général et dans la part qui leur incombait en particulier.

Dans le cas des risques industriels, connaître le contexte local, les activités de l'industriel, avoir travaillé sur place, sont tout autant de facteurs permettant de rationaliser le risque et la peur qu'on peut développer en habitant à proximité. Les campagnes d'informations à destination des publics vont dans ce sens, en essayant de créer une culture du risque auprès des acteurs.



Illustration 23: Un pan de la culture ouvrière à Salaise : les jardins ouvriers

*« Heureusement qu'on a confiance, sinon on ne pourrait pas vivre ici. »
« Je sais ce qu'est le monde industriel, j'y ai travaillé toute ma vie avant d'être à la retraite »*

⁸⁶ ICSI, Concertation et réalités territoriales : les leçons de Salaise-sur-Sanne, 2°14, sous la direction de Caroline Kamaté, les Cahiers de la sécurité industrielle

Résumé

La diversité des individus fait du groupe des habitants un ensemble non-homogène. Chaque personne est traversée par son histoire et son vécu (si elle a travaillé dans l'usine, a vécu un accident), conditionnée par des caractéristiques socio-économiques (revenus, âge,) mais aussi spatiales (proximité avec l'usine, vis-à-vis). Ces éléments jouent un rôle dans la construction de la perception du dispositif, et plus largement, dans la représentation du risque industriel des individus.

Un autre facteur qui permettra aux travaux d'être acceptés, sont les éléments opérationnels du dispositif, à savoir le financement et l'accompagnement entièrement pris en charge par les différents partenaires, la pertinence des actions de communication et de sensibilisation, l'ancrage local des élu.e.s pour faire le relais sur le terrain.

B. LES INDUSTRIELS : MANUFACTURES D'EMPLOIS ET DE RISQUES

Les informations récoltées dans cette partie proviennent d'entretiens réalisés avec les acteurs publics, les habitants et les associations. Aucun entretien n'a pu être organisé avec les industriels eux-mêmes. Pour pallier ce manque, l'analyse est enrichie d'éléments de contexte, de contenus théoriques et empiriques sur d'autres territoires.

Les industriels se retrouvent dans trois cités à la fois : la cité marchande car il s'agit avant d'une unité de production, qui vend des biens et des services à des personnes désireuses de les acheter. Elle est donc motivée par des intérêts financiers. La cité industrielle ensuite, puisqu'elle vend une technologie, est issue de la science et de la recherche. Enfin, comme toute entreprise, elle est attentive à l'image publique qu'elle renvoie. Cette notion est d'autant plus importante que l'acceptation sociale se dégrade et que l'intégration environnementale des activités devient obligatoire.

Tableau 4: Grille industriel

Cités et principe supérieur commun	<u>Cité marchande</u> : nous vivons dans un monde concurrentiel, les individus ont des désirs qui les poussent à vouloir posséder les mêmes biens.	<u>Cité industrielle</u> : les objets techniques et les méthodes scientifiques sont au centre de notre monde. Il faut chercher l'efficacité et la performance dans notre organisation.	<u>Cité de l'opinion</u> : l'opinion public conditionne le succès.
Motivations et intérêts	<p>Accroître son poids sur le marché industriel, faire du profit, réduire les coûts de production.</p> <p>Vivier d'emplois sur le territoire, contribue au dynamisme économique.</p> <p>→ Légitimisme la présence de l'usine sur le territoire, difficilement remis en cause.</p>	<p>Les produits fabriqués par l'entreprise sont essentiels dans la vie des gens, on ne pourrait pas s'en passer.</p> <p>Efficacité de la science, nécessité de la recherche et du développement.</p>	<p>La venue d'accident est néfaste pour l'image de l'entreprise (ex : Lubrizol) . Mieux vaut tout faire pour les éviter pour ne pas craindre un scandale ou une détérioration dans la réputation de l'entreprise.</p>

	<p>Diminuer le risque à la source permet de débloquent la possibilité de s'étendre et de se développer (impossible tant que les travaux préconisés par les autorités n'ont pas été réalisés).</p>		
<p>Perception, représentati on, vision du risque industriel</p>	<p>Le risque constitue une limite au développement de l'entreprise : il faut répondre aux obligations réglementaires pour se développer ensuite. Pas besoin de faire plus, d'aller plus loin.</p>	<p>Vision rationnelle, technique et statistique du risque.</p> <p>Si des travaux sont faits pour diminuer le risque à la source, si les équipements sont suffisamment performants, on limite grandement le risque d'accident.</p> <p>Les populations sont suffisamment informées et entraînées, nous saurons gérer une crise si elle advient.</p> <p>Pas de philosophie civique ou éthique du problème.</p>	<p>Une mauvaise gestion du risque peut être un danger pour l'image de l'entreprise.</p>
<p>Rôle et posture dans le PPRT</p>	<p>Produise une étude de danger de leurs installations, l'étude est instruite et contrôlée par la DREAL.</p> <p>Suite à ça, des travaux de réduction du risque à la source sont préconisés et réalisés en amont du PPRT. Les financements proviennent en partie de l'industriel et en partie des acteurs publics.</p>		<p>La plate-forme chimique met en avant⁸⁷ une « démarche volontaire visant à informer la société civile en cas d'incident », « une politique d'ouverture et</p>

87 Site internet de la plate-forme chimique de Pont-de-Claix. Consulté le 04.06.21

	Finance 30 % des travaux dans les logements des riverains.	de transparence vis-à-vis des riverains, élus, étudiants, associations, presse... « L'impact des activités sur l'environnement est strictement réglementé. Les industriels respectent les prescriptions qui leur sont fixées en matière de rejets dans l'eau et dans l'air, et de gestion des déchets. »
Épreuves	Étude de dangers Contrôles et risque de sanctions de la DREAL	Pression de l'opinion public sur les impacts environnementaux et sociaux. Pression des médias, réseaux sociaux et fakenews en cas d'accident.

1. Mesurer le risque, informer les populations

Dans la gestion des risques technologiques, les rôles et les tâches sont subtilement répartis entre l'État et ses services déconcentrés, la DDT et la DREAL, les industriels à l'origine du risque (il s'agit pour la plupart de sites classés, SEVESO, etc⁸⁸) et les collectivités locales.

A la demande de l'État, l'industriel réalise une étude de danger sur le site en question⁸⁹. Si La DREAL assure un rôle d'instruction et de contrôle, c'est bien l'industriel qui réalise sous sa responsabilité l'étude de danger, effectue les mesures sur ses infrastructures et calcule les aléas. La DREAL examine et vérifie que tous les scénarios d'accidents ont été pris en compte, qu'ils enveloppent le périmètre le plus large. L'étude est ensuite instruite par la DREAL et se

88 Voir nomenclature ICPE, THEMA, Ministère de la Transition écologique et solidaire

89 Entretien n°5 : DREAL

traduit souvent par un arrêté préfectoral. Un certain nombre de mesures et de contraintes réglementaires vont suivre cet arrêté, notamment des mesures de réduction du risque à la source. (voir partie 1 pour de plus amples explications).

Une particularité de l'État français tient dans le fait qu'il est à la fois instructeur, prescripteur et contrôleur⁹⁰. Concrètement, un industriel souhaitant démarrer une nouvelle ligne de production doit déposer un dossier de demande d'autorisation auprès de la DREAL qui instruit son dossier (rôle d'instructeur) et lui fait des retours. Un arrêté préfectoral comprenant des prescriptions est ensuite rédigé et transmis à l'industriel (rôle de prescripteur). Un inspecteur de la DREAL se rend ensuite sur place pour contrôler que les mesures prescriptives ont bien été intégrées (rôle de contrôleur). Ce triple rôle a l'avantage d'assurer une continuité dans le suivi des dossiers et une bonne connaissance des établissements, de leurs procédés et de leurs enjeux. On peut néanmoins questionner l'indépendance de l'État dans l'évaluation de ces risques quand il intervient à toutes les étapes du processus, ou encore le niveau de critique mobilisé. D'autres pays en Europe, comme l'Allemagne, ont fait le choix de séparer les rôles.⁹¹

Par ailleurs, les sites SEVESO ont l'obligation réglementaire de mener des campagnes d'information auprès des populations locales. Tous les cinq ans au minima, les industriels doivent produire une brochure contenant des informations précises : identification d'établissement, substances stockées (toxiques, explosives, etc) avec les pictogrammes associés, le rayon PPI, une description des moyens de sécurité et de secours mis en place.⁹² Depuis 2018 en Auvergne-Rhône-Alpes, cette campagne de communication s'effectue à l'échelle globale de la région. Coordonnée par le SPPPY (Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions de la région grenobloise⁹³), elle rassemble la plupart des acteurs concernés (économiques, industriels, services de l'État, associations) et vise à gagner en globalité et en crédibilité auprès des populations.

En 2018, une vaste campagne d'informations régionale a également vu le jour. Intitulée « les bons réflexes », la campagne visait à faire connaître les activités industrielles à risque sur la région Auvergne-Rhône-Alpes, les moyens d'alerte en cas d'accident ainsi que les conduites à tenir si l'alerte est déclenchée⁹⁴. L'accès des citoyens à l'information sur les risques naturels et industriels auxquels ils sont exposés, ainsi que sur les mesures de sauvegarde qui les concernent constitue un droit inscrit dans le code de l'environnement.⁹⁵

90 *Ibid.*

91 Entretien n°5 : DREAL

92 Voir partie 1

93 Site internet du SPPPY

94 Campagne « Les bons réflexes », 2018

95 Article L.125-1 et suivants du code de l'environnement

2. Grenoble, terre d'innovations et de technologies

Pour comprendre les enjeux autour de la cohabitation de l'industrie avec le territoire, il est essentiel comprendre les dynamiques économiques et historiques de la région grenobloise.⁹⁶

Le développement de l'économie est de tout temps et dans tous les territoires aujourd'hui, une priorité des politiques publiques locales. Il s'agit indéniablement d'un facteur d'attractivité pour les entreprises souhaitant s'implanter ou les populations à la recherche d'un emploi. Grenoble n'échappant pas à la règle, son économie de pointe et ses industries sont largement mises en avant dans les stratégies d'attractivité territoriale, le langage de communication ou les indicateurs mobilisés pour parler du territoire (voir site internet de la Métro).

On n'imagine alors mal une politique locale qui, dans le but de gérer le risque, chercherait à restreindre les activités industrielles, à limiter le déploiement de nouvelles chaînes de production. Et pourtant, ces exploitations sont sources de risques (parfois majeurs) et exposent à la fois les riverains, les personnes travaillant sur sites et les infrastructures voisines. Les solutions aujourd'hui mise en application visent à permettre à ces industries et à l'urbanisation de continuer de se développer : on rénove le bâti existant pour le sécuriser, on construit du neuf en intégrant directement les nouvelles normes. Dans une commune où le prix du mètre carré est encore bien deçà du reste de la Métropole⁹⁷, gérer les risques n'est plus seulement une contrainte, mais devient alors une opportunité pour valoriser l'existant, stimuler le marché de l'immobilier et continuer de développer la ville. Nous reviendront sur cette problématique plus tard dans la réflexion.

D'autre part, comme l'avance le chercheur et spécialiste des politiques d'analyse et de gestion des risques technologiques, Emmanuel Martinais⁹⁸, l'analyse des risques est profondément politique. Il s'agit d'un instrument de pouvoir, qui profite aux acteurs qui en maîtrisent les conditions de production. Comme évoqué précédemment, l'approche probabiliste favorise les industriels : les mesures de diminution des risques sont évaluées par les industriels eux-mêmes, sur la base de savants calculs, et sont dimensionnées par rapports aux accidents les plus courants, qui ne sont pas les plus graves.

Martinais ajoute que « les discussions ne portent pas vraiment sur les performances des outils de mesure et de figuration des dangers, ni sur leur capacité à orienter de manière efficace les

96 Plus de précisions sur le contexte historique et économique en partie 1.

97 Selon le site MeilleursAgents, les prix de l'immobilier à la vente se situent en moyenne à 2000€ du m² à Pont-de-Claix, à 2400€ du m² à Grenoble, à 3400€ du m² à Claix.

98 Martinais, E., *L'évaluation des risques industriels : une histoire des analyses de risques de 1970 à nos jours*, Responsabilité & Environnement, n°62, 2011

décisions en matière de protection et de prévention. Elles portent davantage sur la façon dont ces outils sont utilisés en situation et les possibilités qu'ils offrent aux acteurs de la prévention de décider en tenant compte des multiples contraintes qui pèsent sur leurs activités. Dans tous les cas, les termes du débat sont de nature économique et politique et concernent la répartition des pouvoirs entre les industriels, qui réalisent les études pour les traduire en dispositifs de sécurité, et les services d'inspection, qui les utilisent pour mener à bien leurs tâches de contrôle, d'inspection et d'instruction des procédures de prévention. »⁹⁹.

Résumé

Le développement économique, en particulier la recherche et développement, sont des secteurs largement favorisés et mis en avant au sein de la Métropole. Source de risques, dans notre cas de risques majeurs, les industries doivent faire face à des aménagements : à la fois diminuer les risques sur leur site et contribuer à la réalisation de travaux de sécurisation des logements alentours afin de protéger les habitants du territoire en cas d'accident.

Cependant, la manière dont nous analysons les risques et les aléas constitue un outil de pouvoir, qui pour l'instant est en grande partie dans les mains de ceux à l'origine du risque (ce sont les industriels qui réalisent les études de danger). Si ces derniers font évidemment face à des contrôles de la part des services de l'État, cela soulève des interrogations quant à la véracité, l'honnêteté, ou même l'accessibilité de ces calculs.

99 *Ibid.*

C. LES COLLECTIVITÉS LOCALES : DYNAMISME DE TERRITOIRES ET PROTECTION DES HABITANTS

Les pouvoirs publics se trouvent à la fois dans la cité civique (l'intérêt collectif) et la cité de l'opinion (approbation des populations). Certains arguments avancés dans les parties suivantes tiennent plus à une cité en particulier, d'autres sont plus génériques et peuvent se retrouver dans les deux cités à la fois.

Tableau 5: Grille collectivité locale

Cités et principe supérieur commun	Cité civique : prééminence du collectif, de l'intérêt général, de la conscience collective ou de la volonté générale.	Cité de l'opinion : l'opinion public conditionne le succès. Concerne spécifiquement les élu.es.
Motivations et intérêts	<p><u>Répondre à l'obligation réglementaire</u> consistant à mettre en place un dispositif d'animation suite à l'approbation du PPRT. La Métro détient la compétence habitat, c'est à elle de prendre en charge cette organisation.</p> <p><u>Répondre aux besoin des populations du territoire</u> : éviter la catastrophe, protéger les habitants, proposer une offre de logements suffisante et sécurisée.</p> <p><u>Contribuer au dynamisme de l'économie</u> : garantir une bonne cohabitation entre des sites industriels sécurisés et des habitants protégés, les travaux sont source de travail pour les artisans locaux.</p>	<p><u>Pour les élu.es</u>, se faire ré-élire aux prochaines élections, remporter l'approbation des populations, en garantissant la protection des habitants tout en préservant l'économie.</p> <p><u>Pour la Métropole</u>, se positionner comme un territoire moteur et volontaire à l'échelle nationale. Pont-de-Claix est l'un des plus gros PPRT de France, la collectivité se doit de mettre en place un programme à la hauteur des enjeux. Elle ne peut pas être passive dans la démarche ou bien attendre que d'autres territoire se lancent.</p>
Perception,	<p><u>Contribuer à l'attractivité du territoire</u> : gérer le risque c'est éviter la fuite de certaines populations et de rendre possible l'arrivée de nouvelles.</p> <p>En rassurant les habitants, en leur montrant que des actions sont mises en place pour les protéger en les accompagnant dans les démarches et en garantissant la gratuité des travaux, la Métro.</p> <p>En parallèle, de nouveaux projets immobiliers ou commerciaux peuvent voir le jour grâce à la diminution du risque à la source et à la garantie que les nouvelles constructions soient sécurisées.</p>	
Perception,	<u>Vision globale du risque</u> : le risque est géré sur les habitations (compétence	

représentation, vision du risque industriel	habitat), mais aussi sur tous les autres volets (compétence risque) : les voiries, la signalisation, chez les commerçants, dans la planification de gestion de crise, dans l'information et la communication auprès des populations.	
Rôle et posture dans le PPRT	La Métro coordonne l'opération, c'est le commanditaire, assure le suivi et la finance en partie.	<p>Les élu.s sont moteurs dans la mise en œuvre de l'opération. C'est à eux d'injecter une volonté politique suffisamment forte pour que l'opération soit un succès.</p> <p>La prise en charge à 100 % des travaux est le résultat d'une volonté politique des élus. Ils sont allés au-delà des montants minimas.</p> <p>Les élu.es jouent également un rôle fondamental dans la communication du projet auprès des populations. Ils sont le relais local sur qui repose en partie la dynamique de projet.</p>
Épreuves	<p>La bilan de l'opération ; à la fin des 5 ans, les objectifs sont-ils atteints ? Combien de logements ont effectivement été sécurisés ?</p> <p>Difficultés dans la gestion de l'opération :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Par où commencer ? > commande d'une étude pour comprendre les problématiques du territoire et orienter vers tel ou tel dispositif. • Peu de ressources humaines en interne pour suivre tout ça, pas l'expérience ou de moyens pour mener l'animation sur le terrain > d'où l'intérêt de prendre un opérateur. 	<p>Pour les élu.es : les élections, le bilan du mandat électoral.</p> <p>Pour la Métro : les populations sont-elles satisfaites de l'opération ? Y-a-t'il eu beaucoup de critiques, de mobilisations contre ? Quelle médiatisation des réalisations ?</p>

1. Grenoble-Alpes-Métropole : chef de file du suivi-animation du PPRT

Le PPRT est avant tout un dispositif administratif public de gestion des risques industriels. En premier lieu se pose donc la question de la répartition des tâches dans la gestion du programme, qu'il convient d'éclaircir ici. Si l'État est à l'initiative de la Loi de 2003, ce sont ses services déconcentrés qui instruisent le PPRT (La DREAL) et accompagnent les collectivités

territoriales (la DDT). C'est bien l'intercommunalité qui le met en œuvre sur le territoire et en assure le bon déroulé. Grenoble Alpes Métropole détient la compétence habitat depuis sa création en 2015 et se substitue aux communes sur le volet habitat. Pour assurer les missions opérationnelles d'animation, l'intercommunalité s'appuie sur un opérateur externe (SOLIHA), qui dispose de personnes expérimentées sur cette thématique précise.¹⁰⁰

Il s'agit donc d'une question de compétence avant tout. Les intercommunalités se sont vues désignées responsables de la gestion post-approbation des PPRT car c'étaient les institutions les plus à même de les mettre en œuvre. Leur proximité locale par rapport à l'État, leur connaissance fine des enjeux du territoire, leurs moyens d'actions transversaux (habitat, économie, aménagement, etc) ainsi que la marge d'actions des élu.es volontaristes sont des atouts indispensables dans le déploiement d'un dispositif PPRT.

En effet, la Métro est compétente dans plusieurs champs d'actions concernés par le PPRT (PLUi, habitat, aménagement des voiries, risques naturels, gestion de crise, information aux publics). En regroupant 49 communes au sein d'un même territoire¹⁰¹, la Métro est à même de gérer un projet de grande ampleur, sur différents volets et à cheval sur plusieurs communes.

Par ailleurs, l'essence même des travaux de sécurisation étant de limiter l'aléa d'une catastrophe si jamais elle parvenait tout de même, la question centrale est donc bien de protéger les citoyen.ne.s vivant à proximité des sites industriels. Cette mission d'intérêt général, de préservation du bien commun et du maintien de la sécurité et d'une qualité de vie sur le territoire, est en toute logique assurée par une institution publique telle que la Métro.

2. La résilience au cœur des stratégies métropolitaines

A l'échelle nationale, on observe un contexte de concurrence accrue entre les territoires, poussant ces derniers à offrir des emplois et une qualité de vie capable de répondre aux attentes et aux besoins des habitants (Roy-Valex, 2006). Les espaces urbains sont alors contraints de continuellement stimuler leur compétitivité et leur attractivité pour survivre (Camagni, 2005). Le rôle des pouvoirs publics se transforme (Lamarche, 2003) et ces derniers appréhendent les territoires comme rivaux les uns des autres, les poussant à renforcer leurs avantages concurrentiels pour attirer les capitaux.¹⁰²

La région grenobloise est l'un des plus gros pôles industriels de France. Elle compte de nombreuses usines, dont plusieurs sites SEVESO, ainsi que trois PPRT en cours (Pont-de-Claix,

100Entretien n°2 : Grenoble-Alpes Métropole

101 Voir carte du territoire

102Bourdin, S., Cornier, T., Au-delà de la mesure du bien-être en milieu urbain : quelle perception de la qualité de vie dans les villes européennes, Revue Géographie, économie, société, Vol.19, PP 3-21, 2017

Domène et Jarrie 2). L'attractivité du territoire se trouvant au cœur des enjeux de développement de la région, il apparaît évident que la gestion des risques industriels et technologiques est une préoccupation majeure des politiques locales. L'absence de mesures ou le manque d'ambition de ces dernières serait pour sûr un motif d'inquiétude voire de départ pour de nombreux ménages et affecterait grandement l'image et la notoriété du territoire. De plus, le maire élu de la commune de Pont-de-Claix étant le Président de la Métropole, il y a tout intérêt à mettre en place une politique ambitieuse et volontariste pour minimiser le risque d'accident sur les sites industriels de la Métropole.

La mise en œuvre d'un PPRT peut alors être une opportunité pour le territoire, selon plusieurs aspects. Tout d'abord puisque le dispositif impose de trouver des mesures concrètes pour protéger les habitants dans leurs logements et leur vie de citoyen.ne. Mais également en effectuant de la prévention, en informant et formant les populations via des campagnes de sensibilisation ou des exercices de simulation de crise. La commune a la responsabilité d'élaborer un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)¹⁰³. L'objectif global est de rassurer les populations, de leur permettre de continuer à vivre sur un territoire à risque en toute tranquillité. Les ménages les plus jeunes, les plus sensibles à leur cadre de vie ou à l'environnement, seront particulièrement attentifs à ces mesures. Maintenir, voire attirer, les jeunes actifs sur le territoire apparaît primordial pour favoriser son développement.

En effet, malgré les aléas, la collectivité doit concilier protection des habitants et développement économique. Adapter le tissu urbain existant, le sécuriser, permettre qu'il puisse durer dans le temps et que les usages de ce bâti puisse perdurer. Mais c'est aussi renforcer sa capacité d'anticipation et de gestion de crise. Cela passe par le développement d'une culture du risque et par le développement d'une stratégie de résilience qui ne nie pas le risque mais cherche à l'objectiver pour réduire la vulnérabilité¹⁰⁴ :

« Le paradigme est plutôt de « faire avec », plutôt que de « faire contre ». Donc de s'adapter. C'est le fondement de la résilience. »¹⁰⁵

« Ce qui est important, c'est l'information aux publics, tout ce qui est culture du risque. On travaille pas mal là-dessus, on développe une stratégie de communication, un plan d'actions qui en découle. »¹⁰⁶

103 Site internet de la Métro – rubrique risques

104 *Ibid.*

105 Entretien n°3 : Grenoble-Alpes Métropole

106 *Ibid.*

On dit d'un territoire qu'il est résilient quand il est « capable d'anticiper, de réagir, de s'adapter aux perturbations, qu'elles soient lentes ou brutales. Le territoire est capable de rebondir grâce à l'apprentissage, l'adaptation et l'innovation, d'évoluer vers un nouvel équilibre dynamique en préservant ses fonctionnalités. »¹⁰⁷

La résilience des territoires est souvent évoquée face aux changements climatiques, ou plus récemment aux pandémies, mais elle s'envisage également en cas de catastrophe industrielle. A l'échelle de la Métro, une Orientation d'Aménagement et de Programmation

(OAP) Risque et Résilience a été lancée dans le cadre du PLUi approuvé en 2019. S'agissant d'une première à l'échelle nationale, cette orientation donne les grandes stratégies d'adaptation d'urbanisme au risque naturels et technologiques¹⁰⁸. Les objectifs de la Métro en termes de résilience se résument en trois points : garantir la sécurité des personnes, réduire l'endommagement, faciliter le retour à la normale¹⁰⁹.

Extrait du PLUi de Grenoble-Alpes-Métropole, 2021

Traduite en matière d'aménagement du territoire, la résilience renvoie au développement de la capacité d'adaptation du territoire aux aléas et ce à différentes échelles complémentaires : de l'échelle de la métropole à celle du projet bâti, en passant par des échelles intermédiaires telles que le quartier ou l'opération d'aménagement. La résilience, comprise en tant que capacité d'intégration et d'adaptation aux aléas, se décline non seulement au niveau constructif et urbanistique à travers notamment un processus de renouvellement urbain adapté (bâti, réseau...), mais aussi par le biais de mesures organisationnelles, et notamment de sauvegarde des personnes, appuyées sur une culture du risque renouvelée.

Extrait du PLUi de Grenoble-Alpes-Métropole, 2021

La résilience apparaît pour notre agglomération comme une stratégie vertueuse permettant non seulement de renforcer l'adaptation des projets nouveaux exposés à de multiples aléas, mais aussi de profiter de ce processus pour réduire la vulnérabilité actuelle, soit via un processus de renouvellement urbain plus adapté, soit par le fait que certains projets nouveaux, améliorent la situation existante et réduisent l'exposition des quartiers actuels. Dans ce contexte de forte prégnance des risques, le simple principe de retrait n'est pas toujours envisageable et celui du gel entraînant une cristallisation du niveau de vulnérabilité de l'existant n'est pas acceptable. Une posture consistant alors à ne pas nier les risques, mais au contraire mieux les connaître pour mieux s'y adapter, constitue une piste d'action publique et collective fertile pour garantir le développement et l'attractivité de ce territoire.

¹⁰⁷THEMA, Ministère de la Transition Écologique et Solidaire. La résilience des territoires aux catastrophes, Décembre 2017

¹⁰⁸Entretien n°3 : Grenoble-Alpes Métropole

¹⁰⁹PLUi Grenoble Alpes Métropole, OPA Risques et résilience, 2019, maj 2021

Pour aller plus loin, le Cerema propose un outil opérationnel à destination des acteurs des territoires pour les sensibiliser à la notion de résilience, de construire un diagnostic de maturité et de les aider à construire des actions concrètes à déployer. Fondée sur six principes d'action, la boussole de la résilience se veut un outil adapté à tout type de territoire ou d'organisations (intercommunalités, parc naturel, entreprise, établissement public, association)¹¹⁰.



Illustration 24: Boussole de la résilience - Cerema 2020

3. Quand gérer le risque devient une opportunité

Comme évoqué précédemment, la commune du Pont-de-Claix, connaît un marché de l'immobilier plus détendu que dans le reste de l'agglomération et en particulier que le reste du sud-grenoblois. Les prix de vente au m² sont bien inférieurs au reste de la Métropole¹¹¹, y compris par rapport aux communes adjacentes, comme Claix, Varcès ou Champagnier, qui jouissent elles d'une situation géographique privilégiée à flanc de montagne.

¹¹⁰Cerema, La boussole de la résilience, repères pour la résilience territoriale, 2020

¹¹¹Selon le site MeilleursAgents, les prix de l'immobilier à la vente se situent en moyenne à 2000€ du m² à Pont-de-Claix, à 2400€ du m² à Grenoble, à 3400€ du m² à Claix.

< 1634 € > 3713 €

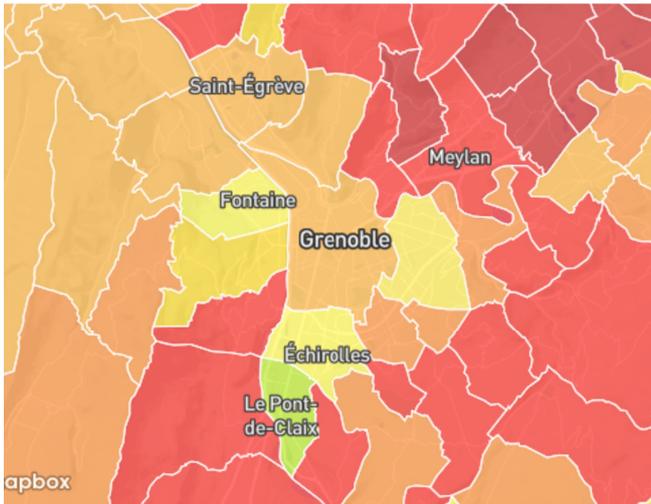


Illustration 26: Prix de l'immobilier sur le bassin grenoblois

< 1607 € > 2185 €

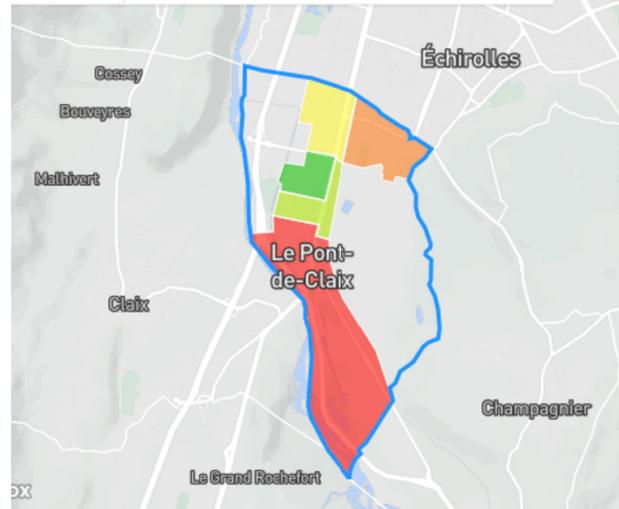


Illustration 25: Prix de l'immobilier sur la commune du Pont-de-Claix

Le lien entre des prix de l'immobilier moins élevés que le reste du bassin et la présence de la plate-forme chimique n'est sans doute pas sans corrélation. La présence d'un site industriel à risque majeur joue un rôle important sur l'attractivité de la commune, surtout quand il est si proche du centre-bourg, des commerces, des habitations ou de la gare. Si la peur d'un accident est un premier facteur pouvant limiter l'arrivée de nouvelles populations, l'impact sur l'environnement et le paysage en est un autre. Ainsi, mener une opération de sécurisation des logements existants sur la commune serait un moyen de pallier à ce premier facteur.

Par ailleurs, en observant d'autres facteurs, on peut constater un intérêt grandissant pour la commune. Sa situation géographique proche de la ville-centre, pratiquement collé à Grenoble en fait une zone d'implantation prisée, dans un contexte où la densification urbaine est à l'ordre du jour et où le foncier disponible devient rare au cœur de l'agglomération. De plus, Pont-de-Claix est implanté sur la route vers les massifs du sud de l'Isère (le sud-Vercors, le Trièves, l'Oisans), zones montagneuses de plus en plus prisées par des ménages en quête de retour à la campagne.

D'autre part, le développement des transports en commun reliant le centre-ville aux périphéries est un élément favorisant l'attractivité de la zone : les nouvelles lignes de tramway (A et E) traversant Grenoble du nord au sud, permettent de rejoindre le Pont-de-Claix en 30 minutes depuis le centre. La création d'une « autoroute à vélo » -soit une large voie cyclable à double sens, coupée des voies des voitures, et qui ne rencontre aucun feu de circulation pouvant ralentir le trajet – permet à présent aux cyclistes de rejoindre le centre de Grenoble en 40 minutes, dans un cadre agréable que sont les berges du Drac, en toute sécurité par rapport aux véhicules motorisés.

L'accessibilité est aujourd'hui un critère de plus en plus regardé par les ménages quand ils cherchent à s'installer, en particulier les jeunes ménages. Intégrer dès aujourd'hui des solutions de mobilités alternatives à la voiture individuelle contribuerait à l'attractivité du sud-grenoblois, particulièrement pour des ménages soucieux de la diminution de la pollution atmosphérique, de la protection de la biodiversité, ou plus largement de leur cadre de vie.

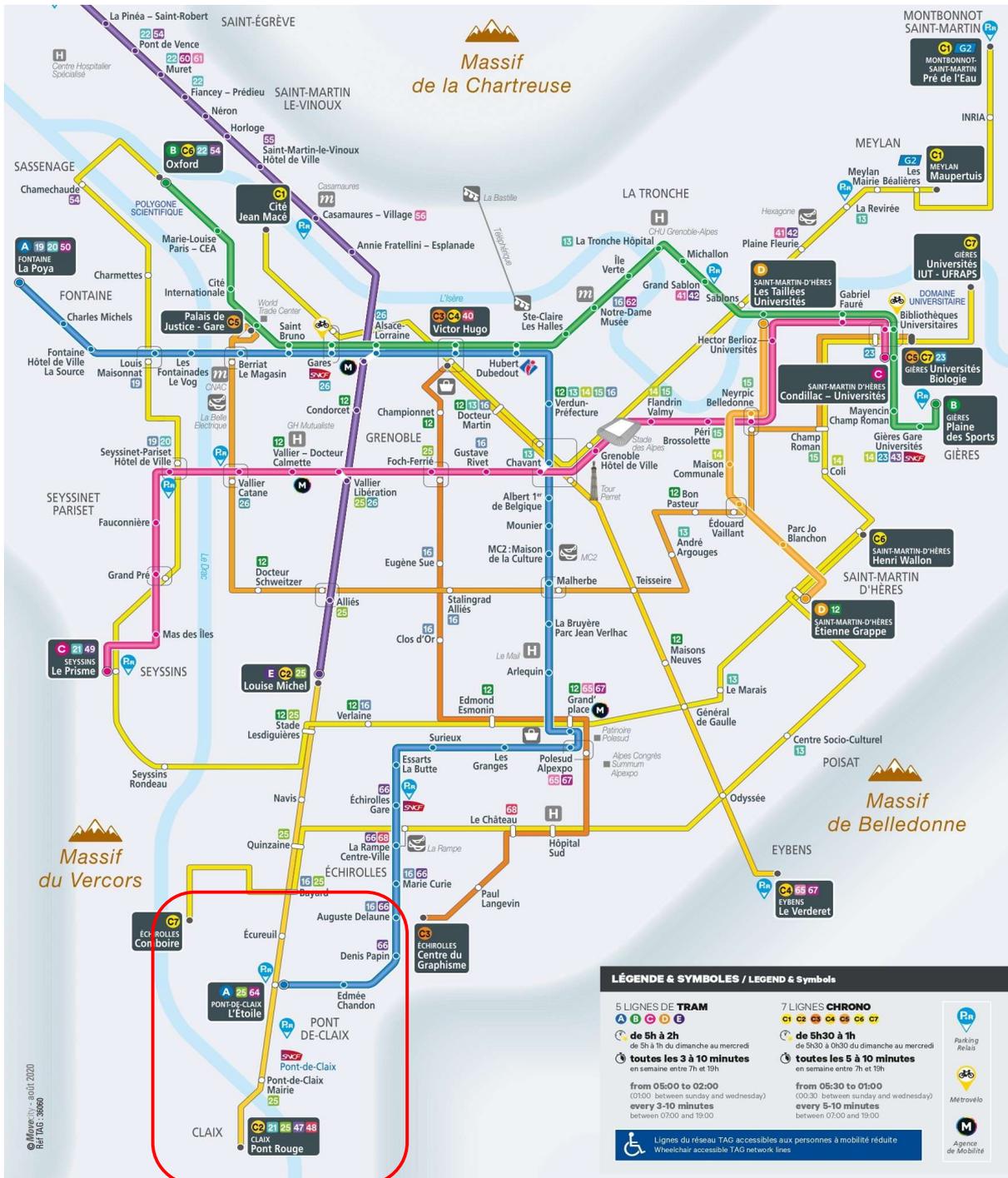


Illustration 27: Plan des lignes de bus sur le bassin grenoblois : Pont-de-Claix, à l'extrémité, reste bien desservi. (Source : La Métro)

Proposer des solutions pour palier au désavantage que constitue la présence d'une plate-forme chimique au cœur d'une ville, notamment en termes d'impact sur le cadre de vie, se révèle nécessaire pour une collectivité soucieuse de l'attractivité de son territoire. Gérer les risques, tâche initialement perçue comme une contrainte ou un devoir des territoires imposé par l'État, se transforme en une opportunité pour valoriser l'existant, stimuler le marché de l'immobilier et continuer de développer la ville.

4. Les enjeux de la densification urbaine : l'exemple de la ZAC des Minotiers

Un exemple¹¹² de densification est l'implantation de la Zone d'aménagement Concertés (ZAC) des Minotiers, sur la frange nord de Pont-de-Claix, sur les principales traces de son passé industriel : le projet urbain s'étend sur 25 hectares et planifie sur les vingt prochaines années la construction de 2 000 logements, l'implantation de commerces, activités et services, ainsi que l'aménagement d'espaces publics. Le secteur bénéficie du prolongement de la ligne de tramway A, et du nouveau pôle d'échanges multimodal, évoqué précédemment.¹¹³ La zone d'implantation de la ZAC est pourtant très proche de la plate-forme chimique, au sein de la zone verte de recommandation. L'urbanisation de cette zone n'est pourtant pas remise en question, il suffit simplement d'intégrer au bâti neuf les nouvelles normes de résistance au risque.

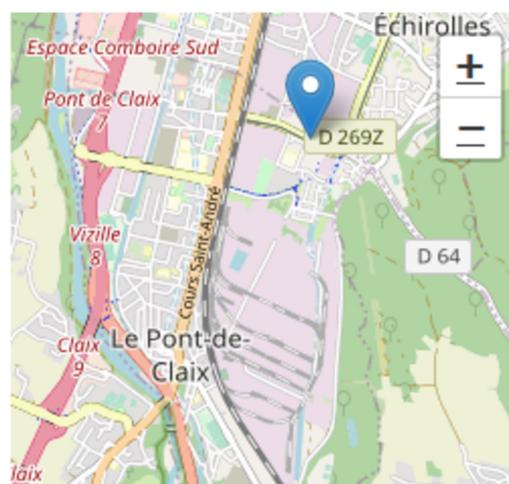


Illustration 28: Le projet de la ZAC des Minotiers

On retrouve les enjeux politiques de ce projet d'urbanisation dans le langage vendeur de l'aménageur en charge du projet, : « *C'est un morceau de ville en pleine mutation qui accueille aujourd'hui des usages variés : industries et activités, réseaux structurants à l'échelle de l'agglomération grenobloise (cours St-André, voie ferrée, travaux de prolongement de la ligne A de tramway et réalisation d'un Pôle d'échange multimodal) mais aussi villas individuelles, copropriétés de logements collectifs et équipements publics (piscine, écoles, structures sportives et culturelles...).* »¹¹⁴ Ou encore dans la description du projet par l'Inventaire National du

¹¹²D'autres projets similaires sont en cours sur la commune : l'aménagement sur 9 ha de l'ancien site des Papeteries (entreprises, logements, parc) dont le permis de construire a été déposé en 2018. La construction de logements en plein centre-ville sur les 4 ha de friches industrielles sur l'ancien site de Becker. Le site est en cours de dépollution. Plus d'informations sur le site de la ville de Pont-de-Claix.

¹¹³Site de la ville de Pont-de-Claix. Consulté le 21/06/21

¹¹⁴Site de l'aménageur Elegia-groupe. Consulté le 21/06/21

Patrimoine (INPN) : « Cette transformation du tissu urbain est envisagée depuis plusieurs années avec une volonté de transformer la ville pour accueillir du logement et proposer aux habitants de toujours et aux futurs, la possibilité de résider à Pont de Claix, dans une notion de « parcours résidentiel » : changer de logement en fonction de l'évolution des besoins au bon moment, pour le bon endroit. Par ailleurs, les objectifs de densification et de lutte contre l'étalement urbain, nécessite, dans la Métropole, de reconstruire la ville sur la ville. C'est-à-dire, de trouver de la place où il en reste en déplaçant les activités industrielles aux portes de l'agglomération. »¹¹⁵.

« Reconstruire la ville sur la ville », l'expression prend tout son sens dans les stratégies d'urbanisation du sud industriel de l'agglomération grenobloise. La lutte contre l'étalement urbain est un des enjeux incontournables de notre ère, qu'il ne s'agit pas remettre en question ici : afin de limiter l'artificialisation de nouvelles terres et de préserver les zones agricoles actuelles, la densification urbaine semble être une des seules solutions si on souhaite continuer de se développer, et pourvoir répondre à la demande de logements. Cela permet de réutiliser des terres déjà urbanisées, implantées dans les cœurs de ville et d'activités et facilement raccordé aux réseaux de transports (existantes ou nouvelles).

Cette stratégie soulève néanmoins d'autres problématiques, d'une part dans l'adaptation aux changements climatiques, d'autre part dans les stratégies de gestion des risques pré-existants. Dans les modes de construction qui pré-dominent aujourd'hui, densifier signifie « faire couler plus de béton et d'asphalte ». Comme effet direct de ces pratiques, on peut citer l'augmentation moyenne des températures en ville et la multiplication des « îlots de chaleur ». C'est-à-dire le mécanisme désignant le fait la température nocturne en ville peut rester plus élevée que dans les zones rurales voisines : les matériaux des bâtiments et des surfaces urbaines emmagasinent l'énergie solaire et la restitue à l'atmosphère urbaine, l'air au-dessus de la ville se refroidit donc moins qu'à la campagne¹¹⁶.

115 Site de l'Inventaire National du Patrimoine. Consulté le 21/06/21

116 Météo France - Pic de chaleur : pourquoi fait-il plus chaud en ville ? 31/07/2020

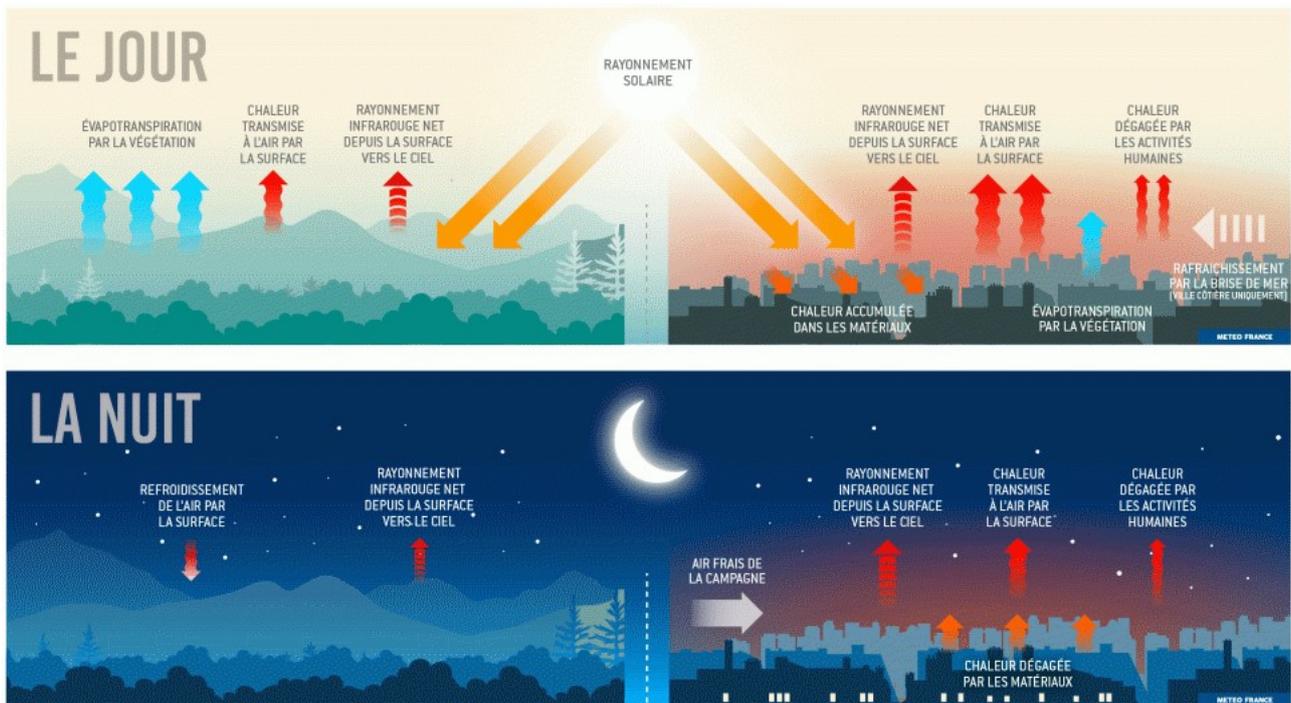


Illustration 29: Le mécanisme d'îlot de chaleur urbain. (Source : Météo France, 2020)

Une étude parue dans *Nature Climate Change*¹¹⁷, projette que les grandes villes pourraient gagner 7°C à 8°C supplémentaires d'ici 2100. : en cause l'augmentation des îlots de chaleur urbains générés par la disparition des végétaux au profit du béton et de l'asphalte, et de façon plus globale, la croissance continue des émissions de gaz à effet de serre à travers le monde et tout au long du siècle.

De plus, dans une perspective de raréfaction des ressources, notamment des matériaux comme le sable et les graviers qui sont les principaux composants du béton, on peut se poser la question du ré-emploi à la fois des matériaux de construction, mais aussi du bâti lui-même. En 2018, la France comptait près de 3 millions de logements vacants, c'est à dire des logements inoccupés, en attente de vente ou sans affectation précise par le propriétaire¹¹⁸, soit 8 % de l'ensemble du parc résidentiel¹¹⁹. Pourtant on construit 375 000 neufs chaque année¹²⁰, en grande partie dû aux constructions en zones-périurbaines et pavillonnaires. Ces constructions qui poussent à tout va sur des terres vierges se font en partie au détriment de la rénovation des centre-villes : sur la période 2010-2015, la France a bâti autant de logements neufs qu'elle a délaissé de l'existant.

D'autre part, le fait d'urbaniser des zones si proches de la source du risque, notamment pour en faire des logements, des commerces, des équipements publics, soit des lieux qui accueillent

117 Nature Climate Change – Hot extremes have become drier in the US Southwest, 2021

118 INSEE, 2021

119 Émission France Inter – le nombre de logements vacants progresse encore en Franc. Consulté le 02/06

120 INSEE, 2018

beaucoup de publics, est en mesure de soulever des interrogations : peut-on réellement se satisfaire de l'intégration des nouvelles normes de construction pour améliorer la résistance des infrastructures et garantir la sécurité des populations qui y vivent en cas d'accident majeur ? L'usine devient-elle une infrastructure comme les autres ? Un bâti qui peut se fondre dans la masse urbaine, autour de laquelle on rend possible la densification par soucis de manque de place, pour favoriser le développement et les facteurs d'attractivité du territoire concurrencé ? Ces questions ne trouvent pas de solution évidente et les enjeux qui se cristallisent autour trouveront des réponses différentes en fonction des acteurs concernés.

Résumé

Suite à l'approbation des PPRT, la Métropole prend le rôle de coordinatrice des dispositifs sur son territoire. S'il est issu d'une obligation réglementaire, le PPRT devient un outil stratégique de développement territorial pour la Métropole qui porte une vision globale et multi-compétences. D'une part, maîtriser le risque permet de renforcer la résilience du territoire et de protéger ses habitants, d'autres part cela permet de rendre possible l'urbanisation de certaines zones jusqu'alors écartées de tout projet d'aménagement.

II. ANALYSE DES CONVERGENCES ET DIVERGENCES DES POSTURES DES ACTEURS : QUEL TERRAIN D'ENTENTE EST-IL POSSIBLE ?

Après avoir établi les grilles des trois groupes d'acteurs, souligné leurs intérêts propres et approfondi les enjeux au cœur des stratégies de chacun d'eux, il convient à présent de chercher à confronter ces visions afin de mettre en exergue les points divergences ou de convergences entre les différents groupes. Un croisement des univers respectifs des acteurs est nécessaire pour comprendre dans quelles mesures une cohabitation est réellement possible sur le territoire.

A. DYNAMISME DE TERRITOIRE : QUAND L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE RÉCONCILIE TOUS LES ACTEURS

A l'instar du reste de la société française, le secteur économique de la région grenobloise se trouve à l'intersection des intérêts et motivations des industriels, des pouvoirs publics et des habitants. Pour les premiers, l'objectif est de développer ses activités de production et sa position sur le marché national et international, dans un contexte de concurrence toujours plus accrue, où la menace de délocalisation des sites de production à l'étranger pèse de façon continue. Pour le territoire, la présence des sites de production signifie un vivier d'emplois, très qualifiés pour la recherche et développement, peu qualifié pour les postes ouvriers. C'est aussi l'entrée de capitaux et d'investissements massifs pour continuer de développer la filière.

Du point de vue des habitants, l'argument de l'emploi est bien évidemment convaincant. Vivre sur un territoire qui accueille de nombreuses entreprises et sites de production a un côté rassurant puisqu'en cas de perte d'emploi on peut aisément retrouver un poste. Par ailleurs, un territoire dont l'économie est dynamique, est censé recevoir les fruits de cette dernière : impôts locaux, création de logements, offre de commerces, équipements publics, loisirs, culture, etc. Cela a néanmoins des conséquences sur le prix des loyers ou des biens et services, facteur pouvant causer la fuite de certaines populations vers des zones péri-urbaines moins attractives. Rappelons également que pour les habitants, la question centrale est celle du mode de vie et du confort.

Enfin, pour les collectivités locales, l'attractivité de leur territoire demeure l'enjeu central. Dans un contexte de compétition croissante et de rivalité entre les territoires, le dynamisme économique est un atout de poids, qu'il faut chercher à entretenir et privilégier en tout temps. C'est en premier lieu une façon de collecter de l'impôt local et de lever des taxes sur les entreprises. Trouver des financements propres, à l'heure où les abondances de l'État

diminuent d'années en années, est une priorité pour les collectivités locales décentralisées. Une économie qui se porte bien permet au territoire d'investir dans l'avenir en faisant émerger des projets d'aménagement, en améliorant la qualité des services pour les habitants. Mais c'est aussi rayonner à plus grande échelle, améliorer son image dans le reste du pays ou à l'international, pour attirer plus de capitaux et d'habitants.

Dans le modèle dominant dans lequel nous nous trouvons, l'économie est au cœur d'un projet de territoire. Tous les acteurs trouvent leur compte dans une ville dynamique qui rayonne.

B. DES REPRÉSENTATIONS DU RISQUES DIVERGENTES

Dans cette dernière partie, nous cherchons à comprendre les différentes représentations que chaque groupe se construit par rapport au risque. En effet, compte tenu de leurs intérêts et motivations respectives, du rôle qu'ils jouent dans la gestion des risques ou dans le dispositif PPRT, il semblerait que les groupes d'acteurs aient une vision du risque très différente, parfois opposée.

1. Les habitants, un groupe non hétérogène

Le groupe des habitants est bien évidemment le plus hétérogène en termes d'opinion et d'appréhension du risque. Il ne s'agit pas d'un groupe social uniforme, mais plutôt d'un ensemble d'individus aux caractéristiques très variées : histoire et expériences, niveau de revenus, éducation, proximité géographique avec l'usine. Les situations sont donc aussi nombreuses qu'il y a d'individus. Des grandes orientations dans les visions peuvent néanmoins se distinguer.

Comme évoqué en première partie, on trouve d'une part des personnes ayant un ancrage fort sur la commune : ils ont vécu toute leur vie ici, parfois ont travaillé sur site, ils ont vu l'usine se transformer et devenir une « plate-forme ». Le risque s'incarne par les cheminées qui percent le ciel, les fumées qui s'en échappent, les kilomètres de tuyaux qui sillonnent la plate-forme, les réservoirs de stockage des produits chimiques, parfois par le souvenir des odeurs indescriptibles qui restaient dans l'air des centaines de mètres à la ronde, ou bien dans les précédents accidents qui ont eu lieu sur site¹²¹. Ce risque, il fait partie de leur quotidien depuis longtemps. Si peu de gens disent l'accepter véritablement, c'est plutôt le sentiment de familiarité qui revient ou le fait qu'« ils ont bien été obligés de s'y habituer ». Ce passif peut mener certains habitants à minimiser le danger, à remettre en question le risque réel, ou à ne pas se sentir concernés par la problématique. Pour d'autres, bien conscients des enjeux sans

121 Propos recueillis, hors entretien, auprès d'habitants rencontrés dans le cadre des permanences d'information à Pont-de-Claix.

pour autant ressentir de véritable inquiétude, le PPRT est une bonne nouvelle. C'est donc plutôt une vision pragmatique, réaliste qui va orienter leur sentiment vis à vis du PPRT.

2. Les industriels : une gestion statistique du risque

Du côté des industriels, les divergences au sein du groupe apparaissent moins importantes. Rappelons tout d'abord qu'on compte une diversité importante d'activités industrielles et qu'à chaque activité, l'aléa et les contrôles seront différents¹²². Si le socle commun est réglementaire, on notera toutefois de grandes variations dans l'ambition des démarches de gestion des risques en interne, l'initiative volontaire des équipes dirigeantes dans ces démarches, ou encore dans la mise en place d'actions cherchant à minimiser l'impact environnementale de l'industrie. La manière dont est appréhendé le risque semble néanmoins être relativement comparable d'un industriel à l'autre.

En tant que producteur d'activités dangereuses, l'industriel est tenu principal responsable du risque. C'est avant tout dans son intérêt à lui d'éviter qu'un accident puisse se produire, une mauvaise gestion du risque pouvant avoir des conséquences sur les activités futures de l'entreprise. Tout d'abord pour protéger ses salariés, qui sont en première ligne, les riverains autour, ou encore ses infrastructures issues d'investissements de sa part. Mais aussi, et de plus en plus, pour préserver son image auprès du grand public. De nombreux exemples confirment qu'un accident sur site, même non grave, peut fragiliser l'image de l'industriel. Dans le cas récent de l'accident sur le site normand de l'entreprise Lubrizol en 2018, les médias et les réseaux sociaux se sont chargés de relayer des images de l'incendie qui ont rapidement fait le tour des écrans. Cet événement est toujours pénalisant pour l'entreprise aujourd'hui¹²³.

Le prisme technologique et scientifique qui animent les industriels joue également un rôle dans la façon qu'ils ont de gérer le risque sur leur site. On présente une vision rationnelle, technique, statistique et probabiliste – approche qu'on retrouve également dans les services de la DREAL chargés de contrôler les études de danger des industriels et d'instruire les PPRT. Cette vision s'incarne par des travaux de réduction du risque à la source (les montants de ces travaux sont faramineux, estimés 100 millions d'euros sur la plate-forme chimique de Pont-de-Claix), des équipements plus performants, des formations et de l'information pour réagir en cas de crise. En résumé, si nos équipements sont suffisamment performants, nous limitons le risque au maximum, et si les populations et salariés ont reçu l'information, ils sauront réagir et se mettent à l'abri. Cette approche laisse peu de place à une dimension civique et sociale. Cependant, la réduction des risques pour les industriels s'incarne avant tout par des

122 Voir nomenclature ICPE, THEMA, Ministère de la Transition écologique et solidaire

123 Voir article de presse sur l'accident Lubrizol.

obligations réglementaires. Nombre d'entreprises se contenteront de respecter la Loi sans aller chercher à aller plus loin dans la démarche.

3. Les collectivités locales : une vision globale du risque

Les collectivités territoriales, en tant qu'acteur public œuvrant pour l'intérêt général et pour le collectif, se construisent une représentation encore différente du risque et de sa gestion. Leur raison d'être étant d'assurer un service public pour tous et toutes, c'est une approche civique qui les anime : protéger les habitants et répondre à leurs besoins, mais aussi améliorer le territoire, parfois en le préservant ou parfois en le transformant. A l'instar des autres groupes d'acteurs, la réglementation est le premier levier d'action évoqué (« *l'État nous demande de proposer un dispositif d'animation du PPRT, c'est à nous de le faire, qui d'autre sinon ?* »¹²⁴). Mais ce n'est pas le seul.

En effet, le panel de compétences dont dispose la Métropole lui permet d'avoir une vision globale dans la gestion des risques : la signalisation, la voirie, les réseaux de distribution, les industriels, l'aménagement, dont l'habitat est une composante importante. Cette vision d'ensemble induit une prise en compte des enjeux nécessairement plus complexe car chaque acteur doit être considéré et les solutions proposées ne peuvent pas favoriser l'un au détriment de l'autre. Par exemple, on peut imaginer déplacer les activités de l'usine et démonter la plate-forme pour le remplacer par de vastes espaces verts pourrait consister en une amélioration du cadre de vie des habitants. Mais cela impacterait fortement l'économie locale, les emplois, les investissements drainés par la présence d'entreprises internationales. Les aménagements nécessaires pour déplacer un site de production d'une telle ampleur seraient par ailleurs considérables. Cette solution n'est donc jamais sérieusement envisagée par les pouvoirs publics, tant elle implique des conséquences négatives pour tout un groupe d'acteurs. Les stratégies privilégient plutôt des mesures où chaque acteur ferait sa part : les industriels effectuent des travaux de grande ampleur pour réduire le risque à la source, on demande aux habitants de faire des travaux de sécurisation dans leur logement, aux établissements publics et aux commerçants de faire de mêmes, et les collectivités territoriales pilotent les démarches et financent une partie de ces mesures.

Comme évoqué précédemment, intégrer la gestion des risques dans ses stratégies de développement territorial peut parfois devenir une opportunité pour la collectivité locale. L'occasion de valoriser le bâti existant - les logements mais aussi les bâtiments publics et les commerces - d'intégrer les nouvelles normes dans les constructions neuves. De manière générale l'arrivée de ces nouvelles normes visant à intégrer la dimension du risque dans

124 Entretien n°2 : Grenoble-Alpes Métropole

l'aménagement et dans le bâti, rend possible la naissance de nouveaux projets d'aménagement jusque là limités, voire impossible. Les politiques locales sont ainsi imprégnées de cette représentation du risque comme une opportunité.

CONCLUSION

Le PPRT de Pont-de-Claix est une opération dont l'articulation se révèle très complexe : le nombre exceptionnel de logements concernés, la proximité avec le centre-ville et un certain nombre d'équipements publics (gare SNCF, établissements scolaires, gymnase) et des commerces, mais aussi l'implication de nombreux acteurs institutionnels et privés. Ces éléments font de cet opération un véritable défi qu'il incombe à la Métropole de relever avant l'échéance de 2026.

Le but de cette recherche était d'analyser les visions, intérêts et motivations respectives de chaque acteur, à savoir la Métropole de Grenoble, l'industriel à la source du risque et les habitants des communes de Pont-de-Claix et Claix. Plusieurs grandes tendances ressortent de cette analyse, que nous tenterons de synthétiser ci-dessous.

Les habitants représentent le groupe le plus hétérogène, de par la diversité des individus qui le composent. Chaque personne est traversée par son histoire et son vécu (si elle a travaillé dans l'usine, a vécu un accident). Elle est aussi conditionnée par des caractéristiques socio-économiques (revenus, âge) ou aussi spatiales (proximité avec l'usine, vis-à-vis). Ces éléments jouent un rôle dans la construction de la perception du dispositif, et plus largement, dans la représentation du risque industriel des individus.

Il en va de même des avis que portent les individus sur le fait de réaliser les travaux ou non, qui sont très divergents au sein du groupe. Certaines personnes voient l'opération comme une opportunité de faire des travaux supplémentaires, de valoriser son bien (ou plutôt de ne pas lui faire perdre de sa valeur), ou tout simplement de répondre à l'obligation réglementaire. D'autres sont convaincus de la nécessité de faire ces travaux, pour se protéger des potentiels accidents qui pourrait venir de l'usine, il s'agit pour eux du maintien de leur qualité de vie et de leur habitat. Les travaux ne font néanmoins pas l'unanimité et de nombreuses personnes les critiquent selon certains aspects : manque de confiance dans la façon dont sont calculés les aléas, remise en cause de l'efficacité des travaux de sécurisation, les financements qui proviennent en grande partie des fonds publics.

Plusieurs facteurs permettent une meilleure acceptation de la réalisation des travaux par les propriétaires : le fait que les financements et l'accompagnement soient entièrement pris en charge par les différents partenaires facilitent grandement l'adhésion des populations ; la pertinence des actions de communication et de sensibilisation ; l'ancrage local des élu.e.s pour faire le relais sur le terrain.

Les industriels, dans le cas de Pont-de-Claix il s'agit de l'usine VENCOREX classée SEVESO

seuil haut, prennent part au PPRT dans le but de répondre à l'obligation réglementaire leur demandant de réduire au minimum le risque dont ils sont à l'origine. Ils doivent par ailleurs prendre part au financement des travaux de sécurisation des habitations alentours, à hauteur de 25 % minimum de l'opération totale. En plus de ces obligations, les industriels font face à de plus en plus de contraintes dans le déploiement de leurs activités (normes ICPE, contrôles de la DREAL, intégration environnementale).

Néanmoins, depuis la fin des années 1990, les méthodes d'analyse du risque sont en faveur des industriels. En effet, l'approche probabiliste permet aux entreprises de dimensionner leurs stratégies de gestion des risques et les infrastructures adéquates par rapport aux accidents ayant la plus grande probabilité d'occurrence, et non plus par rapport « au pire scénario » comme le préconisait l'approche déterministe. Si cela permet aux industriels de faire des économies importantes, les déterministes soulèvent la question de la confiance que nous accordons à ces probabilités : peut-on se satisfaire d'une protection qui couvrirait 99,9 % des cas ? Que se passe-t-il si le 0,1 % est en réalité une catastrophe à laquelle on a consciemment choisit de ne pas se protéger car elle avait si peu de chance de se produire ? Ajoutons également que ces outils statistiques de pointe demeure dans les mains des industriels eux-mêmes, ce qui en limite la confiance dans les résultats ou bien l'accessibilité et la lisibilité des mesures.

Par ailleurs, l'analyse des risques reste un puissant instrument de pouvoir, qui profite aux acteurs qui en maîtrisent les conditions de production (Martinais, 2011). Les controverses autour de ces méthodes d'évaluation sont de nature économique et politique puisqu'elles concernent la répartition des pouvoirs entre les industriels, qui réalisent les études pour les traduire en dispositifs de sécurité, et les services de la DREAL, qui les utilisent pour mener à bien leurs tâches de contrôle, d'inspection et d'instruction des procédures de prévention.

Le pouvoir se retrouve aussi dans la balance économique : ces usines représentent aussi un atout de poids pour le territoire, à la fois en termes d'emplois qu'elles drainent, et de part l'image innovante et de technologie à la pointe que l'agglomération est capable de produire. Dans un contexte de compétitivité croissante de l'attractivité entre les territoires, on imagine mal les pouvoirs publics tenter de freiner le développement de ces entreprises dynamiques dans le but de limiter leur impact sur le territoire et de maîtriser le risque dont elles sont à l'origine. Il convient plutôt de trouver des aménagements pour concilier développement économique et cadre de vie.

Si la mise en œuvre d'un dispositif d'animation du PPRT approuvé en 2018 est également une obligation réglementaire pour l'EPCI jouissant de la compétence habitat, la Métropole jouit d'atouts favorables au succès de l'opération : proximité locale, connaissance du territoire et de

ses enjeux, mobilisation des élus locaux pour faire le relais auprès des habitants.

Pour la Métropole, le but est avant tout de protéger ses habitants face à la présence immédiate du risque, les rassurer et garantir le maintien des ménages, voire en attirer d'autres. Gérer le risque, devient alors un levier d'action en faveur d'un territoire plus résilient, via des infrastructures qui s'adaptent aux caractéristiques de la région, l'information et la formation des populations afin de construire une véritable « culture du risque ».

Le PPRT peut par ailleurs se révéler une opportunité de développement économique : en rénovant le bâti existant pour le sécuriser, en construisant du neuf intégrant directement les nouvelles normes. Dans une commune où le prix du mètre carré est encore bien deçà du reste de la Métropole, gérer les risques n'est plus seulement une contrainte, mais devient alors une opportunité pour valoriser l'existant, stimuler le marché de l'immobilier et continuer de développer la ville. De plus, le sud-grenoblois dispose d'atouts qui sont amenés à se renforcer : le manque de place dans le centre de l'agglomération implique de reporter les stratégies de densification sur les périphéries comme Pont-de-Claix, la position géographique sur les grands axes routiers qui desservent le sud de la métropole, ou encore les nouveaux réseaux de transports en commun qui permettent de rejoindre rapidement le centre-bourg. La maîtrise du risque à la source rend accessible l'urbanisation de certaines zones jusqu'alors laissées de côté.

En seconde partie d'analyse, nous avons tenté de voir quels pouvaient être les points de frottements entre les intérêts et motivation des différents groupes. Le dynamisme de territoire et l'économie semblent être à la croisée des chemins : les habitants sont en demande d'emplois, ce qui leur permet de proposer des entreprises, et bénéficient des avantages d'une région prospère en termes d'investissements publics dans les infrastructures notamment. Des inégalités peuvent néanmoins apparaître dans le « ruissellement » de ce dynamisme vers toutes les franges de la population (gentrification, emplois qualifiés ou peu qualifiés, intérêts différents pour chacun).

Les principales divergences se cristallisent dans les représentations du risque que se forgent chaque groupe. La vision qui ressort chez les habitants, quelle que soit leur position sur la réalisation des travaux, est celle de l'absence de choix (« *on est bien obligés de s'y habituer* »). Il est alors difficile de parler de véritable acceptation ou adhésion au projet de territoire que représente le PPRT. Du côté des industriels, en ressort une perspective technique et pragmatique de la gestion du risque : avec un outillage statistique performant, des infrastructures améliorées et adaptées à un niveau de risque raisonnable (voire l'approche probabiliste dans l'analyse des risques) nous sommes à même de mettre en œuvre des stratégies de gestion des risques et de la sécurité qui sont satisfaisants. Enfin, la Métropole

envisage le risque de façon global : c'est à la fois un danger pour ses habitants, qu'elle se doit de protéger, mais c'est aussi un danger pour les infrastructures, les dynamiques économiques, l'image du territoire. Son approche transversale et ses compétences multi-sectorielles, la Métropole est contrainte de faire des choix qui concilient les intérêts de toutes les parties prenantes. Ainsi, le PPRT se révèle être un outil de gestion territorialisé du risque, où chaque acteur ferait sa part : les industriels effectuent des travaux de grande ampleur pour réduire le risque à la source, les habitants réalisent les travaux de sécurisation dans leur logement et les collectivités territoriales pilotent les démarches et financent une partie de ces mesures.

BIBLIOGRAPHIE

DOCUMENTS OPÉRATIONNELS

AMARIS & INERSI, Resiguide n°1, Se protéger face aux risques industriels

Code de l'Environnement, Article L.125-1 et suivants

Coeuré, S., André Ducluzaux, Aristide Bergès, du mythe à la réalité. La Houille Blanche de Belledonne à la Romanche, 1998, édition de Belledonne.

Directive n° 82/501/CEE du 24/06/82 concernant les risques d'accidents majeurs de certaines activités industrielles

Guide de prise en compte des risques technologiques dans la conception des logements neufs, Cerema, INERIS, Ministère de la Transition Écologique et Solidaire

Guide méthodologique du Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT), Ministère de l'écologie, du développement, du développement et de l'aménagement durables

INSEE, données

Loi n°76-663 du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement

Loi n°87-565 du 22 juillet 1987 relative à l'organisation de la sécurité civile, à la protection de la forêt contre l'incendie et à la prévention des risques majeurs

Nomenclature ICPE, THEMA, Ministère de la Transition écologique et solidaire

PLUi Grenoble Alpes Métropole, OPA Risques et résilience, 2019, maj 2021

Rapport du Sénat post-accident de l'usine Lubrizol à Rouen, 2020

Règlement du PPRT, 27/06/2018

Règlement sur la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Allen, B. « L'habitat, c'est le logement et au-delà », *Urbanisme*, n° 298, janvier-février 1998, p. 68-73

Allen, B. Le quartier, à l'articulation des enjeux spatiaux temporels, La Découverte, pp. 139-150, 2007

Batifoulier Philippe (ed), 2001, Théorie des conventions, Paris, Economica

Boltanski Luc et Thévenot Laurent, 1991, De la Justification. Les économies de la grandeur, Paris, Gallimard

Bonnaud, L., Martinais E., Les leçons d'AZF. Chronique d'une loi sur les risques industriels, Paris, La Documentation française, 2008

- Bourdin, S., Cornier, T., Au-delà de la mesure du bien-être en milieu urbain : quelle perception de la qualité de vie dans les villes européennes, *Revue Géographie, économie, société*, Vol.19, PP 3-21, 2017
- Cerema, La boussole de la résilience, repères pour la résilience territoriale, 2020
- Chambon M., Flanquart H., Zwaterook I., Subtils flottements entre impératifs d'information et déni de communication. Le cas de la mise en œuvre des PPRT ou la gestion des risques technologiques et sa délicate acceptation locale. *GRESEC*, n°13/2, pp.23-38, 2012
- Durkheim E.,(1898), Représentations individuelles et représentations collectives, *Revue de métaphysique et de morale*, in *Sociologie et philosophie*, Paris, puf, 1967
- Donze J., L'impact des risques technologiques sur l'urbanisation : les communes de Pont-de-Claix et de Saint-Fons, *Revue géographique de Lyon*, 1996
- Essig, P., Débat national sur les risques industriels, octobre – décembre 2001, Rapport à Monsieur le Premier ministre, janvier 2002
- Eury, S.-P., Liogier P., Les mutations de l'industrie chimique en Rhône-Alpes, entre défense de l'existant et conquête de l'avenir, *Annales des Mines – réalités industrielles*, N°2, pp67-72, 2015
- Galland, J.-P., Évaluer les risques et mieux prévenir les crises modernes, *Regards sur l'actualité*, n°328, pp. 5-12, 2007
- Galland, J.-P., Martinais E., Les enjeux d'une gestion territorialisée des risques technologiques. Spécificités françaises et mise en perspective internationale, 2009, *Compte-rendu de séminaires*, Paris
- Guimelli, Christian. « Les représentations sociales », Christian Guimelli éd., *La pensée sociale*. Presses Universitaires de France, 1999, pp. 63-78
- Heidegger, M. « Bâtir habiter penser », dans M. Heidegger, *Essais et conférences*, Paris, Gallimard, p. 170-193., 1958
- Herbert V., Maillefert M., Petit O., Zuindeau B., *Risque environnemental et action collective : l'exemple de la gestion du risque d'érosion à Wissant (Côte d'Opale)*, 2009
- ICSI, Concertation et réalités territoriales : les leçons de Salaise-sur-Sanne, 2°14, sous la direction de Caroline Kamaté, *les Cahiers de la sécurité industrielle*
- Jacob J., Prévention ou innovation ? Vers une nouvelle définition de la gestion publique des risques technologiques ? *Dalloz*, vol.126, pp.499-534, 2016
- Jouzel, J.-N., « La politique du pire. Un cas de controverse autour d'une usine à risques », pp. 27-133, 2005
- Kamaté C., *Participation citoyenne et risques industriels : quelques pistes pour engager une démarche*, ICSI, 2016
- Lewis D. K., (1969), *Convention: A philosophical study*, Havard University Press
- Loos, F., Le Déaut, J.-Y., *Rapport fait au nom de la commission d'enquête sur la sûreté des installations industrielles et des centres de recherche et sur la protection des personnes et de l'environnement en cas d'accident industriel majeur (Rapport n°3559)*, Paris, Assemblée nationale, 2002
- Mathieu, B., Levy, F., *Risque industriel et maîtrise de l'urbanisation*, Rapport au ministre de l'Équipement, des Transports et du Logement, 2002.

Martinais, E., L'évaluation des risques industriels : une histoire des analyses de risques de 1970 à nos jours, Responsabilité & Environnement, n°62, 2011

Martinais, E., Les sociétés locales à l'épreuve du risque urbain. Un siècle de gestion du danger dans deux contextes de l'agglomération lyonnaise (fin XIXe — fin XXe siècle), Thèse de géographie, Université Jean Monnet, Saint-Étienne, 2001.

Moscovici, S. (1961), *La psychanalyse, son image et son public* Paris, puf, Nouvelle Édition 1976

Nature Climate Change – Hot extremes have become drier in the US Southwest, 2021

Parvaux, S., Les Fiches de Lecture de la Chaire D.S.O

Paquot, T., Habiter, habitation, habiter, précisions sur ces trois termes parents, pp. 7-16, 2008

Paquot, T., L'habiter, Questions de société, pp 87-89, 2019

Reynaud E., Auger P., Le rôle de la confiance dans la gestion du risque incendie, Revue française de gestion, n°175, pp155-169, 2007

Ronde P., Hussler C., De l'impact de la localisation résidentielle sur la perception et l'acceptation du risque nucléaire : une analyse sur données françaises (avant Fukushima), Cybergo, 2012

Suraud, M.-G., *La catastrophe AZF. De la concertation à la contestation*, La Documentation française, coll. « Réponses environnement » , 2007

Suraud, M.-G., Chaskiel P., Travailleur ou citoyen ? L'après catastrophe de l'usine AZF comme enjeu publi, Nature Sciences et Sociétés, v.15, pp.370-378, 2007

Tressac (de) G., Réflexions sur une recherche conjointe et écrite à deux sur la catastrophe AZF, Sociologie pratique, n°25, pp.117-129, 2012

Vianin, P., Les définitions de la motivation, La motivation scolaire, 2007

SITES INTERNET

Campagne « Les bons réflexes », 2018 : <http://www.lesbonsreflexes.com/la-campagne-dinformation-sur-les-risques-industriels-majeurs/>

Elegia-groupe, aménageur

Émission France Inter – le nombre de logements vacants progresse encore en Franc.

Grenoble Alpes Métropole

Inventaire National du Patrimoine.

Météo France - Pic de chaleur : pourquoi fait-il plus chaud en ville ?

Ministère de la Transition Écologique et Solidaire.

plate-forme chimique de Pont-de-Claix.

SPPPY : <http://www.spppy.org/>

Ville de Pont-de-Claix.

ANNEXES

ANNEXE 1 : RÉSUMÉ DES CITÉS DE THEVENOT ET BOLTANKSI

	Cité de l'inspiration	Cité domestique	Cité de l'opinion
Résumé	Les êtres doivent se tenir prêts à accueillir les changements d'état au gré de l'inspiration, ainsi ce monde est peu stabilisé. Le monde inspiré doit affronter le paradoxe d'une grandeur qui se soustrait à la mesure ou contingence. Sa forme d'équivalence privilégie la singularité.	Il ne se déploie pas seulement dans le cercle des relations familiales, mais aussi dans les relations personnelles qu'entretiennent les gens.	Ce monde accorde un prix à la mémoire, mais celle-ci n'est pas permanente, ainsi les célébrités peuvent être oubliées du jour au lendemain.
Principe supérieur commun	Le jaillissement de l'inspiration	C'est le respect de la tradition et de la hiérarchie qui établissent un ordre entre les êtres de nature domestique, l'engendrement au fur et à mesure des générations	La réalité de l'opinion des autres, les réactions de l'opinion publique conditionnent le succès
L'état de grand	État spontané et intérieur. Est grand ce qui se soustrait à la maîtrise et s'écarte du commun	Supériorité hiérarchique	La célébrité, de la visibilité liée au caractère plus ou moins accrocheurs, persuasifs ou informatifs des êtres
La dignité des personnes	Désir de créer et à l'inquiétude de la création	L'aisance de l'habitude	Désir d'être reconnu, car les personnes ont en commun d'être mues par l'amour propre
Le répertoire des sujets	Les plus grand créateurs sont souvent méprisés du monde	Les relations qu'entretiennent les êtres avec leurs semblables. Les grands êtres sont le roi, le chef, la famille. Les petits êtres sont moi, je, célibataire	Les vedettes et leurs supporters, les leaders d'opinion
Les objets et les dispositifs	Ils relèvent de l'esprit et du corps, ne sont pas détachés de la personne	Les règles de savoir-vivre comme les bonnes manières, la présentation, les cadeaux, les formules de politesse	Pour se faire remarquer, il faut posséder une image ou détenir une marque qui apparaît dans les médias et qui véhicule un message vers un public visé
La formule	Il faut s'évader de l'habitude, de la routine et tout remettre en	Les grands ont des devoirs à l'égard de leur entourage, ces devoirs	Le renoncement au secret, c'est le prix à payer

d'investissement	question en se libérant de l'inertie du savoir	réclament le rejet de l'égoïsme	
Le rapport de grandeur	Affirme la valeur de la singularité	Le respect et la responsabilité de l'ordre des êtres de la même maison.	La potentialité à l'identification. Les grands comprennent les autres parce qu'ils s'identifient à eux
Les relations naturelles entre les êtres	Alchimie des rencontres imprévues, des relations de création où chacun des êtres créés et se laissent créer par les autres	L'accès à la supériorité passe par une bonne éducation où les êtres doivent assurer la permanence et la continuité de la tradition	L'influence, de la persuasion pour attirer
La figure harmonieuse	L'imaginaire : toute création a recours à l'imaginaire	Les figures de la convenance, des usages, des principes, c'est l'âme du foyer	L'image auprès le public ciblé, l'audience
L'épreuve	L'aventure intérieure, le vagabondage de l'esprit hors des limites tracées	Le modèle de la famille qui prend sa place lors des cérémonies familiales (réceptions, communion)	La représentation de l'événement placé sous le regard des autres. Les êtres n'accèdent à la grandeur que si elle est rendue visible
Le jugement	Les moments de plénitude de l'inspiration, celui d'un éclair de génie	Celui qui est supérieur, il accorde sa confiance, considère, juge, fait des remontrances	Mesurer la convergence des opinions
L'évidence	Le vrai n'est pas directement accessible aux sens	Ce qui soutient le jugement relève de "l'exemple", des conduites exemplaires des personnes appréciées et mises en valeur	Être connu, c'est le succès
La déchéance	Le retrait hors du rêve, la tentation du retour sur terre, il conduirait à la chute	L'instabilité, à la précarité qui caractérisent "les êtres misérables", le laisser-aller du sans-gêne	Situation d'indifférence ou de banalité

	Cité de l'inspiration	Cité domestique	Cité de l'opinion
Résumé	Les êtres doivent se tenir prêts à accueillir les changements d'état au gré de l'inspiration, ainsi ce monde est peu stabilisé. Le monde inspiré doit affronter le paradoxe d'une grandeur qui se soustrait à la mesure ou contingence. Sa forme d'équivalence privilégie la singularité.	Il ne se déploie pas seulement dans le cercle des relations familiales, mais aussi dans les relations personnelles qu'entretiennent les gens.	Ce monde accorde un prix à la mémoire, mais celle-ci n'est pas permanente, ainsi les célébrités peuvent être oubliées du jour au lendemain.

Principe supérieur commun	Le jaillissement de l'inspiration	C'est le respect de la tradition et de la hiérarchie qui établissent un ordre entre les êtres de nature domestique, l'engendrement au fur et à mesure des générations	La réalité de l'opinion des autres, les réactions de l'opinion publique conditionnent le succès
L'état de grand	État spontané et intérieur. Est grand ce qui se soustrait à la maîtrise et s'écarte du commun	Supériorité hiérarchique	La célébrité, de la visibilité liée au caractère plus ou moins accrocheurs, persuasifs ou informatifs des êtres
La dignité des personnes	Désir de créer et à l'inquiétude de la création	L'aisance de l'habitude	Désir d'être reconnu, car les personnes ont en commun d'être mues par l'amour propre
Le répertoire des sujets	Les plus grand créateurs sont souvent méprisés du monde	Les relations qu'entretiennent les êtres avec leurs semblables. Les grands êtres sont le roi, le chef, la famille. Les petits êtres sont moi, je, célibataire	Les vedettes et leurs supporters, les leaders d'opinion
Les objets et les dispositifs	Ils relèvent de l'esprit et du corps, ne sont pas détachés de la personne	Les règles de savoir-vivre comme les bonnes manières, la présentation, les cadeaux, les formules de politesse	Pour se faire remarquer, il faut posséder une image ou détenir une marque qui apparaît dans les médias et qui véhicule un message vers un public visé
La formule d'investissement	Il faut s'évader de l'habitude, de la routine et tout remettre en question en se libérant de l'inertie du savoir	Les grands ont des devoirs à l'égard de leur entourage, ces devoirs réclament le rejet de l'égoïsme	Le renoncement au secret, c'est le prix à payer
Le rapport de grandeur	Affirme la valeur de la singularité	Le respect et la responsabilité de l'ordre des êtres de la même maison.	La potentialité à l'identification. Les grands comprennent les autres parce qu'ils s'identifient à eux
Les relations naturelles entre les êtres	Alchimie des rencontres imprévues, des relations de création où chacun des êtres créés et se laissent créer par les autres	L'accès à la supériorité passe par une bonne éducation où les êtres doivent assurer la permanence et la continuité de la tradition	L'influence, de la persuasion pour attirer
La figure harmonieuse	L'imaginaire : toute création a recours à l'imaginaire	Les figures de la convenance, des usages, des principes, c'est l'âme du foyer	L'image auprès le public ciblé, l'audience

L'épreuve	L'aventure intérieure, le vagabondage de l'esprit hors des limites tracées	Le modèle de la famille qui prend sa place lors des cérémonies familiales (réceptions, communion)	La représentation de l'événement placé sous le regard des autres. Les êtres n'accèdent à la grandeur que si elle est rendue visible
Le jugement	Les moments de plénitude de l'inspiration, celui d'un éclair de génie	Celui qui est supérieur, il accorde sa confiance, considère, juge, fait des remontrances	Mesurer la convergence des opinions
L'évidence	Le vrai n'est pas directement accessible aux sens	Ce qui soutient le jugement relève de "l'exemple", des conduites exemplaires des personnes appréciées et mises en valeur	Être connu, c'est le succès
La déchéance	Le retrait hors du rêve, la tentation du retour sur terre, il conduirait à la chute	L'instabilité, à la précarité qui caractérisent "les êtres misérables", le laisser-aller du sans-gêne	Situation d'indifférence ou de banalité

**ANNEXE 2 : PLAQUETTE D'INFORMATION SUR LE PPRT DE PONT-DE-CLAIX À
DESTINATION DES POPULATIONS**